



RESEAU 2000
natura
Bourgogne

2. Programme d'actions

2-1. Objectifs

Site n°FR2600965



**DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION**

2 Programme d'actions

2.1 Objectifs

Préambule

L'objet principal de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » 92/43, modifiée 97/62 est de maintenir ou de restaurer les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt européen dans un bon état de conservation. Le document d'objectifs rassemble les mesures en ce sens, à l'issue d'une phase de concertation locale.

Les objectifs de gestion qui guident les propositions faites aux propriétaires, gestionnaires et/ou usagers suivent les recommandations des cahiers d'habitats élaborés sous l'égide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Le site FR2600965 « Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire » est un site linéaire centré sur le lit apparent de la Loire avec quelques zones du lit majeur. Outre la préservation des divers habitats présentant un intérêt patrimonial majeur, l'autre enjeu du secteur est la conservation de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt européen, inscrites dans les Directives « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux ».

Les objectifs de gestion sont formulés à partir des conclusions issues de l'état des lieux du site et des conditions de maintien propres à la conservation des espèces et des habitats naturels identifiés. Les facteurs favorables et l'état actuel de ces espèces et de ces habitats permettent de définir des ordres de priorité parmi les objectifs assignés à ce site.

Ces objectifs comprennent deux grands types de modalités : la préservation du patrimoine qui s'appuie sur une pérennisation ou un soutien à la situation actuelle, et la restauration d'habitats altérés. Le maintien ou la restauration des habitats est une condition indispensable pour la préservation des espèces. Un tableau synthétique permet de faire la correspondance entre les objectifs proposés et les habitats naturels et espèces concernés.

On retrouve ainsi ci-dessous les objectifs, en distinguant les objectifs transversaux applicables à l'ensemble du site et les objectifs spatialisés portant sur des espaces parfaitement délimités inclus dans le périmètre du site (grandes unités écologiques).

1 Les objectifs prioritaires du site

Ces objectifs concernent les habitats naturels et habitats d'espèces qui ont motivé la proposition d'intégration de ce secteur dans le réseau Natura 2000 et celui des Zones de Protection Spéciale, et sont considérés comme déterminants pour le patrimoine naturel du site.

L'ensemble des objectifs spatialisés et transversaux présentés ci-après et mis en œuvre de concert doivent tendre vers deux objectifs principaux :

- **Conservation et restauration de la mosaïque des habitats alluviaux en lien avec les composantes physiques et chimiques de l'hydrosystème**
- **Mise en cohérence des activités socio-économiques, notamment de loisirs, et de la préservation des habitats naturels et des espèces (notamment d'oiseaux) d'intérêt communautaire**

2 Les objectifs spatialisés

Trois milieux ont été clairement individualisés afin de définir des objectifs adaptés à leurs exigences propres.

Eaux courantes et stagnantes

- Restaurer la fonctionnalité des habitats piscicoles **objectif A**
- Restaurer les annexes hydrauliques **objectif B**
- Réhabiliter les gravières **objectif C**

Milieux ouverts

- Maintenir et restaurer les espaces de pelouses et prairies et les capacités d'accueil des espèces **objectif D**
- Réhabiliter les friches post-culturales **objectif E**

Milieux forestiers

- Maintenir l'habitat naturel forestier à faible valeur productive : la Saulée Blanche **objectif F**
- Conserver l'habitat naturel de Chêne-épicéa-ornais **objectif G**

3 Les objectifs transversaux

- Favoriser la dynamique fluviale et garantir un espace de liberté au fleuve **objectif H**
- Restaurer la qualité des eaux souterraines et superficielles **objectif I**
- Gérer la fréquentation, conserver et mettre en place des zones de tranquillité **objectif J**
- Restaurer et maintenir le fonctionnement des corridors biologiques transversaux **objectif K**
- Informer et communiquer avec les différents usagers sur site et hors site **objectif L**
- Assurer la cohérence des différents programmes de gestion existants et mettre en cohérence des politiques publiques et d'aides sur le site Natura 2000 et sur le bassin versant **objectif M**
- Améliorer la connaissance du site **objectif N**
- Evaluer l'état du site Natura 2000 au terme de la période de 6 ans **objectif O**
- Mise en place de la stratégie foncière **objectif P**

NB : aucun objectif lié à la conservation des espèces d'intérêt patrimonial majeur n'a été individualisé en tant que tel. Cependant, plusieurs mesures proposées concourent directement à la conservation de ces espèces, de même que de nombreux objectifs en permettant la conservation ou la restauration de leurs habitats naturels.

Restaurer la fonctionnalité des habitats piscicoles**Objectif A****• Habitats et espèces concernés**

Tous les habitats directement liés à l'eau (formations végétales des eaux courantes et stagnantes, mégaphorbiaies, forêts rivulaires) et nombreuses espèces d'amphibiens, poissons, insectes et oiseaux

• Justification

Certaines activités humaines ont contribué à perturber notablement le fonctionnement de l'hydrosystème. La baisse de la ligne d'eau, conséquence des extractions de granulats, aggrave la déconnexion de certains bras morts restreignant ainsi les potentiels de frayères. Certaines d'entre-elles peuvent être obstruées par de nombreux encombres et deviennent alors peu fonctionnelles. Or ce sont ces chenaux multiples, ces boires et bras morts qui font la spécificité de ce tronçon de la Loire et qui sont sources de biodiversité.

• Stratégie d'intervention

Afin que l'hydrosystème soit le plus fonctionnel possible sur le plan écologique, il est important d'assurer, entre autre, la fluidité migratrice, permettant la remontée et la dévalaison des poissons migrateurs.

L'entretien de la végétation du lit mineur, la restauration de frayères sont autant d'actions qui concourent au maintien de la fonctionnalité de l'hydrosystème. Ce ne sont cependant que des mesures palliatives.

• Mesures proposées

*Mesure A1 : restauration et entretien de frayères

*Mesure A2 : suivi de l'efficacité de la passe à poissons sur le seuil de la centrale de Belleville

• Choix des mesures

*Mesures A1 et A2: en collaboration avec la Fédération de pêche et le Conseil Supérieur de la Pêche

Restaurer les annexes hydrauliques**Objectif B****• Habitats et espèces concernés**

Bras morts, mares, végétation aquatique inféodée à ces milieux, le castor, de nombreuses espèces d'amphibiens, poissons, insectes et oiseaux

• Justification

Le fonctionnement des annexes hydrauliques est fortement dépendant des variations de la nappe d'eau. Certaines activités humaines ont contribué à perturber notablement le fonctionnement de l'hydrosystème. La baisse de la ligne d'eau, conséquence entre autres des extractions de granulats, entraîne la déconnexion de certains bras morts. Parallèlement à cette baisse de la ligne d'eau, la baisse du niveau de la nappe réduit l'alimentation de ces zones annexes par la nappe. De ce fait, ces zones se ferment progressivement par développement d'une végétation arbustive.

Par ailleurs, ces zones peuvent être soumises à des remblaiements et ainsi perdre leur intérêt écologique.

• Stratégie d'intervention

La reconexion de certains bras morts, le maintien ou la reconquête de leur ouverture, la restauration et l'entretien des mares sont autant d'actions qui concourent à atteindre l'objectif fixé. L'entretien des chenaux secondaires est aussi important. Il participe au maintien de la dynamique fluviale.

Il est, par ailleurs, indispensable de retrouver sur les berges des cours d'eau affluents de la Loire de bonnes capacités d'accueil des espèces permettant le maintien des populations.

• Mesures proposées

- *Mesure B1 : restauration et entretien des boires et chenaux secondaires
- *Mesure B2 : gestion patrimoniale des berges des cours d'eau affluents
- *Mesure B3 : restauration et entretien des mares (défrichage, retalutage des pentes des mares...)

• Choix des mesures

- *Mesures B1 à B3 : mesures ponctuelles étudier avec les propriétaires

Réhabiliter les gravières**Objectif C****• Habitats et espèces concernés**

Formations végétales des eaux stagnantes à lentes

Oiseaux d'eau, reptiles et amphibiens, invertébrés aquatiques, poissons

• Justification

Les exploitations de granulats ont induit la création de plans d'eau, qui d'un point de vue écologique sont loin d'être très accueillants (pente des berges trop abrupte, fonds et lames d'eau homogènes...), que ce soit pour les formations végétales des eaux stagnantes ou pour les espèces animales.

Il est important de valoriser ces milieux qui potentiellement présentent un intérêt écologique.

• Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention vise à améliorer la capacité d'accueil des gravières pour la faune et la flore. Il s'agit de donner « un aspect plus naturel donc plus fonctionnel » aux berges et fonds en favorisant une diversité des pentes et des profondeurs. Il peut même être envisagé, si la surface et la profondeur de l'ancienne gravière le permettent, de créer de petits îlots.

Par ailleurs, à titre expérimental, l'aménagement de « radeaux flottants » sur une gravière pourrait être une solution de substitution (en cas de crues tardives...) pour la nidification de certaines espèces d'oiseaux, comme les sternes. En fonction des résultats de cette première phase, une extension pourra être envisagée.

• Mesures proposées

*Mesure C1 : diagnostic approfondi du fonctionnement de la gravière en vue d'un réaménagement

*Mesure C2 : restauration de la gravière

• Choix des mesures

La mesure C1 est un préalable indispensable à la mesure C2

Maintenir et restaurer les espaces de pelouses et prairies et les capacités d'accueil des espèces

Objectif D

Habitats et espèces concernés

Pelouses pionnières à Corynéphore, pelouses à Corynéphoré et Fétuque, pelouses à Fétuque, prairies à Chien-dents.

Corynéphore, Armoise champêtre, Alouette lulu, Pié-grièche écorcheur, Lézard vert et des murailles, Couleuvres verte et jaune et d'Esculape

Justification

Ces types d'habitats présentent un intérêt écologique notable. Ils sont spécifiques des bords de Loire et accueillent une faune et une flore particulières, inféodées à ces milieux. En nette régression suite à la baisse conjuguée du niveau d'eau moyen et de la fréquence des crues sur les terrasses alluviales, qui permettaient leur entretien et leur régénération naturelle, elles sont particulièrement fragiles et n'occupent plus que de faibles surfaces du lit majeur.

La diminution de l'activité pastorale sur les bords de Loire et la mise en culture sont deux autres sources de leur régression. N'étant plus entretenus régulièrement, ces milieux ouverts se ferment progressivement par développement des espèces arbusives.

Ce sont par ailleurs des zones préférentielles pour l'expansion des crues.

Stratégie d'intervention

Il s'agit, d'une part, de maintenir les zones les plus ouvertes et les mieux conservées en l'état, en favorisant le maintien de l'activité pastorale déjà existante ou son développement sur des zones où il pourrait être bénéfique. Les Contrats d'Agriculture Durable (CAD, ex-CTE) pourraient être un bon outil pour favoriser la mise en place de pâturage extensif sur ce site.

D'autre part, sur les zones les plus fermées, des opérations de débroussaillage s'avèrent indispensables. Elles devront être suivies par un entretien régulier.

Sur les zones de pelouses pionnières, afin de pallier l'absence de régénération du milieu par les crues, des travaux de hersage pourront être envisagés.

Éviter les boisements et favoriser la reconversion des terres arables en prairies permettront de limiter le mitage de ces habitats.

Mesures proposées

- * Mesure D1 : gestion des pelouses et des prairies par l'intermédiaire du pâturage
- * Mesure D2 : travaux de débroussaillage des pelouses et prairies
- * Mesure D3 : gestion des prairies par la fauche
- * Mesure D4 : reconversion des terres arables en prairies (mesures agri-environnementales)
- * Mesure D5 : animation des CAD sur le site Natura 2000
- * Mesure D6 : hersage des pelouses
- * Mesure D7 : gestion des équipements cynégétiques hors des lots de chasse
- * Mesure D8 : suivis scientifiques des travaux

Maîntenir et restaurer les espaces de pelouses et prairies*Objectif D*

- Choix des mesures

- *Mesures D1 à D4 : selon l'état actuel de conservation du milieu et les pratiques agricoles en place
- *Mesures D6 et D7: mesures ponctuelles
- *Mesure D8 : mesure évaluative des travaux, consécutive aux mesures D2 et/ou D6

Réhabiliter les friches post-culturelles**Objectif E****• Habitats et espèces concernés**

Pelouses, prairies et toutes les espèces inféodées à ces milieux ouverts

• Justification

Ces friches post-culturelles, actuellement fauchées pour la majorité d'entre-elles, occupent de grandes surfaces ouvertes sur lesquelles les conditions de milieu permettraient le développement de prairies voire de pelouses sur les parties les plus élevées.

Éviter leur remise en culture favoriserait le retour aux habitats de pelouses et prairies à forte valeur patrimoniale (habitats au titre de l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore » et habitats d'espèces) qui sont en forte régression à l'heure actuelle.

• Stratégie d'intervention

Éviter la remise en culture de ces friches post-culturelles et favoriser la fauche permet de retrouver un fond d'espèces prairiales et ou de pelouses selon la richesse de sol. Sur ces terres agricoles, les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ou des mesures agri-environnementales hors CAD pourraient être un bon moyen pour atteindre l'objectif fixé.

Après avoir retrouvé les habitats de prairies, et éventuellement de pelouses, sur ces zones, les mesures proposées dans l'objectif D « maintenir et restaurer les espaces de pelouses et de prairies » devront aussi être appliquées.

• Mesures proposées

*Mesure E1 : traitement par la fauche des friches

*Mesure E2 : suivis scientifiques des parcelles fauchées

• Choix des mesures

*Mesure E2 : évaluation des actions engagées

**Maintenir l'habitat naturel forestier à faible valeur productive : la
Saulaie blanche****Objectif F****• Habitats et espèces concernés**

Saulaie blanche

Castor, batraciens, nombreux insectes, Bihoreau gris, Crabier chevelu, Aigrette garzette...

• Justification

Les aménagements hydrauliques et le contrôle des crues, en diminuant les potentialités de régénération des forêts de bois tendres, ont contribué à la régression de ces habitats.

La descente de la nappe alluviale liée à diverses activités anthropiques favorise le passage de ce habitat vers une forêt de bois durs.

Les plantations de cultivars de Peupliers peuvent occuper les espaces sur lesquels se développaient anciennement ces forêts alluviales.

Ce sont ainsi des formations résiduelles qui présentent cependant un fort intérêt écologique, notamment faunistique (castor, oiseaux, insectes...). Elles ont par ailleurs un important rôle stabilisateur de la berge.

Ces habitats naturels jouent aussi un rôle important dans l'épuration naturelle de l'eau.

• Stratégie d'intervention

Sur ce type de milieu, lorsqu'il est dans un bon état de conservation, la non-intervention est souvent bénéfique pour la diversité biologique.

La diversité écologique de ces milieux réside en partie dans l'hétérogénéité des peuplements (âges, essences et strates différents), le maintien d'une quantité significative d'arbres morts sur pied, d'arbres à cavités et d'arbres morts ou pourrissant au sol est primordial.

• Mesures proposées

*Mesure F1 : maintien et création de zones tampons

*Mesure F2 : dispositif favorisant le développement des bois sénescents : *cf. mesure G1*

*Mesure F3 : entretien des ripisylves : *cf. mesure M1 bis (accompagnement de la DDE)*

Conserver l'habitat naturel de Chênaie-frênaie-ormaie**Objectif G**

- **Habitats et espèces concernés**

Fourrés d'Ormes et Chênaie-Frênaie-Ormaie

Pics noir et cendré, Milans noir et royal, de nombreux insectes, Couleuvre d'Esculape...

- **Justification**

L'exhaussement du substrat, conséquence de l'enforcement du fil suite aux fortes extractions de granulats, entraîne le passage de ces forêts alluviales vers des forêts de plaine qui n'ont plus les caractéristiques (en terme d'espèces, de période d'inondation) des forêts alluviales.

Les plantations de cultivars de Peupliers occupent les espaces sur lesquels se développaient anciennement ces forêts alluviales.

Ce sont ainsi des formations résiduelles qui présentent cependant un fort intérêt écologique, notamment faunistique (oiseaux, insectes...). Elles sont spécifiques aux plaines alluviales encore fonctionnelles. Elles n'atteignent maintenant que rarement leur forme mature.

Sur certains secteurs, elles sont fortement colonisées par des espèces exogènes, très compétitives (Robiniers et Renouées du Japon).

Ces habitats naturels jouent, par ailleurs, un rôle important dans l'épuration naturelle de l'eau.

- **Stratégie d'intervention**

Sur ce type de milieu, lorsqu'il est dans un bon état de conservation, la non-intervention est souvent bénéfique pour la diversité biologique.

Cependant, l'exploitation reste envisageable en favorisant des itinéraires sylvicoles patrimoniaux.

Il est aussi, dans certains cas, nécessaire de restaurer un mélange caractéristique d'espèces spontanées en limitant l'expansion du Robinier et des Renouées du Japon.

La diversité écologique de ces milieux réside en partie dans l'hétérogénéité des peuplements (âges, essences et strates différents).

Le maintien d'une quantité significative d'arbres morts sur pied, d'arbres à cavités et d'arbres morts ou pourissant au sol est primordial et permettra à la faune caractéristique de ces habitats de se développer.

La reconversion des peupleraies, après exploitation, est aussi un des enjeux pour le maintien de ces habitats naturels (de forêts alluviales).

- **Mesures proposées**

*Mesure G1 : dispositif favorisant le développement des bois sénescents

*Mesure G2 : reconstitution de ripisylves

*Mesure G3 : reboisement en feuillus précieux et sociaux

*Mesure G4 : limitation d'une espèce exogène invasive : le Robinier

*Mesure G5 : mise en œuvre de régénérations dirigées pour reconstituer la forêt alluviale après des plantations d'essences allochtones

*Mesure G6 : gestion patrimoniale des massifs forestiers

*Mesure G7 : participation à des programmes de recherche concernant les formations arborées originales et l'hybridation du peuplier noir

- **Choix des mesures**

*Mesures G1 et G6 : mesures applicables à l'ensemble des peuplements

*Mesures G2 et G3 : mesures applicables sur les plantations de peupliers ; la mesure G2 répond essentiellement à des enjeux patrimoniaux alors que la mesure G3 intègre un objectif de production

*Mesures G4 et G5 : mesures applicables sur les peuplements mixtes dans lesquels le robinier reste dominé ; la mesure G6 ne s'appliquera que dans les cas où la régénération naturelle des frênes et chênes pédonculés se révèle insuffisante après coupe des robiniers

*Mesure G7 : mesure concernant les fourrés d'Ormes et le Peuplier noir

Favoriser la dynamique fluviale et garantir un espace de liberté au fleuve**Objectif H****• Habitats et espèces concernés**

Tous les habitats du site Natura 2000 et toutes les espèces intérodées aux milieux alluviaux

• Justification

Le maintien de la dynamique fluviale est le garant du bon fonctionnement de l'hydrosystème et de la conservation des habitats et espèces caractéristiques des plaines alluviales. Ces habitats sont façonnés par les divagations latérales du fleuve, les variations de débits liquides et les apports de charge solide (sables et graviers).

• Stratégie d'intervention

Tout comme pour la restauration de la qualité de l'eau, la stratégie d'intervention pour atteindre un tel objectif ne peut se concevoir qu'à l'échelle du bassin versant, les paramètres amont influençant fortement l'aval.

Le maintien d'un espace de liberté pour le fleuve, de variations saisonnières de débits et d'apports de charge solide sont des paramètres dont la prise en compte dans l'aménagement du bassin versant est primordiale.

Limiter les enrochements aux seules zones où ils sont indispensables pour la sécurité des biens et des personnes face aux risques d'inondations, laisser éroder les berges pour permettre la recharge en matériaux solides sont des interventions qu'il faut privilégier. L'acquisition de certaines parcelles situées juste en bord de Loire pourrait être un bon moyen pour permettre de laisser divaguer le fleuve.

Une réflexion plus globale, à l'échelle du bassin versant, concernant l'origine de l'abaissement de la ligne, à savoir un déficit de rechargement en matériaux solides, et les solutions à mettre en place pour y remédier se révèle nécessaire.

• Mesures proposées

*Mesure H1 : recensement des tronçons de berges (y compris les secteurs enrochés) potentiellement érodables (caractéristiques physiques et enjeux socio-économiques) pour permettre la recharge en flux solide

*Mesure H2 : suppression des enrochements selon la mesure H1

Restaurer la qualité des eaux souterraines et superficielles**Objectif I****• Habitats et espèces concernés**

La Loire, ses affluents (Nohain et Mazou principalement), la nappe alluviale et plus globalement l'ensemble de l'hydrosystème.

Tous les poissons, le Gomphe serpentin, la Loure, le Castor ainsi que les divers oiseaux dont la nourriture est principalement aquatique.

• Justification

L'enjeu concernant la restauration de la qualité de l'eau est double : écologique, pour le bon fonctionnement de l'hydrosystème, et socio-économique, pour les différents usages de la ressource en eau (alimentation en eau potable, usage piscicole...).

La qualité des habitats rivulaires est directement sous la dépendance de la qualité des eaux du fleuve et de la nappe alluviale sous-jacente.

Milieu de vie, le fleuve est avant tout un habitat d'espèces, notamment pour tous les poissons, dont les exigences en terme de qualité des eaux peuvent être très strictes.

Une moindre qualité des eaux est souvent à l'origine de dysfonctionnement comme les explosions algales, caractéristiques des phénomènes d'hypertrophisation, fréquents sur ce tronçon de la Loire.

La nappe alluviale de la Loire étant une des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable de la région, la restauration de la qualité des eaux souterraines est donc aussi une des priorités.

• Stratégie d'intervention

L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ne peut s'envisager que par la prise en compte des diverses activités du bassin versant (agriculture, industries). C'est une problématique qui dépasse largement le seul périmètre du site Natura 2000 (d'autant plus que celui-ci ne concerne que la rive nivernaise) et il est difficile de proposer des mesures de gestion concernant l'ensemble du cours d'eau.

L'identification précise de l'origine des pollutions qui affectent le secteur proposé pour le réseau Natura 2000 reste cependant une des priorités, mais est concrètement particulièrement difficile à mettre en oeuvre.

La centralisation des données concernant la qualité des eaux sur ce secteur devrait permettre de mieux suivre les évolutions ainsi que les répercussions occasionnées par des modifications d'activités sur le bassin versant.

Globalement, il est d'ores et déjà primordial d'adapter la capacité de certaines stations d'épuration à la charge organique et azotée qu'elles doivent traiter et de suivre plus fréquemment et régulièrement les concentrations de produits phytosanitaires dans les puits de captage, qui parfois sont supérieures aux normes pour l'alimentation en eau potable.

• Mesures proposées

*Mesure 11 : centralisation des données existantes sur la qualité des eaux superficielles et souterraines sur le secteur en Natura 2000

*Mesure 12 : propositions d'adaptations pertinentes de ce réseau pour répondre aux objectifs de conservation des habitats et des espèces

*Mesure 13 : veille à l'application des différents suivis et réglementation

*Mesure 14 : réduction ou modification de la fertilisation des surfaces cultivées et adaptation des pratiques agricoles périphériques (Mesures agri-environnementales)

*Mesure 15 : mise en place de bandes enherbées

Gérer la fréquentation, conserver et mettre en place des zones de tranquillité

Objectif J

• Habitats et espèces concernés

Tous les habitats d'intérêt européen et certaines espèces animales particulièrement sensibles notamment pendant la période de reproduction

• Justification

La fréquentation non organisée (pression et fréquence trop importantes) du site peut occasionner des perturbations importantes de son fonctionnement biologique. En modifiant la nature des sols, elle peut induire une banalisation du couvert végétal et ainsi diminuer l'intérêt écologique du site.

Par ailleurs, certaines espèces animales, et plus particulièrement des espèces d'oiseaux telles que les Sternes ou l'Oedicnème criard, sont particulièrement sensibles au dérangement, notamment en période de nidification.

• Stratégie d'intervention

Il ne s'agit pas d'interdire toute fréquentation du site Natura 2000 (le réseau Natura 2000 n'a pas cette vocation), mais d'identifier les zones et espèces les plus sensibles pour lesquelles il est nécessaire de mettre en place des mesures de conservation particulières et de gestion de la fréquentation.

La circulation des véhicules à moteur terrestres et aquatiques doit dans un premier temps être conforme aux différents règlements et lois en vigueur concernant cette activité. Les zones les plus sensibles du site doivent être écartées des accès directs. En ce qui concerne la pratique du canoë-kayak, il est primordial d'assurer la cohérence entre le choix des zones d'accostage et les objectifs de protection des habitats et des espèces d'intérêt européen sur la Loire.

L'identification des zones de nidification de certaines espèces d'oiseaux devrait permettre d'informer les différents usagers du site (utilisateurs de quad, kayakistes, promeneurs, pêcheurs, chasseurs ...) et ainsi favoriser la création de zones de tranquillité pour ces espèces.

• Mesures proposées

*Mesure J1 : évaluation de la fréquentation (taux, fréquence, lieux et nature)

*Mesure J2 : mise en place d'un schéma d'aménagement et d'organisation de la circulation terrestre et fluviale en fonction de la sensibilité écologique du site (création de parking, choix de zones d'embarquement / débarquement, fermeture d'accès...)

*Mesure J3 : pose de panneaux temporaires indiquant l'existence de zones de nidification sur les grèves et installation d'une signalétique fluviale directionnelle temporaire

*Mesure J4 : réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des oiseaux nicheurs sur les grèves et mise à disposition auprès des organismes de tourisme nautique

*Mesure J4 bis : réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats naturels fragiles et mise à disposition auprès des loueurs de quad, 4X4, jet-ski...

*Mesure J5 : présentation du site Natura 2000 dans les différents documents à destination des touristes

*Mesure J6 : mise en place d'une surveillance saisonnière (en parallèle de la phase d'information, objectif L) sur le site

Restaurer et maintenir le fonctionnement des corridors biologiques transversaux**Objectif K****• Habitats et espèces concernés**

La majorité des espèces d'oiseaux, de nombreux insectes, les poissons et les chauves-souris

• Justification

La conservation des populations animales nécessitent à la fois la conservation des habitats naturels qui permettent l'accomplissement de leur cycle de vie (zones de reproduction, de nourrissage, de refuge) et le maintien des zones de circulation entre ces différents habitats (haies, ruisseaux...).

• Stratégie d'intervention

Il s'agit de restaurer ces corridors biologiques quand ceux-ci ont été dégradés ou interrompus et de maintenir en état ceux qui sont toujours fonctionnels.

• Mesures proposées

*Mesure K1 : restauration des corridors dégradés : plantation de haies, maintien des zones humides et de leur connexion et préservation des cours d'eau affluents

*Mesure K2 : maintien du réseau des haies (CAD)

*Mesure K3 : mise en place de dispositifs appropriés permettant de rendre inoffensives, à l'égard des oiseaux, les lignes EDF à haute tension

Informier et communiquer sur site et hors site**Objectif L****• Justification**

La bonne mise en oeuvre des objectifs de gestion et de conservation des habitats et espèces nécessite une implication des propriétaires et usagers divers : pêcheurs, chasseurs, riverains, promeneurs (à pieds, à cheval, en VTT, en canoë-kayak ...), touristes de passage évoluant directement sur le site.

Par ailleurs, l'information des acteurs extérieurs au site Natura 2000 mais dont l'activité peut avoir un impact sur la qualité et le fonctionnement des habitats naturels du site est tout aussi importante.

• Stratégie d'intervention

L'identification des propriétaires est importante pour encourager à l'application des mesures proposées.

Différents outils de communication (panneaux, dépliants...) seront réalisés et adaptés en fonction du public visé (élus, pêcheurs, chasseurs, « intermédiaires touristiques » riverains, touristes). Ils pourront, pour certains d'entre eux, être directement implantés sur le site dans des zones peu sensibles et bien représentatives des enjeux de gestion. Certains dépliants pourront être disponibles dans les mairies des communes concernées par le site Natura 2000, au siège des associations d'usagers, chez les loueurs de canoë-kayak, jet-ski, quad, moto-cross, dans les offices de tourisme, au pavillon du milieu de Loire...

• Mesures proposées

- *Mesure L1 : information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site
- *Mesure L2 : conception et installation de panneaux d'information en certains points choisis du site
- *Mesure L3 : information régulière concernant l'avancement de l'application du Documents d'Objectifs par l'intermédiaire de communiqués de presse et de bulletins communaux
- *Mesure L4 : mise en place de sentiers pédagogiques en tenant compte de la mesure J1
- *Mesure L5 : réalisation d'un dossier de presse

Assurer la cohérence des différents programmes de gestion existants et mettre en cohérence des politiques publiques et d'aides sur le site Natura 2000 et sur le bassin versant**Objectif M****• Justification**

Le bassin de la Loire est une région où de nombreux programmes de gestion se côtoient et de nombreuses politiques publiques se chevauchent. La mise en cohérence de tous ces programmes de gestion, de ces politiques publiques et d'aides est nécessaire pour réaliser au mieux les objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen. En effet, certaines actions soumises à des aides publiques peuvent avoir des impacts significatifs sur les milieux naturels.

• Stratégie d'intervention

En ce qui concerne les différents programmes de gestion, la concertation des opérateurs des différents programmes est indispensable pour une définition cohérente des travaux à réaliser sur l'ensemble du site.

Les aides attribuées dans le cadre des politiques d'aménagement (populiculture, irrigation, mesures agri-environnementales, amodiation des francs-bords, entretien du lit...) doivent être cohérentes avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen.

L'identification des projets en interaction avec le site Natura 2000, l'analyse de leur impact sur le site et le respect des objectifs de conservation fixés dans le cadre de la création du réseau Natura 2000 devra conditionner leur éligibilité pour l'attribution d'aides publiques.

• Mesures proposées

*Mesure M1 : suivi de la cohérence des opérations du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature, volets « sécurité des biens et des personnes » et « développement économique » avec les objectifs de gestion établis dans le cadre de Natura 2000

*Mesure M1 bis : participation au choix et à la définition des travaux prévus dans le cadre du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature, volet gestion des milieux naturels

*Mesure M2 : collaboration entre la Réserve Naturelle du Val de Loire et la structure animatrice du Document d'Objectifs

*Mesure M3 : établissement d'une liste des types de projets soumis à autorisation et procédures d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur le site et information des maîtres d'ouvrage

*Mesure M4 : adaptation du cahier des charges d'exploitation des francs-bords afin d'assurer la préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt européen

*Mesure M5 : gestion patrimoniale des zones artificialisées (puits de captage, aires de jeux, station d'épuration et de pompage...) dans le site et aux abords

*Mesure M6 : mise en cohérence des objectifs de gestion établis sur les deux sites Natura 2000 (côté Cher et côté Nièvre) riverains de la Loire

Améliorer la connaissance du site**Objectif N****• Habitats et espèces concernés**

Fourrés d'Ormes, espèces piscicoles migratrices, certaines espèces d'Oiseaux, les chauves-souris et les insectes en général

• Justification

Les populations de certaines espèces animales et certains habitats sont à l'heure actuelle mal connus sur l'ensemble du site Natura 2000.

L'influence de divers facteurs extérieurs sur les populations sont aussi à quantifier afin de définir au mieux les mesures de gestion à mettre en place.

• Stratégie d'intervention

Études et suivis scientifiques.

• Mesures proposées

*Mesure N1 : suivi de la morphologie fluviale par l'intermédiaire de photographies aériennes

*Mesure N2 : suivi des populations de grands Cormorans

*Mesure N3 : étude complémentaire concernant les peuplements d'insectes présents sur le site

*Mesure N4 : inventaire des espèces des Chauves-souris présentes sur le site Natura 2000

*Mesure N5 : suivis des populations de certaines espèces d'Oiseaux à fort enjeu patrimonial (sternes notamment)

*Mesure N6 : suivis des espèces végétales invasives et lutte contre leur prolifération

*Mesure N7 : précisions sur le fonctionnement ornithologique du site par rapport aux couloirs de circulation

*Mesure N8 : inventaire batraciens

Évaluer l'état du site Natura 2000 au terme de la période de 6 ans**Objectif 0****• Justification**

Les mesures de gestion inscrites dans ce Document d'Objectifs sont des mesures incitatives qui visent à maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen présents sur ce site. La pertinence des mesures préconisées doit être évaluée afin, si besoin est, de les compléter ou les ajuster, voire d'en modifier ultérieurement les modalités.

• Stratégie d'intervention

L'évaluation des mesures préconisées dans le cadre de ce Document d'Objectifs nécessite une comparaison entre l'état de conservation du site (habitats et espèces) à l'année 0 de mise en application du Document d'Objectifs (État initial) et 6 ans plus tard (durée de cette première mise en application du Documents d'Objectifs).

Par ailleurs, objectif par objectif chaque mesure sera analysée : taux de réalisation, surfaces concernées, budgets mobilisés ...

Différents suivis, en plus de ceux déjà proposés au sein même des mesures, pourront se révéler nécessaires. Un tableau de bord de ces suivis sera réalisé.

• Mesures proposées

*Mesure O1 : suivi, analyse des mesures et de leur taux de réalisation.

*Mesure O2 : réalisation de l'état des lieux du site après les 6 années d'application du Document d'Objectifs (cartographie des habitats, valeur patrimoniale des espèces présentes, état de conservation ...) et comparaison avec l'état initial du site.

Mise en place d'une stratégie foncière cohérente sur le site Natura 2000

Objectif P

Habitats et espèces concernés

Pelouse, prairies, forêts alluviales

Justification

La mise en place d'une stratégie foncière à l'échelle du site Natura 2000 permettra de renforcer la cohérence des actions mises en place dans le cadre de l'application du Document d'objectifs.

Stratégie d'intervention

La première phase concerne l'identification des propriétaires sur le site Natura 2000 et l'analyse de leur degré de motivation dans les actions proposées dans le cadre du document d'objectifs.

Dans un deuxième temps, en fonction des volontés de chaque propriétaire, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- le conventionnement,
- l'acquisition.

Il sera important de hiérarchiser les secteurs d'acquisitions et de mettre en évidence les priorités en terme de protection des espèces et de fonctionnement de l'écosystème.

Mesures proposées

*Mesure P1 : identification des parcelles pour lesquelles la maîtrise foncière ou d'usage est nécessaire à la gestion patrimoniale des milieux et espèces

*Mesure P2 : mise en place de conventionnements avec les propriétaires

*Mesure P3 : hiérarchisation des secteurs à acquérir puis acquisitions

2• Programme d'actions

2-2• Mesures et coûts

Site n°FR2600965



**DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION**

2 Programme d'actions

2.2 Mesures et coûts

Financement des mesures

Afin de répondre aux différents objectifs de conservation et de restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces identifiés sur le site Natura 2000 n° Eu - 2600965 en référence à la Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 (annexes modifiées en 1997), des mesures spécifiques ont été définies.

Elles concernent :

- Des opérations de préservation, d'entretien et de restauration des habitats qui ont conduit à la désignation du secteur en site Natura 2000,
- Des opérations de sensibilisation, de communication et d'information autour de l'intérêt patrimonial du site et visant à faciliter l'application du Document d'Objectifs

Les titulaires de la maîtrise d'usage des parcelles incluses dans le site Natura 2000 pourront signer un contrat avec l'Etat, *le contrat Natura 2000*, pour la réalisation de ces mesures. Ce contrat indique l'ensemble des engagements choisis par l'usager et conformes aux cahiers des charges définis dans le Document d'Objectifs. Les contrats Natura 2000 conclus par des exploitants agricoles peuvent prendre la forme des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) remplaçant les Contrats Territoriaux d'Exploitation, pour les parcelles comprises dans leur SAU.

Les aides versées pour la rémunération des services rendus au titre de contrats Natura 2000 proviendront de plusieurs sources :

- De cofinancements de l'Union Européenne sous la forme principalement d'aides au titre de la section garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), pour des mesures s'inscrivant dans le cadre de l'éligibilité au Règlement du Développement Rural (RDR) conformément au Plan de Développement Rural National (PDRN).

Le taux de cofinancement communautaire est de 50 %

- De cofinancements de l'Etat, des collectivités territoriales, des Etablissements publics et autres acteurs locaux correspondant à la contrepartie nationale du financement européen pour les mesures éligibles. La contrepartie de l'Etat en tant que tel est prise en charge soit par :

❖ **Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) pour :**

- les mesures sortant du champ agri-environnemental
- les mesures forestières visant à améliorer l'état de l'habitat au titre de la Directive européenne n°92/43 et s'appuyant sur les articles i.2.7 du PDRN concernant les investissements non productifs de revenus spécifiques à Natura 2000 et i.7.2 du PDRN relatif aux opérations de gestion et d'entretien allant au delà de la bonne pratique

Le financement est alors mobilisé sur le Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN)

↳ **Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR) pour :**

- les mesures agri-environnementales dans les Contrats d'Agricultures Durables (CAD) ou hors CAD

- les mesures forestières liées à une logique de production dans le cadre des circulaires MAP/DERF/SDF/C2000-3021 du 18/08/2000 relative aux aides à l'investissement forestier de production. La part nationale du cofinancement est telle que définie dans l'arrêté préfectoral régional définissant le montant des aides à l'investissement forestier de production, majorée de 10% en zone Natura 2000. Il est cependant possible de mettre en place une part non productive correspondant à un enjeu patrimonial (conservation d'une mare, d'une zone tourbeuses ou plantation d'un îlot feuillu dans un peuplement monospécifique résineux) dans la limite de 20% de la surface concernée.

Dans tous les cas, seules les opérations de gestion ou les travaux conformes aux cahiers des charges des mesures décrites dans les Documents d'Objectifs peuvent prétendre aux aides financières publiques.

Un programme d'actions pour la mise en place de ces différentes mesures de gestion a été établi. Il est présenté sous forme d'un schéma et rappelle les différentes étapes à mettre en œuvre pour l'application du Document d'Objectifs.

Les différents documents techniques cités comme référence dans les différentes mesures de ce Document d'Objectifs seront disponibles auprès de la structure animatrice.

Restauration et entretien de frayères

Mesure A1

Description

Il s'agit d'assurer l'entretien des frayères déjà restaurées et de restaurer celles qui le nécessitent, tout en s'assurant de ne pas reconnecter des secteurs à fort enjeu patrimonial pour les amphibiens.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000 (coopération avec la Fédération de la pêche de la Nièvre)

Modalités

Entretien :

- Visite de terrain pour définir les travaux à réaliser
- Assurer le maintien de l'ouverture en entretenant la ripisylve : élagage notamment et éventuellement traitement en têtard. Des opérations de terrassement léger et ponctuel peuvent être aussi envisagées lors des travaux d'entretien.

On prendra soin de mener ces actions d'éclaircissement de façon raisonnée (actions ponctuelles) afin de limiter la prolifération algale.

Les préconisations du guide technique d'entretien du lit de la Loire devront être appliquées.

Restauration :

- Étude de faisabilité de la reconnexion (suivi des niveaux d'eau, visites de terrain pour la définition des travaux à réaliser (coupe, terrassement), étude de la qualité de l'eau, niveau topographique par rapport au fleuve...)

- Mise en œuvre des travaux :

Remise en lumière par élagage ou coupe de certains arbres

Terrassement si nécessaire : la reconnexion avec le lit principal se fera de façon privilégiée par l'aval

On maintiendra certains encumbrés, habitats favorables à la reproduction des poissons en les fixant pour éviter leur déplacement vers l'aval

La période d'intervention tiendra compte des cycles biologiques des espèces. La fin de l'été sera donc privilégiée.

Pour l'évaluation des coûts des travaux d'élagage et ouverture, on pourra se baser sur le tableau « inventaire des travaux » présenté en annexe (source : bassin RMC, Guide Technique n°1 : la gestion des boisements de rivières, fascicules 1 et 2, septembre 1998)

Mise en œuvre

Mesure, pour partie déjà mise en œuvre par le CSP et la Fédération de la pêche

Possibilités de mise en œuvre par un autre prestataire

Suivi des opérations sur le site Natura 2000 à la charge de la structure animatrice

Partenaires

CSP (cellule du Plan Loire), Fédérations de pêche de la Nièvre et du Cher, APPMA, CSNB, DDE (SHVN)

Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Synthèse des frayères à restaurer ou entretenir (données bibliographique et visites de terrain)	1 journée de la structure animatrice / 6 ans	Plan Loire (État, Régions, Départements), FEOPA
Travaux d'entretien (élagage et remise en lumière)	Sur devis (cf. tab. en annexe pour les boisements)	Plan Loire (État, Régions, Départements), FEOPA
Etude de faisabilité de la reconnexion	4800 € TTC/annexe	Plan Loire (État, Régions, Départements), FEOPA
Restauration des frayères	Sur devis (cf. tab. en annexe pour les boisements)	Plan Loire (État, Régions, Départements), FEOPA

Indicateurs de suivis

Suivi des populations de poissons (pêche électrique par exemple)

Suivi de l'efficacité de la passe à poissons sur le seuil de la centrale de Belleville

Description

Il s'agit de mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif de la nouvelle passe à poissons qui sera installée au niveau du seuil de la centrale de Belleville
Ce suivi pourra être « un outil d'évaluation » de la diversité piscicole migratrice

Localisation

Centrale électrique nucléaire de Belleville-sur-Loire

Modalités

Mise en place d'un système de vidéo-surveillance

Identification des espèces qui transitent et de leur nombre

Un protocole de suivi des espèces piscicoles transitant par la passe sera élaboré en concertation avec le CSP

Afin de compléter les données fournies par ce système de vidéo-surveillance, il sera demandé aux pêcheurs amateurs et professionnels de fournir les copies de leurs fiches de captures aux délégations départementales du CSP (Cher et Nièvre).

Mise en œuvre

Convention à passer CSP/EDF

Partenaires

EDF, CSP, Fédérations de la pêche de la Nièvre et du Cher, LOGRAMI

Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Mise en place du dispositif de vidéo-surveillance	Sur devis	EDF
Suivi de l'efficacité de la passe à poissons	Mission du CSP	MEDD, FEOGA, EDF

Indicateurs de suivis

Travaux réalisés

RIVIERE	
Date de relevés	

	Prix unitaire	Quantité	Coût
DEBROUSSAILLAGE			
Type ronciers	0,8€ HT/m ²		
Type entretien chemin 0,5 m	0,5 € HT/m ²		
ABATTAGE			
Arbres morts debouts			
arbre 20-40 cm	35 € HT /u		
arbre 40-80 cm	110 € HT /u		
arbre > 80 cm	155 € HT /u		
Arbres vifs			
récèpage arbustes	25 € HT /u		
arbres 20-40 cm	50 € HT /u		
tige cèpée 20-40 cm	35 € HT /u		
arbre 40-80 cm	125 € HT /u		
arbre >80 cm	230 € HT /u		
ELAGAGE			
Démontage houppier /élagage			
arbre < 80 cm	245 € HT /u		
arbre > 80 cm	385 € HT /u		
ELIMINATION EMBACLES/ARBRES COUCHES			
Arbre isolé			
L < 4 m - arbre 20-40 cm	50 € HT /u		
arbre 40-80 cm	95 € HT /u		
arbre > 80cm	110 € HT /u		
L >4 m - arbre 20-40 cm	110 € HT /u		
arbre 40-80 cm	140 € HT /u		
arbre > 80cm	230 € HT /u		
Accumulation de bois			
type "facile" / 1 pers.	35 € HT /u		
type "moyen" / 2 pers.	80 € HT /u		
type "difficile" / treuil	270 € HT /u		
type "gros volume"	prix / m ³		
NETTOYAGE			
Détritus			
type 1 (concentré)	65 € HT /m ²		
type 2 (épars - facile)	80 € HT /u		
type 3 (encombrant - difficile)	200 € HT /u		
type 4 (déchets divers)	2 € HT / m ²		

D'après "Guide technique n°1 : la gestion des boisements de rivière , Agence de l'eau RMC, septembre 1998"

Restauration et entretien des bras secondaires et boires

Mesure B1

Description

Il s'agit d'améliorer l'alimentation en eau de ces annexes et d'effectuer des opérations d'entretien (nettoyage périodique ou gestion de la végétation aquatique)

On prendra soin de ne pas reconnecter les zones à fort enjeu patrimonial pour les amphibiens

Localisation

À préciser après expertise

Modalités

Visites de terrain pour l'identification des annexes à entretenir et restaurer
Étude hydraulique, géomorphologique et écologique des annexes ainsi identifiées

En entretien, seront préconisés :

- L'enlèvement d'engorgements,
- La gestion de la végétation des berges et aquatique
- Des opérations légères et ponctuelles de terrassement

Pour des opérations de restauration, seront préconisés :

- Un creusement n'affectant que les sédiments fins et limons. Il ne devra pas être uniforme sur tout le profil en long. On évitera tout surcreusement qui pourrait provoquer un drainage de la nappe alluviale et un transfert des pollutions plus rapide vers celle-ci. On s'attachera à ce que le profil nouvellement créé permette l'évacuation des sédiments en période de crues afin de limiter les phénomènes de sédimentation néfastes à la pérennité des travaux. Une évacuation des matériaux sera privilégiée.
- Remise en lumière sur certaines proportions par élagage et coupe d'arbres
- Scarification afin de remobiliser les sédiments

Dans tous les cas, les différents travaux préconisés le seront au regard de l'étude initiale de faisabilité et ne seront en aucun cas systématiques. On pourra s'appuyer sur le Guide méthodologique d'entretien du lit de la Loire (Équipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature) et sur le Guide technique n°89 des Agences de l'eau « les Zones humides et la ressource en eau »

Les interventions seront effectuées en respectant les cycles biologiques des espèces. La fin de l'été ou le début de l'automne seront privilégiés.

Mise en œuvre

Mesure, pour partie, réalisée par la DDE (SHVN)

Possibilité de mise en œuvre par un prestataire, notamment des locataires de Francs-Bords (pour l'entretien surtout) sous forme de Contrat Natura 2000

Partenaires

DDE, Établissements publics, Universités, Bureau d'études, Équipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature, Fédérations de pêche de la Nièvre et du Cher, GIC Val de Loire

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Identification des annexes concernées	1 journée de structure animalière	Plan Loire (État, Régions, départements), FEOGA
Étude initiale et préconisations des travaux	4800 € TTC /annexe	Plan Loire (État, Régions, départements), FEOGA
Interventions d'entretien et de restauration	Sur devis (évaluation de certains coûts cf. tab. en annexe)	Plan Loire (État, Régions, départements), FEOGA

Suivis

Fonctionnalité des annexes hydrauliques (bras morts en eau, développement d'une végétation diversifiée...)

Gestion des berges des cours d'eau affluents

Description

Il s'agit d'assurer un entretien des berges des cours d'eau favorables à l'accueil des populations animales et végétales caractéristiques des rivières.

Localisation

Le Mazou, le Nohain et la Villa

Modalités

Plantation de ripisylves :

Si la ripisylve est complètement inexistant ou très morcelée, sa reconstitution sera envisagée.

- Plantations ou bouturage de Saules blancs en partie supérieure de la berge. On pourra diversifier les essences en plantant des Frênes et Aulnes.
- Plantations, éventuellement accompagnées de bouturage de Saules arbustifs en partie médiane de berges

Les interventions seront réalisées à l'automne

Ces 2 techniques ne sont utilisables que pour des rivières à faibles contraintes hydrauliques

Protection de berges :

Dans les seuls cas où une protection de berges se révélerait nécessaire, (enjeux socio-économiques importants : habitations, routes, ouvrages d'art...), des techniques de génie végétal seront privilégiées. On s'attachera à utiliser la technique la plus adéquate en fonction de la pente de la berge, de son substrat, des espèces présentes sur place. On veillera notamment à ne pas sur-dimensionner les projets. On pourra s'appuyer sur le « Guide technique de protection des berges de cours d'eau en techniques végétales, Ministère de l'Environnement », 1994 et faire appel aux experts de ces techniques.

Mise en œuvre

Contractualisation de la mesure

Partenaires

Propriétaires privés, Fédérations de pêche (58 et 18) et APPMA, Communautés de communes, communes, Fédération de chasse (58)

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Plantation de ripisylves (fourniture et mise en œuvre)	De 3 à 12 €/ pied + 1200 €/chantier	MEDD, FEAGA
Protection de berges en génie végétal	Pas de surcoût	

Suivis

Linéaire de berges boisées

Restauration et entretien des mares

Description

Il s'agit d'assurer la fonctionnalité des mares, dans le cadre de l'objectif B « restaurer les annexes hydrauliques » mais aussi de l'objectif K « restaurer et maintenir le fonctionnement des corridors biologiques transversaux ».

Localisation

Réserve Naturelle du Val de Loire
Germigny-sur-Loire

Modalités

Mesure 0610A du PDRN :

- Restauration et entretien de mares ayant une présence d'eau permanente
- Profilage des berges en pente douce, dégagements des abords
- Entretien annuel : contrôle sélectif de la végétation herbacée et ligneuse sur les rives et les abords
- Destruction manuelle ou mécanique des pousses de l'année
- Si abreuvement pour les animaux, installation d'un dispositif par pompage ou dérivation et mise en défend de la mare
- Engagement à participer à la lutte contre les nuisibles aquatiques si plan d'action collectif
- Travaux à réaliser en fin d'été et en automne

Mesure 0611A du PDRN :

- Entretien des mares ayant une présence d'eau permanente
- Entretien annuel : contrôle sélectif de la végétation herbacée et ligneuse sur les rives et les abords
- Destruction manuelle ou mécanique des pousses de l'année
- Si abreuvement pour les animaux, installation d'un dispositif par pompage ou dérivation et mise en défend de la mare
- Engagement à participer à la lutte contre les nuisibles aquatiques si plan d'action collectif
- Travaux à réaliser en fin d'été et en automne

Les 2 mesures pré-citées ne sont pas cumulables (un comité technique, en coopération avec la structure animatrice, appréciera l'éligibilité des mares à ces mesures), surface minimale du plan d'eau : 50 m² et maximum d'une mare/ha

Les restaurations et entretiens de mares doivent respecter la réglementation sur l'eau (police de l'eau) et le SDAGE

Mise en œuvre

Contractualisation des mesures hors ou dans un CAD

Ou contractualisation par un prestataire différent d'un exploitant agricole

Partenaires

Chambre d'Agriculture de la Nièvre, DDAF, exploitants agricoles, CSNB, Fédération de chasse (58)

Budget

Nature des opérations	Montants des aides	Sources de financement
Mesure 0610A	MAE hors CAD : 96,20 €/mare/an MAE dans CAD : 115,44 €/mare/an	MAAPAR, FEOGA
Mesure 0611A	MAE hors CAD : 33,69 €/mare/an MAE dans CAD : 40,43 €/mare/an	MAAPAR, FEOGA
Mesure hors MAE de restauration-entretien	190 €/mare/an	MEDD, FEOGA
Mesure hors MAE d'entretien	95 €/mare/an	MEDD, FEOGA

Suivis

Diagnostic approfondi du fonctionnement de la gravière

Description

Il s'agit d'effectuer un état des lieux des caractéristiques physiques de la gravière et de son fonctionnement.

Localisation

La Celle-sur-Loire, lieu-dit « les communaux » parcelles 261 et 262

Modalités

Les études déjà existantes serviront de base et seront complétées par une visite de terrain :

« Étude des gravières et plans d'eau en lit majeur de la Loire Nivernaise, de Decize à Neuvy-sur-Loire, CSNB 1995)

plan d'aménagement de la gravière après exploitation et

« Aménagement écologique des carrières en eau, guide pratique, MNHN & Union nationale des producteurs de granulats, 2002 ».

Il existe d'autres documents réalisés notamment par l'entreprise Morillon Corvol

Visite de terrain : profil topographique de la gravière, pente et sinuosité des berges, colonisation par la végétation, calage des niveaux d'eau

Enquêtes auprès de la commune et des pêcheurs

Définition des travaux à réaliser : reprofilage des berges, diversification des profondeurs, suppression de quelques arbres, nettoyage du plan d'eau, aménagement de zones de tranquillité..., avec un cahier des charges précis

Mise en œuvre

Réalisation de l'étude par un prestataire extérieur

Partenaires

Fédérations de pêche (18 et 58) et AAPPMA locale, entreprise Foucher (ancien exploitant), Conseil Général 58, commune de La Celle-sur-Loire, CSNB, bureau d'études, CSP, Fédération de chasse (58)

Budget

Nature de l'opération	Coûts	Sources de financement
Synthèse de la bibliographie existante	Coût forfaitaire : 4500 € /gravière	MEDD, FEOGA, AELB
Visite de terrain, enquêtes		
Définition des travaux à réaliser et rendu de rapport		
Surface potentielle maximale : 7,7 ha		

Suivis

Restauration de la gravière

Description

Mise en application des travaux définis dans la mesure C1

Localisation

La Celle-sur-Loire, lieu-dit « les communaux » parcelles 261 et 262

Modalités

Les éventuels débris seront triés et apportés dans un centre de tri. Lors de la suppression de quelques arbres le long des berges, on veillera à ne pas le faire sur les zones soumises aux vents dominants (ouest et sud-ouest). On évitera toute chute d'arbres dans le plan d'eau.

Les travaux de reprofilage de berges (création de plats (pente de 2 à 3°)) seront réalisés en période d'étiage (septembre de préférence) et en dehors des périodes de reproduction des oiseaux et des poissons. On évitera tout apport de terre végétale et toute plantation.

Mise en œuvre

A la charge de l'exploitant si aucun aménagement n'a été mis en place après l'exploitation (cf. obligation de remise en état après exploitation) ou prestataire extérieur

Partenaires

CSNB, bureau d'études, Conseil Général 58, commune de La Celle-sur-Loire, AAPPMA, Fédérations de pêche (18 et 58), CSP, Fédération de chasse (58)

Budget

Nature de l'opération	Coûts	Sources de financement
Aménagement	Fonction de C1, sur devis	MEDD, FEOGA, l'ancien exploitant (sauf si déjà fait)
	Surface potentielle maximale : 7,7 ha	

Indicateurs de suivis

Suivi de la colonisation de la gravière par la végétation hydrophytes et heliophytes

Gestion des prairies et pelouses par l'intermédiaire du pâturage

Description

Mise en place ou maintien d'un pâturage extensif sur les prairies ou pelouses

Localisation

Germigny-sur-Loire
La Celle-sur-Loire
Mesves-sur-Loire
cf. carte

Modalités

Mesure 2003A du PDRN :

Gyrobroyage des estives parcours
pas de travail du sol
pas de fertilisation minérale, ni d'amendement, ni de pesticides
fertilisation organique limitée aux effluents d'élevage

Compléments proposés :

chargement limité à 0,5 UGB/ha/an notamment sur les zones de pelouses et au maximum à 1 UGB/ha/an sur les zones prairiales où le sol est mieux constitué

Du Mesure 1903A du PDRN :

Gyrobroyage des estives-parcours
Pâturage raisonné évitant le sous-pâturage et le surpâturage (mini 0,5 UGB/ha/an et maxi 1,4 UGB/ha/an) : modification proposée chargement maxi 1 UGB/ha/an
Allotement, déplacement et surveillance des animaux
Tenus d'un cahier de pâturage
Traitements phytosanitaires interdits
Fertilisation interdite ou occasionnelle
Élimination des rejets ligneux

Un diagnostic pastoral préalable sera nécessaire et validé par le Comité Technique (pour les parcelles déjà engagées dans les Opérations Locales Agri-Environnementales, ces diagnostics pastoraux ne seront pas obligatoires).

Dans le cas où l'exploitant est éligible à ces mesures, elles seront obligatoires pour la signature d'un CAD

Mise en place d'un plan de pâturage : on adaptera les modalités du pâturage (fréquence, durée, chargement) à la structure et la nature des formations végétales (prairies, pelouses ou mosaïque de prairies et pelouses)

pâturage occasionnel sur les pelouses

Le comité technique vérifiera l'éligibilité des parcelles

Mise en œuvre

A mener conjointement ou postérieurement à la mise en place de la stratégie foncière, objectif 1^a

Partenaires

Chambre d'Agriculture 58, DDAF, exploitants agricoles, CSNB, autres Organismes Professionnels Agricoles

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Mesure 2003A du PDRN	MAE hors CAD : 114,34€/ha/an MAE dans CAD : 137,21€/ha/an	MAAPAR, FEOGA
Mesure 1903A du PDRN	MAE hors CAD : 125,77 €/ha/an MAE dans CAD : 150,93 €/ha/an	MAAPAR, FEOGA
Définition d'un plan de pâturage type par milieu	2100 €	MEDD, FEOGA
	Surface potentielle maximale : 210 ha	

Suivis

Taux de contractualisation des mesures et superficie à l'issue des 6 premières années

Travaux de débroussaillage des pelouses et prairies

Mesure D2

Description

Il s'agit d'ouvrir des zones embroussaillées et de mettre en place un entretien régulier sur ces parcelles permettant de maintenir leur ouverture

Localisation

cf. carte

Modalités

Selon le taux d'embroussaillage et sur avis du comité technique, soit

Mesure 1901A du PDRN

Première année : débroussaillage d'ouverture

- Diagnostic initial
- Arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle, broyage au sol
- Pas de traitement chimique même localisé

Années suivantes :

- Option 1 : entretien mécanique par gyrobroyage ou fauche avec exportation des produits
- Option 2 : entretien par du pâturage
- Option 3 : pas de fertilisation ni amendement, option cumulable avec les option 1 et 2, rendue obligatoire sur le site Natura 2000

Mesure 1902A du PDRN

Première année : débroussaillage d'ouverture

Années suivantes : entretien avec les mêmes option que la mesure 1901A

On portera une attention toute particulière aux espèces protégées ou très rares telles que *Cytisus araméditerranéus*

On veillera à ce que sur l'ensemble du site Natura 2000, des bosquets de fruticées soient conservés.

Mise en œuvre

Contractualisation de la MAE hors CAD, ou MAE dans CAD

Ou réalisation par un organisme gestionnaire des milieux naturels

Partenaires

DDAF, Chambre d'Agriculture 58, exploitants agricoles, CSNB et autres Organismes Professionnels Agricoles

Budget

Nature des opérations	Montants des aides	Sources de financements
Mesure 1901A	MAE hors CAD Option 1 : 99,096€/ha/an Option 2 : 141,786€/ha/an Option 3 : 36,744€/ha/an MAE dans CAD Option 1 : 118,909€/ha/an Option 2 : 170,136€/ha/an Option 3 : 44,088€/ha/an	MAAPAR, FEOGA,
Mesure 1902A	MAE hors CAD Option 1 : 76,836€/ha/an Option 2 : 121,96€/ha/an Option 3 : 26,22€/ha/an MAE dans CAD Option 1 : 92,2032€/ha/an Option 2 : 146,352€/ha/an Option 3 : 31,464€/ha/an	
Débroussaillage hors MAE	250 €/ha/an	MEDD, FEOGA
	<i>Surface potentielle maximale : 40 ha</i>	

Suivis

mesure D8 : un état de lieux avant travaux sera effectué (taux de recouvrement de la zone, espèces présentes.), évolution du % de fruticées sur l'ensemble du site Natura 2000

Gestion des prairies par la fauche

Description

Mettre en place ou assurer le maintien de la fauche sur les prairies et pelouses

Localisation

Germigny-sur-Loire
La Celle-sur-Loire
Mesves-sur-Loire
cf. carte

Modalités

Mesure 2003A du PDRN :

Pas de travail du sol

Pas de fertilisation minérale, ni d'amendement, ni de pesticides

Fertilisation organique limitée aux éventuels effluents d'élevage (pâturage de regain)

Compléments à mettre en œuvre sur le site Natura :

Fauche annuelle de la prairie et possibilité de pâturage de regain (chargement instantané < 2 UGB/ha)

Exportation des produits de fauche

Mise en œuvre

Contractualisation sous forme de CAD pour les exploitants agricoles et sous forme de contrat Natura 2000 pour les locataires des Francs-Bords (lots de chasse)

Partenaires

Chambre d'Agriculture 58 et autres organismes professionnels agricoles, DDAF, exploitants agricoles

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Mesure 2003A du PDRN	MAE hors CAD : 114,34€/ha/an MAE dans CAD : 137,21€/ha/an	MAAPAR, FEOPA
Mesure hors MAE	140 €/ha/an	MEDD, FEOPA
	<i>Surface potentiellement contractualisable : 185 ha</i>	

Suivis

Taux de contractualisations et évaluation de la proportion du site Natura 2000 occupée par ce type d'habitat à l'issue des 6 ans

Reconversion des terres arables en prairies

Description

Il s'agit de reconverter les parcelles cultivées en herbages extensifs : prairies permanentes d'au moins 5 ans.

Localisation

Germigny-sur-Loire
Mesves-sur-Loire
cf. carte

Modalités

Mesure 0101A du PDRN, cahier des charges national, mesure fixe

Mise en œuvre

Contractualisation : MAE hors CAD, ou MAE dans CAD

Partenaires

Agriculteurs, Chambre d'Agriculture 58, DDAF

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Mise en place de la mesure	MAE hors CAD : 375€/ha/an MAE dans CAD 450 €/ha/an	MAAPAR, FEOGA
	Surface potentiellement contractualisable : 12,2 ha	

Suivis

Plan d'assolement annuel et contrôle de terrain

Animation des CAD sur le site Natura 2000

Description

Il s'agit d'animer la mise en place des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) sur le site Natura 2000. La démarche est construite autour de deux objectifs principaux : la sensibilisation des exploitants, actuels et potentiels, aux enjeux environnementaux de leur territoire et l'accompagnement des agriculteurs dans le choix des mesures agri-environnementales à leur problématique.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Organisation et animation de réunions de présentation, sensibilisation et accompagnement des exploitants pour la contractualisation des mesures agri-environnementales.

La phase d'accompagnement pour le montage des dossiers CAD est positionnée dans la mesure L1, fortement en liaison avec celle-ci.

Mise en œuvre

A la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs en collaboration avec les autres structures

Partenaires

Chambre d'Agriculture 58, DDAF 58, exploitants agricoles, CSNB, structure animatrice

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Organisation et animation des réunions	10 journées de structure animatrice en collaboration avec la animateurs CAD de la Chambre d'Agriculture / 6 ans	MAAPAR, MEDD, FEOGA

Suivis

Travaux de hersage des pelouses installées sur les sols les plus superficiels

Description

Il s'agit de maintenir une certaine proportion de stade pionnier des pelouses à Corynéphore en effectuant un travail superficiel du sol ou hersage

Localisation

Gernigny-sur-Loire
La Celle-sur-Loire
Mesves-sur-Loire
cf. Carte

Modalités

Délimitation des zones à herser. Ces zones (de l'ordre de 100 m² pour commencer) seront choisies en bordure immédiate des pelouses à Corynéphore.

La mise à nu du sol sera réalisée grâce au passage d'une herse.

Mise en œuvre

La délimitation de la zone à herser sera effectuée et les conseils techniques pour la réalisation de l'opération seront réalisés par la structure animatrice

Le hersage en lui-même sera effectué par un exploitant agricole partenaire

Partenaires

CSNB, associations naturalistes, exploitants agricoles

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Hersage	25 €/ha	MEDD, FEOGA
Délimitation des zones et conseils de la structure animatrice	4 journées / 6 ans	
	Surface potentielle maximale : 1 à 2 ha	

Suivis

cf. mesure D8 : à l'issue de cinq années, un premier bilan sera effectué : recouvrement, espèces présentes. Les conclusions de ce bilan permettront d'estimer la fréquence à laquelle cette mesure devrait être reconduite.

Gestion des équipements cynégétiques hors des lots de chasse

Description

Il s'agit de proposer des aménagements cynégétiques en cohérence avec les objectifs de conservation des habitats naturels.

Localisation

Ensemble du site Natura 2000, en dehors des lots de chasse

Modalités

Positionnement pertinent des garennes à lapins : privilégier les pelouses à Corynéphore et Fétuque pour permettre une régénération du sol et le maintien du caractère pionnier de ces habitats.

Positionnement pertinent des lignes de lirs : sur zones à débroussailler de préférence. La sécurité des personnes (chasseurs et autres utilisateurs) sera l'argument déterminant pour le positionnement de ces lignes de lirs.

Mise en œuvre

À la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs pour le conseil Contrat Natura 2000

Partenaires

Fédération de chasse (58), associations locales de chasse, structure animatrice, ONCFS

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Concertation gestionnaires des milieux et chasseurs	3 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOPA
Mise en place des aménagements	De l'ordre de 250 €/garenne	

Suivis

Suivis scientifiques des différents travaux effectués

Description

Il s'agit d'évaluer l'impact des travaux de débroussaillage menés dans la mesure D2 et des travaux de hersage menés à la mesure D6

Localisation

Idem que mesures D2 et D6

Modalités

Suivis des travaux de débroussaillage :

Avant les travaux, évaluation du taux d'embroussaillage, des espèces végétales présentes et de leur coefficient d'abondance/dominance

Suivi de la dynamique de végétation après les travaux (rejets, nouvelles espèces présentes...) : suivi la première année de végétation après les travaux puis au bout de cinq ans.

Suivis des travaux de hersage

Avant les travaux, évaluation rapide du taux de recouvrement et des espèces présentes

La première année de végétation après les travaux, suivi de la colonisation de la zone travaillée (taux de recouvrement, espèces présentes et cartographie précise)

Une autre évaluation sera aussi faite au bout de 5 ans

Mise en œuvre

Première phase : juste avant la mesures D2 et D6

Deuxième phase : après les travaux

Partenaires

CSNB, associations naturalistes.

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Suivi des travaux de débroussaillage (choix de 3 sites significatifs sur 5 ans)	2520 €	MEDD, FEOGA
Suivi des travaux de hersage	2520 €	MEDD, FEOGA

Suivis

Traitement par la fauche des friches post-culturelles

Description

Il s'agit de mettre en place ou pérenniser un traitement par la fauche sur des zones anciennement cultivées pour retrouver un cortège floristique caractéristique des prairies (chiendents, pâturins, fétuques...) voire éventuellement des pelouses sur les sols les plus superficiels.

Localisation

Germigny-sur-Loire (cf. carte)

Modalités

Principe général

Pas de remise en culture des parcelles

Fauche annuelle de la parcelle courant du mois de juin avec exportation des produits de fauche (avant la fructification).

Une fois la structure de la prairie retrouvée, on pourra retarder la fauche vers le 15 juillet dans un but cette fois d'améliorer la composition floristique de la formation végétale.

Plusieurs possibilités sont envisageables :

- * *Mesure 0101A du PDRN* : reconverter les terres arables en prairies permanentes (5 ans minimum)

cahier des charges national

ajout proposé : fauche des parcelles avec exportation des produits

- * *Mesure 1902A du PDRN* : réutiliser les milieux en dynamique de déprise (parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture)

couverture la première année

option 1 : entretien mécanique par fauche avec exportation des produits et obligation de prendre l'option 3 : pas de fertilisation, ni d'amendement

Mise en œuvre

Contractualisation de la mesure sous forme de CAD pour les exploitants agricoles

Partenaires

Exploitants agricoles, DDAF, Chambre d'Agriculture 58

Budget

Nature des opérations	Montants de l'aide	Sources de financement
Mesure 0101A du PDRN	MAE hors CAD : 375 €/ha/an MAE dans CAD : 450 €/ha/an	MAAPAR, FEOGA
Mesure 1902A du PDRN	MAE hors CAD : 76,83 €/ha/an MAE dans CAD : 92,2 €/ha/an	MAAPAR, FEOGA
	Surface potentiellement contractualisable : 58,8 ha	

Suivis

cf. mesure E2

Suivis scientifiques des modes de gestion mis en place

Description

Il s'agit de suivre l'évolution de la végétation suite à la mise en place ou la pérennisation de la fauche sur les friches post-culturales

Localisation

Germigny-sur-Loire

Modalités

Installation de carrés permanents (approximativement 5) d'une surface de 100 m² (10*10 m). Cette surface pourra être adaptée si besoin sur le terrain en fonction de l'homogénéité des formations végétales.

Réalisation d'un relevé phytosociologique annuel selon la méthode décrite par Braun-Blanquet

On prendra soin pour chaque relevé de noter le coefficient d'abondance-dominance de chaque espèce

Analyse de l'évolution de la végétation (% d'espèces prairiales, % d'espèces rudérales ou de friches, % d'espèces de pelouses en terme de nombre d'espèces et en terme de recouvrement) à la suite des relevés de terrain

Mise en œuvre

Mesure réalisée par un prestataire extérieur

Partenaires

CSNB, SOBA Nature Nièvre ou autres associations naturalistes

Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Relevés annuels de terrain	3990 €/ 6 ans	MEDD, FEOGA
Analyse de l'évolution de la végétation	1590 €	MEDD, FEOGA

Suivis

Maintien et création de zones tampons

Description

Il s'agit d'assurer le maintien d'une frange de ripisylve (ou zone tampon) entre le cours d'eau et les terres cultivées.

Cette mesure peut aussi s'appliquer autour des peupleraies

Localisation

La Marche (La grande Isle)
Mesves-sur-Loire

Modalités

Laisser une frange de 10 m environ de bois (saules, frênes...) non exploités autour de la peupleraie ou entre la Loire et les terres cultivées.

Mise en œuvre

Contractualisation de la mesure

Partenaires

Propriétaires forestiers, CRPF, DDAF

Budget

Nature de l'opération	Montants	Sources de financement
Maintien d'une frange de bois non exploités autour des peupleraies et des terres cultivées	Pas de surcoût	Opération non financée

Suivis

Dispositif favorisant le développement des bois sénescents

Mesure G1/F2
F 27012 (mesure 12.7 du
PDRN)

Description

Il s'agit de permettre le développement d'arbres morts, d'arbres à cavités, sources de biodiversité, sur des secteurs où leur présence n'est pas dangereuse pour le public et où ils ne risquent pas de créer des encombrés.

Localisation

Germigny-sur-Loire
La Celle-sur-Loire
Réserve Naturelle du Val de Loire

Modalités

Les surfaces éligibles ne peuvent pas se trouver dans une situation d'absence de sylviculture par choix ou par défaut. Le contrat porte sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare d'au moins 5 m³ de bois fort. Le bénéficiaire du contrat s'engage à marquer les arbres sélectionnés au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol, d'un triangle pointé vers le bas. Cette opération de marquage n'est pas rémunérée.

Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans les orientations régionales forestières. Ils doivent aussi présenter un houppier de forte dimension, ainsi que dans la mesure du possible être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.

Les arbres choisis peuvent être disséminés dans le peuplement mais de préférence ils constitueront des groupes d'arbres dits îlots de sénescence.

La période d'engagement pour ce contrat est de 30 ans quelque soit les aléas subis par les arbres (volis, chablis ou attaque d'insectes). Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

En luttant régulièrement comme en contexte irrégulier le renouvellement du contrat est possible pour les arbres répondant encore aux critères d'éligibilité.

Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres mesures forestières de l'12.7 du PDRN

Le calcul de l'indemnisation correspondante est basé sur la perte de valeur des bois et l'immobilisation du fond. Les critères de calculs sont fixés par la commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

L'estimation de la surface réservée se fait suivant le principe suivant : dans la mesure où l'on raisonne sur quelques arbres seulement, d'effectif n , il est nécessaire de déterminer la surface S qu'ils recouvrent. Il est proposé de la faire sur la base du nombre d'arbres N qu'un peuplement complet d'arbres identiques contiendrait à l'hectare, en posant l'hypothèse que la somme des surfaces couvertes par chaque arbre donne la surface totale du peuplement. Ainsi, on aura : $S = n/N$.

Mise en œuvre

Contrat Natura 2000

Partenaires

Syndicat des propriétaires forestiers, CNPF, propriétaires forestiers

Budget

Nature des opérations	Coûts et montants des aides	Sources de financements
Compensation de la perte de revenu	$M = (R+F) \cdot (1-t) / (1+t)^{30}$ Plafond 150€/ha Surface potentielle maximale : 600 ha	MEDD, FEAGA

M : manque à gagner ;
R : valeur des arbres sur le marché ;
F : valeur des fonds portant les arbres ;
t : taux d'actualisation ;

Suivis

Visite de terrain pour contrôler l'existence et le maintien des arbres objets du contrat et désignés par le bénéficiaire. Contrôle du diamètre des arbres visés

Mesure G2
F27006 (mesure 12.7 du
PDRN)

Reconstitution de ripisylves

Description

Il s'agit de permettre la reconstitution de forêts alluviales à la place des peupleraies qui occupent actuellement des espaces potentiels pour ces forêts alluviales.

Localisation

La Grande Ile (commune de la Marche)
Réserve Naturelle du val de Loire

Modalités

Seules les parcelles du lit majeur, de plus de 20 m de large et dont la superficie est d'au minimum 500 m² sont concernées par cette mesure.

Les plantations doivent être réalisées à au moins 5 m de la berge et doivent respecter l'esprit de l'élaboration des PPR : une étude hydraulique sera réalisée pour validation auprès des services de la Direction Départementale de l'Équipement. Le contractant prend l'engagement de conserver les espaces travaillés selon le cahier des charges de cette mesure pendant un minimum de 30 ans.

Une expertise devra être fournie aux services instructeurs pour vérifier la faisabilité et définir précisément les travaux à entreprendre.

Les opérations :

Plantations d'un ensemble d'essences feuillues en remplacement des peupliers à la suite de leur exploitation. Le mélange d'essences est obligatoire.

Un ensemble de travaux est éligible dans cette mesure :

Travaux de restauration du fonctionnement hydrique, dosage de la lumière dans le taillis et amélioration des perches d'avenir, travail sur les taches de semis et régulation de la lumière, plantations d'enrichissement dans les trouées.

Les essences autorisées sont celles caractéristiques des forêts alluviales de bois durs (frênes, ormes, chêne pédonculés...) mentionnées dans la fiche habitat n°10.

Le contractant s'engage à :

laisser au moins un arbre de diamètre supérieur à 35 cm /parcelle et/ou 1 ou 2 arbres/ha jusqu'à dégénérescence, préserver les arbustes du sous-bois et ne couper les lianes que sur les plants d'avenir.

respecter un seuil minimum de réussite (densité initiale > 400 plants/ha, densité à 4 ans : 40 à 50% de la densité initiale, densité à 15 ans : 30 à 50 % de la densité initiale).

La pénétration d'engins lourds se fera préférentiellement par temps secs, et les pneus basse pression sont fortement conseillés.

Pour toute intervention en forêt, on veillera à ce que les dates de travaux (exploitation ou autres) soient conformes aux cycles biologiques des espèces. On privilégiera donc des interventions à l'automne.

Mise en œuvre

Contrat Natura 2000

Partenaires

CRPF, propriétaires forestiers, syndicat des propriétaires forestiers, ONF

Budget

Nature des opérations	Coûts et montants des aides	Sources de financements
Expertise Reconstitution de ripisylves	Sur devis Plafond : 5000 €/ha	MEDD, FEOGA
	Surface potentielle maximale : 80 ha	

Suivis

Contrôle des surfaces et densité à 4 et 15 ans

Mesure G3

Aides aux investissements forestiers : annexe 2

Reboisement en feuillus précieux et sociaux**Description**

Quant les peuplements sont gérés dans une logique productive, il s'agit de privilégier la production d'espèces végétales caractéristiques des forêts alluviales : chêne pédonculé et frêne en substitution à des plantations de peupliers

Localisation

La Grande Ile (commune de la Marche)
Réserve Naturelle du val de Loire

Modalités

Une expertise accompagnée d'une étude environnementale sera exigée par les services instructeurs pour préciser les travaux à entreprendre.

Les plantations devront respecter les exigences du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, à savoir :
Espacement des arbres d'au moins 6 m, élagage régulier au-dessous du niveau des plus hautes eaux connues, entretien du sous-bois.

Le mélange des essences sera obligatoire : associées aux frênes et au chêne pédonculé, des essences d'accompagnement comme les érables (à l'exception de l'Érable négundo) pourront être plantées.

Les opérations :

Préparation du terrain avant plantation

Fourniture des plants et plantation

Entretiens (entretien du sous-bois, élagage)

De façon optionnel, des protections contre le gibier pourront être mises en place.

Aucun travaux d'assainissement, de drainage ne seront entrepris.

La pénétration d'engins lourds se fera préférentiellement par temps secs, et les pneus basse pression sont fortement conseillés.

Pour toute intervention en forêt, on veillera à ce que les dates de travaux (exploitation ou autres) soient conformes aux cycles biologiques des espèces. On privilégiera donc des interventions à l'automne.

Les subventions prévues pour cette mesure sont soumises aux conditions d'application des Aides aux Investissements Forestiers (notamment, mélange limité à 20% sous forme d'îlots de vieillissements).

Mise en œuvre

AIF

Partenaires

CHPF, propriétaires forestiers, syndicat des propriétaires forestiers, ONF

Budget

Nature des opérations	Coûts et montants des aides	Sources de financements
Étude environnementale et recours à un expert (feuillus précieux)	50% d'un forfait/ha plafonné à (130+290) €/ha + 10% pour Natura 2000	MAAPAR, FEOGA
Travaux concernant des plantations de Frênes (feuillus précieux)	50% d'un forfait/ha plafonné à 2580 €/ha + 10% pour Natura 2000	MAAPAR, FEOGA
Études et travaux concernant des plantations de Chênes pédonculés (feuillus sociaux)	Sur devis	MAAPAR, FEOGA
Protection contre le gibier	50% d'un forfait/ha plafonné à 610 €/ha + 10% pour Natura 2000	MAAPAR, FEOGA
	Surface potentielle maximale : 80 ha	

Suivis

Contrôle des surfaces et densité à 4 et 15 ans

Limitation d'une espèce exogène invasive : le Robinier

Mesure G4
F27011 (mesure L2.7 du
PDRN)

Description

Il s'agit de limiter l'expansion du Robinier en mélange au sein des forêts alluviales. Cette mesure revêt un caractère expérimental et ne s'appliquera donc que sur des surfaces limitées.

Localisation

Germigny-sur-Loire
Réserve Naturelle du Val de Loire

Modalités

Une étude de faisabilité du projet sera indispensable. Elle devra permettre au service instructeur de juger de sa pertinence et de s'assurer du rapport coût/efficacité.

Les opérations :

Exploitation automnale (en sève descendante) des pieds isolés de robiniers dans les peuplements mixtes dominés par les essences caractéristiques des forêts alluviales. Il s'agit d'appliquer cette mesure sur des peuplements dans lesquels le robinier est largement dominé c'est-à-dire lorsque sa densité est inférieure à 30%.

Les souches seront traitées chimiquement par des produits homologués (sulfamate d'ammonium) en forêt pour éviter les rejets.

Si le traitement chimique des souches n'a pas été suffisamment efficace la première année, un traitement des rejets pourra être proposé l'année suivante.

Le contractant s'engage à fournir :

un plan détaillé mentionnant les zones d'intervention, leur surface unitaire ou cumulée et la densité des espèces à traiter

le mode d'élimination retenu et le nombre de passages nécessaires pour arriver au taux de recouvrement acceptable

Le taux de couverture à obtenir ou acceptable pour l'espèce à traiter sera défini par la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers. L'élimination peut être totale ou partielle.

Il s'engage aussi à conserver les espaces ainsi travaillés pendant un minimum de 15 ans.

Mise en œuvre

Contrat Natura 2000

Partenaires

CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, DDAF, ONF...

Budget

Nature des opérations	Coûts et montants des aides	Sources de financements
Étude de faisabilité	Forfait de 100€/ha Minimum 300€ et maximum de 1000€	MEDD, FEDGA
Abattage des grands arbres	Diamètre < 30 cm : 4 à 7 €/arbre Diamètre > 30 cm : 10 à 15 €/arbre Plafond à 1000€/ha	MEDD, FEDGA
Traitement chimique des souches	Densité < 30% : 200 à 300 €/ha	MEDD, FEDGA
Optionnel (selon les résultats de coupe et traitement des souches) : traitement chimique des rejets	Densité < 30% : 100 à 200 €/ha	MEDD, FEDGA
	Surface potentielle maximale: 60 ha	

Les fourchettes de prix sont déterminées par la commission régionale de la forêt et des produits forestiers

Suivis

Vérification des surfaces travaillées et des densités obtenues

Suivi de l'efficacité de la mesure (caractérisation des peuplements, régénération naturelle...)

Mise en œuvre de régénérations dirigées pour reconstituer la forêt alluviale après des plantations d'essences allochtones

Mesure G5
F27003 (mesure 1.2.7 du PDRN)

Description

Dans certains cas, et notamment à la suite de la mise en œuvre de la mesure concernant la limitation des espèces exogènes invasives, les processus de régénération naturelle peuvent être soutenus et facilités afin de permettre un retour plus rapide aux caractéristiques spécifiques et structurales des forêts alluviales.

Localisation

La Celle-sur-Loire
Germigny-sur-Loire
Réserve Naturelle du Val de Loire

Modalités

Il n'y a pas de surfaces minimum ou maximum prédéfinies et aucune densité à 4 et 15 ans n'est imposée. Le contractant prend l'engagement de conserver les espaces mis en régénération pendant un minimum de 15 ans.

Les zones contractualisées devront être marquées sur le terrain et cartographiées.

La surface cumulée de l'ensemble des îlots sera fournie ainsi que la liste des opérations de suivi et d'entretien de ces régénérations.

Les espèces à favoriser dans le cadre de régénération naturelle en forêts alluviales sont celles caractéristiques à ce type d'habitats. Elles sont mentionnées dans la « fiche habitat » correspondante.

Différentes opérations sont éligibles pour faciliter cette régénération naturelle :

Éclaircies en faveur des semenciers

Relevé de couvert de manière à favoriser l'apparition de semis

Travail du sol (crochetage)

Dégagement des tâches de semis acquis

Mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture)

Plantations ou enrichissements à partir de graines ou boutures issues d'individus locaux.

Transplantation

Les dispositions du code forestier relatives à ces deux dernières opérations devront être respectées.

Mise en œuvre

Contrat Natura 2000

Partenaires

CHPF, syndicats des propriétaires forestiers, DDAF, ONF...

Budget

Nature des opérations	Coûts et montants des aides	Sources de financements
Travaux	Sur devis présenté au service instructeur et au CSRPN	MEDD, FEOGA
	Surface potentielle maximale: 60 ha	

Suivis

Vérification des surfaces travaillées, de l'entretien régulier de la régénération

Gestion patrimoniale des massifs forestiers**Mesure G6**
Annexe 3.3 pour les AIF• **Description**

Il s'agit de préconiser des modalités d'exploitation des milieux forestiers les plus respectueuses possibles de l'environnement

• **Localisation**

Germigny-sur-Loire
Réserve Naturelle du Val de Loire
La Celle-sur-Loire
L'ensemble des massifs forestiers du site

• **Modalités**

Dans tous massifs forestiers, on évitera :

Les produits agro-pharmaceutiques (excepté dans le cadre de la mesure G5 « limitation des espèces exogènes invasives)

Le déversement d'huile de vidange ou tout autre produit polluant

Toute coupe rase de robiniers. Le jardinage des cépées est préconisé comme modalité d'exploitation.

Toute plantation d'espèces exotiques

Tout travaux de drainage

Sont préconisées :

La gestion en futaie jardinée

La mise en place de conventions de « non exploitation » avec les propriétaires intéressés.

L'amélioration des mélanges futaie-taillis

Les propriétaires veilleront à la mise en conformité de leur Plan Simple de Gestion dans les 3 ans.

Pour toute intervention en forêt, on veillera à ce que les dates de travaux (exploitation ou autres) soient conformes aux cycles biologiques des espèces. Des interventions à l'automne seront privilégiées. Les engins utilisés seront les plus respectueux vis à vis de l'environnement (chenilles,...) et les temps secs seront privilégiés pour tous les travaux.

Mise en œuvre

Engagements non rémunérés ou AIF

Partenaires

CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, DDAF, ONF

• **Budget**

Nature des opérations	Coûts et montants des aides	Sources de financements
Précautions environnementales dans les modalités d'exploitation	Pas de surcoût	Opérations non financées
Amélioration des mélanges futaie-taillis	50 % du montant des travaux estimés sur devis+ 10% pour Natura 2000	MAAPAR, FEOGA
	Surface potentielle maximale: 600 ha	

• **Suivis**

Participation à des programmes de recherche concernant les formations arborées originales et l'hybridation du peuplier noir

Description

Il s'agit d'étendre des programmes de recherche initiés sur la Réserve Naturelle du Val de Loire concernant les fourrés d'ormes et l'hybridation du peuplier à l'ensemble du site Natura 2000.

Localisation

Gormigny-sur-Loire (fourrés d'ormes, Réserve Naturelle du Val de Loire)
L'ensemble du site Natura 2000 pour l'hybridation du Peuplier noir

Modalités

Hybridation du peuplier noir :

Participation au programme de recherche européen sur le niveau de pollution génétique du Peuplier noir en collaboration avec l'INRA (centre d'Orléans et d'Avignon). Mise à disposition in situ du matériel végétal nécessaire à la réalisation de ce programme de recherche

Fourrés d'Ormes :

Participation au développement d'un programme de recherche propres à ces fourrés d'Ormes en collaboration avec les instituts de recherche forestière (ENGREF, IDF, INRA, CEMAGREF...). Mise à disposition in situ du matériel végétal nécessaire à ce programme de recherche (cf. mesure P2)

Mise en œuvre

En charge de la structure animatrice

Partenaires

CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, organismes de recherche forestière (INRA, IDF), Réserve Naturelle du Val de Loire, DDAF

Budget

Nature des opérations	Coûts et montants des aides	Sources de financements
Organisation et participation aux réunions de travail et de mise en route des projets	6 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOGA
Visites de terrain	4 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOGA
	Surface potentielle maximale: 40 ha	

Suivis

Résultats des programmes de recherche

Recensement des tronçons de berges potentiellement érodables

Description

Il s'agit de réaliser une cartographie des tronçons de berges qu'il est possible de laisser s'éroder pour permettre la recharge en flux solide de la Loire.

Les résultats de cette mesure sont un des paramètres qui permettront de définir la stratégie foncière à mettre en place sur le site Natura 2000 (cf. mesures P2 et P3)

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

A partir de l'analyse des photographies aériennes au 1/25000 ème, identification des tronçons de berges que l'on peut laisser éroder, c'est-à-dire au droit desquels aucun enjeu socio-économique majeur n'est présent (habitations, routes, entreprises...)

Compléments de terrain (éventuellement en canoë-kayak) si nécessaire et rencontres avec les propriétaires
Cartographie sur fond IGN au 1/25000 ème. On précisera les caractéristiques de la berge sur ces tronçons potentiellement érodables (pente, occupation du sol (boisé ou non, berges enrochées ou non), nature et granulométrie des sédiments...).

Mise en œuvre

Réalisation de l'étude en liaison avec l'objectif P « Stratégie foncière »

Partenaires

DDE (SHVN), CSNB, bureau d'études, équipe pluridisciplinaire plan Loire grandeur nature

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Analyse des photographies aériennes	530 €	MEDD, FEOGA, Agence de l'eau
Compléments de terrain et rencontres avec les propriétaires	3600 €	MEDD, FEOGA, Agence de l'eau
Cartographie sur fond IGN au 1/25000 ème	1060 €	MEDD, FEOGA, Agence de l'eau

Suivis

En liaison avec la mesure N1

Suppression des enrochements selon H1 et lutte contre les enrochements sauvages

Description

S'ils existent, il s'agit de supprimer les enrochements qui ne sont pas indispensables au regard des résultats de la mesure H1.

Il s'agit aussi de veiller à ce que des enrochements illégaux, mis en place à titre purement privé et sans autorisation ne soient pas « construits ».

Localisation

En fonction de la mesure H1

Modalités

Enlèvement d'enrochements (en lien avec les éventuelles procédures d'acquisition) :

- Mise en place d'un partenariat et d'une coopération entre la structure animatrice du site Natura 2000 et les services gestionnaires du lit mineur (DDE) qui sont en charge de tous les travaux en lit mineur d'un cours d'eau domanial.
- Étude hydraulique et géomorphologique préalable aux travaux
- Rédaction des demandes officielles, organisation de réunions préalables et chiffrage de l'opération

Les matériaux de l'enrochement seront enlevés et déposés en carrière (éventuellement utilisés ou réécasés pour une autre utilisation) ou disposés dans le lit (rehaussement du niveau d'étiage)

Cette opération est soumise à autorisation au titre de la loi sur l'eau

Information de la DDE par la structure animatrice de la mise en place d'enrochements sauvages

Mise en œuvre

Réalisation de l'étude de faisabilité par un expert en hydraulique et géomorphologie fluviale

Phase administrative de rédaction des documents officiels, préparation des opérations et chiffrage de l'opération à la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Mesure de surveillance à la charge de la structure animatrice

Partenaires

DDE (SHVN), DIREN de bassin, propriétaires, DDAF, équipe pluridisciplinaire plan Loire grandeur nature

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Étude hydraulique et géomorphologique	Forfait : 1600 €/étude	Plan Loire (MEDD, Région, Département), FEOPA, Agence de l'eau
Rédaction des demandes officielles, organisation des réunions et chiffrage	15 journées de la structure animatrice	
Destruction de l'enrochement	Sur devis	
Transport des matériaux de l'enrochement ou création d'un seuil noyé	Sur devis	
Veille de la non installation d'enrochements sauvages	6 journées de la structure animatrice	

Suivis

Linéaire désenroché et en liaison avec la mesure N1 « suivi de la morphologie fluviale »

Centralisation des données existantes sur la qualité des eaux superficielles et souterraines

Description

Il s'agit de centraliser les différentes données concernant la qualité des eaux souterraines et superficielles. A terme ces différentes données permettront d'analyser l'évolution de la qualité de l'eau sur ce tronçon de Loire.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Création d'une base de données contenant :

- les données concernant les rejets des stations d'épuration (direction de l'espace et de l'environnement, service de l'eau, conseil général de la Nièvre)
- les données concernant la qualité des eaux des puits de captage (DDASS 58)
- les données du réseau GRAPPE
- les données concernant les analyses physico-chimiques des eaux superficielles (Réseau National de bassin, agence de l'eau Loire-Bretagne)
- les suivis biologiques des diatomées (Fourchambault et Neuvy-sur-Loire)

Une mise à jour avec actualisation des données est à prévoir chaque semestre.

Détermination de la qualité des eaux et des facteurs déclassants à partir des SEO-EAU (eaux superficielles et eaux souterraines)

Mise en œuvre

Utilisation du travail déjà effectué sur la Réserve Naturelle du Val de Loire

Création de la base de données par la structure animatrice (ou éventuellement un prestataire)

Mise en place d'un partenariat fort entre les différentes structures détentrices de données et la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs pour l'actualisation des données

Partenaires

Réserve Naturelle du Val de Loire, organismes sus-cités

Budget

Nature de l'opération	Montants	Sources de financement
Création de la base de données l'année n	6 journées de la structure animatrice	MEDD, FEOGA, Agence de l'eau
Suivis annuels et analyse des données	18 journées de structure animatrice	

Suivis

Mise en place de la base de données l'année n et suivis annuels les années suivantes

Propositions d'adaptations pertinentes du réseau des mesures

Description

Il s'agit de proposer, si besoin est, la mesure d'autres paramètres de qualité des eaux influant directement sur le fonctionnement des habitats naturels et la vie des espèces.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Postérieurement à la mesure I1 et à son analyse, proposition d'autres suivis (ou modification de ceux déjà existants : fréquence plus importante notamment) concernant la qualité des eaux superficielles et mise en place de ces suivis par les organismes compétents.

Mise en œuvre

Mesure « facultative », fonction de l'analyse des données de la mesure I1
A la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs.

Partenaires

Agence de l'eau, DDASS, Conseil Général 58, CSP

Budget

Nature de l'opération	Montants	Sources de financement
Propositions de nouveaux paramètres de mesures	2 journées de la structure animatrice	MEDD, FEOPA, Agence de l'eau
Participation à la mise en place de ces nouveaux suivis (réunions, etc...)	2 journées de la structure animatrice	

Suivis

Mise en place d'un partenariat entre la structure animatrice et les services chargés des suivis de la qualité de l'eau

Description

A partir des données recollées dans la mesure I3, il s'agit pour la structure animatrice d'alerter les services de l'État en cas de « défaillance » des suivis prévus et réglementation à appliquer.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

La structure animatrice du site Natura 2000 se chargera de :

- veiller au suivi des indicateurs de qualité des eaux et notamment des produits phytosanitaires
- l'assistance technique et scientifique à la maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes des stations d'épuration. Elle aura aussi un rôle de relais de terrain auprès des agents chargés de la police de l'eau.
- veiller au suivi des répercussions de mises en place de nouvelles installations classées à l'approche immédiate du site

Mise en œuvre

A la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Partenaires

Organismes de contrôle (DDASS, DSV ...)

Budget

Nature de l'opération	Montants	Sources de financement
Rôle d'alerte de la structure animatrice	12 journées de la structure animatrice	MEDD, FEOPA

Suivis

Mesure en lien avec la collecte de données pour l'alimentation de « l'observatoire de la qualité de l'eau », mesure 1)

Réduction ou modification de la fertilisation des surfaces cultivées et adaptation des pratiques agricoles périphériques

Description

Il s'agit de réduire la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires et fertilisants utilisés en agriculture sur les parcelles du site Natura 2000.
À l'extérieur du site Natura 2000, à proximité immédiate de celui-ci, il s'agit de sensibiliser les exploitants agricoles afin que ceux-ci s'orientent vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Mesure 0903A du PDRN :

Adapter la fertilisation en fonction de résultats d'analyses à des objectifs de rendement
Pour les parcelles viticoles à proximité du site Natura 2000

Mesure 0803A du PDRN :

Mise en place et entretien d'un enherbement permanent de cultures pérennes, soit :

- a : enherbement de tous les rangs sur 100% de la surface
- b : enherbement de tous les rangs sur la moitié de leur largeur
- c : enherbement d'un rang sur deux, sur 100% de la surface
- d : enherbement d'un rang sur deux sur la moitié de leur largeur

Pour les cas c et d, actions cumulables avec les mesures 0804A (b), 0807A (b)

Mesure 0804A du PDRN :

Remplacer un traitement chimique par un traitement mécanique

Seuil : au moins 1 ha et une parcelle entière concernées par cette mesure

- a : tous les rangs
- b : un rang sur deux

Organisation de réunions de sensibilisation afin d'adapter les pratiques agricoles périphériques (viticulture, polyculture élevage...)

Mise en œuvre

Signature de Contrat d'Agriculture Durable (CAD) pour les exploitants agricoles

Sensibilisation des exploitants menée par la Chambre d'Agriculture en collaboration avec la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Partenaires

Chambre d'Agriculture 58 et autres organismes professionnels agricoles, DDAF 58, exploitants agricoles,

Budget

Nature de l'opération	Montants	Sources de financement
Mesure 0903A du PDRN	MAE hors CAD : 6,61 €/ha/an MAE dans CAD : 7,93 €/ha/an	MAAPAR, FEOGA
Mesure 0803A du PDRN	a et b hors CAD : 177,86 €/ha/an a et b dans CAD : 213,43 €/ha/an c et d hors CAD : 88,93 €/ha/an c et d dans CAD : 106,71 €/ha/an	
Mesure 0804A du PDRN	a hors CAD : 152,45 €/ha/an a dans CAD : 182,94 €/ha/an b hors CAD : 76,23 €/ha/an b dans CAD : 91,47 €/ha/an	
Sensibilisation des exploitants agricoles à la périphérie du site avec la Chambre d'Agriculture	6 journées de la structure animatrice Quelques journées de la CA (58)	

Suivis

Taux de contractualisation des mesures préconisées

Mise en place de bandes enherbées

Description

Il s'agit de diminuer les risques de pollution des aires d'alimentation de captage et des cours d'eau en mettant en place des bandes enherbées entre les cultures et les « zones sensibles »

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Mesure 0401A du PDRN :

Application du cahier des charges de la mesure Reconversion des Terres Arables

Mise en place d'une bande enherbée supérieure à 7 m en remplacement d'une culture arable et avec un diagnostic permettant une localisation pertinente

La bande doit être inférieure à 20 m

Le comité technique décidera au cas par cas de l'éligibilité des lieux d'implantation en vue de garantir la pertinence de la mesure

Mise en œuvre

Signature de Contrat d'Agriculture Durable (CAD) pour les exploitants agricoles

Partenaires

Chambre d'Agriculture 58 et autres organismes professionnels agricoles, DDAF 58, exploitants agricoles

Budget

Nature de l'opération	Montants	Sources de financement
Mesure 0401A du PDRN	MAE hors CAD : 375 €/ha/an MAE dans CAD : 450 €/ha/an De bandes enherbées	MAAPAR, FEOGA

Suivis

Taux de contractualisation des mesures préconisées

Évaluation de la fréquentation (taux, fréquence, lieux et nature)

Description

Il s'agit d'identifier les zones les plus fréquentées, la nature de cette fréquentation (pêcheurs, promeneurs, chasseurs. Cette mesure est un préalable à la mesure J2.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Identification des zones les plus fréquentées :

- * une synthèse des données disponibles dans les fédérations de chasse et de pêche, les mairies, la Réserve Naturelle du Val de Loire, le département et les offices de tourisme sera un des moyens utilisés.
- * identification et recensement des différents accès au site (piétons, voiture) qu'ils soient autorisés ou non
- * des visites de terrain, des enquêtes auprès de la population locale permettront de mieux connaître ses us et coutumes.

Réalisation d'une cartographie de ces zones sur fond IGN au 1/25000 ème.

On prendra soin d'évaluer la fréquentation en période estivale, sans pour autant négliger le reste de l'année durant lequel la fréquentation est nettement différente de celle de la saison touristique.

Mise en œuvre

Réalisation de l'étude par la structure animatrice ou un prestataire extérieur en partenariat avec les organismes mentionnés ci-dessous

Partenaires

Réserve Naturelle du Val de Loire, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, communes, département, fédérations de pêche et de chasse, clubs de canoë-kayak, DDJS, Comité Départemental de Tourisme, Pays...

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Analyse de la fréquentation	2300 €	MEDD, FEOGA, Pays
Mise en forme des données (cartographie sous SIG)	1300 €	

Suivis

Mise en place d'un schéma d'aménagement et d'organisation de la circulation terrestre et fluviale en fonction de la sensibilité écologique du site

Description

Après avoir évalué la fréquentation (mesure J1), il s'agit d'essayer de l'orienter et la canaliser sur les secteurs les moins sensibles et de veiller à l'application de la réglementation (fermeture d'accès notamment)

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Analyse des conclusions de la mesure J1

Organisation de réunion de concertation avec les maires concernés, les fédérations de chasse et de pêche, le Comité Départemental de Tourisme (CDT) pour la définition du schéma d'aménagement

En fonction de la première phase d'analyse et à la suite des diverses réunions :

- *Fermeture des accès non réglementaires par des pelifs piquets (s'assurer cependant de laisser des accès libre pour la mise à l'eau des bateaux de pêche...)*
- *Aménagement de zones de stationnement pertinente pour les véhicules à moteurs (des parkings au sens strict du terme (avec artificialisation du sol) ne seront cependant pas créés)*
- *Choix des zones d'embarquement et de débarquement pour les canoë-kayak et bateaux de pêche, Pose de panneaux pour matérialiser ces points d'embarquement avec pictogramme commun au niveau international (se référer à la DDJS), panneau 50*50 cm*
- *Réalisation et pose de quelques panneaux rappelant la réglementation en vigueur (loi 4*4, réglementation du Domaine Public Fluvial...)*

Mise en œuvre

Opérateur de cette mesure travaillera en coopération avec le prestataire de la mesure J1

Organisation des réunions sera à la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs en relation avec les partenaires mentionnés ci-dessous

Partenaires

Fédérations de chasse et de pêche, CSNB, communes, Randonièvre, DDE, CG 58, DDJS, CDT

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Analyse des conclusions de J1 et organisation de réunions	1590 €	MEDD, FEOGA
Fermeture des accès	2 € le piquet d'acacia tous les 1 m + 215€ pour la fermeture d'un accès	MEDD, FEOGA, communes, CDT
Aménagement de zones de stationnement	2000 €/ zone de stationnement	MEDD, FEOGA, CDT, communes
Indication des zones de débarquement et d'embarquement pour les canoë-kayak	215 € de conception 112€/support 2500 € pour la pose pour l'ensemble des panneaux	MEDD, FEOGA, ministère des sports, CG 58 (à étudier au cas par cas)
Rappel de la réglementation	215 € de conception 112€/support 2500 € pour la pose pour l'ensemble des panneaux	MEDD, FEOGA

Suivis

Evolution de la fréquentation

Installation d'une signalétique fluviale temporaire et pose de panneaux

Description

Il s'agit d'une part, d'indiquer l'existence de zones de nidification pour les oiseaux sur les grèves par la pose de panneaux temporaires.
D'autre part, il est aussi important d'installer une signalétique fluviale directionnelle à l'amont des grèves de nidification pour orienter le passage.

Localisation

Fonction des zones de nidification.
Variable chaque année

Modalités

1 ère phase : Réalisation des panneaux indiquant les zones de nidification en rappelant l'article L415-3 du Code de l'Environnement concernant la destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids d'une espèce protégée, les espèces concernées, l'importance des grèves ligériennes pour leur nidification (environ 50*50 cm), texte en français, allemand et anglais.
Réalisation de panneaux directionnels

2 ème phase : Identification annuelle des zones de nidification des espèces d'intérêt européen sur les grèves.
Pose des 2 types de panneaux dans la première quinzaine du mois d'avril et retrait dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Toute mise en place de signalétique sur le Domaine Public Fluvial devra faire l'objet d'une procédure administrative d'occupation du domaine avec les services de l'État (DDE et services fiscaux).

Mise en œuvre

La réalisation des panneaux sera effectuée par un prestataire extérieur.
L'identification des zones de nidification pourrait être réalisée par les associations naturalistes et la Réserve Naturelle du Val de Loire.
La pose des panneaux pourrait être à la charge des clubs de canoë-kayak.

Partenaires

Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Associations naturalistes, Réserve Naturelle du Val de Loire, clubs de canoë-kayak, VNF, DDE (SHVN)

Budget

Nature des opérations	Montants	Financements
Réalisation des panneaux de « protection » des espèces	1700 € de conception 40€/support 72 €/panneau pour impression	MEDD, FEOPA, CG 58 (à étudier au cas par cas)
Réalisation des panneaux de signalétique fluviale directionnelle	215 € de conception 40 €/support 54 €/panneau pour impression	MEDD, FEOPA, CG 58 (à étudier au cas par cas)
Identification des zones de nidification	720 €/an soit 4320 €/ 6 ans	MEDD, FEOPA, CG 58 (à étudier au cas par cas)
Pose et enlèvement des panneaux	3480 €/an soit 20880 €/pour 6 ans	MEDD, FEOPA, CG 58 (à étudier au cas par cas)

Suivis

La 2 ème phase est une opération annuelle

Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des oiseaux nicheurs sur les grèves

Description

Il s'agit de réaliser une documentation sensibilisant les différents usagers à la préservation des espèces animales nicheuses sur les grèves.

Localisation

Tout le site Natura 2000

Modalités

Réalisation d'un dépliant couleur à 3 volets (format A4 ouvert) rappelant la réglementation en vigueur concernant la protection de certaines espèces d'oiseaux nicheurs sur les grèves.

Précision des recommandations pour la préservation de ces espèces.

Rédaction de ce document en allemand, anglais et français.

Diffusion de ce dépliant auprès des organismes de tourisme nautique, dans les campings, auprès de la fédération de pêche.

Mise en œuvre

Réalisation des dépliants par un prestataire

Dépôt des dépliants dans les organismes concernés par la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Partenaires

Réserve Naturelle du Val de Loire, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Associations de protection de la Nature, offices de tourisme

Budget

Nature des opérations	Montants	Financements
Réalisation du dépliant couleur 3 volets (format A4 ouvert)	3100 € de conception 706 € d'impression pour 4000 exemplaires	MEDD, FEOPA, CG 58 (à étudier au cas par cas)
Mise à disposition auprès des organismes concernés	4 journées de la structure animatrice/ 6 ans	MEDD, FEOPA, CG 58 (à étudier au cas par cas)

Suivis

Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats naturels fragiles

Description

Il s'agit de réaliser une documentation sensibilisant les différents usagers à la préservation des habitats naturels fragiles

Localisation

Tout le site Natura 2000

Modalités

Réalisation d'un dépliant couleur à 3 volets (format A4 ouvert) rappelant la réglementation concernant la circulation motorisée dans les milieux naturels

Précision des recommandations pour la conservation des habitats naturels fragiles.

Rédaction de ce document en anglais, allemand et français.

Diffusion de ce dépliant auprès des organismes de tourisme, dans les campings, auprès des fédérations de pêche et de chasse et des loueurs de quad, 4X4, jet-ski....

Mise en œuvre

Réalisation des dépliants par un prestataire

Dépôt des dépliants dans les organismes concernés par la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Partenaires

Réserve Naturelle du Val de Loire, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Associations de protection de la Nature, offices de tourisme, loueurs de véhicules

Budget

Nature des opérations	Montants	Financements
Réalisation du dépliant couleur 3 volets (format A4 ouvert).	3100 € de conception 706 € d'impression pour 4000 exemplaires	MEDD, FEOPA, Ministère des sports, CG 58 (à étudier au cas par cas)
Mise à disposition auprès des organismes concernés	4 journées de la structure animatrice/ 6 ans	MEDD, FEOPA, Ministère des sports, CG 58 (à étudier au cas par cas)

Suivis

Présentation du site Natura 2000 dans les différents documents à destination des touristes

Description

Il s'agit de présenter le site Natura 2000, ses caractéristiques, ses enjeux dans les différentes revues et topo-guide de canoë-kayak et/ou de loisirs « nature », sous forme d'articles, de photos et cartes.

Localisation

Tout le site Natura 2000

Modalités

Prise de contact avec les différents organismes susceptibles d'éditer ce type de documents

On s'attachera tout particulièrement à diffuser des informations dans : le topo-guide de Randonnièvre (lors de sa réédition), la revue allemande « Kanusport » et le topo-guide allemand, le dépliant du Circuit des Mariniers de Loire, édité par le Comité Départemental du Tourisme de la Nièvre ou tout autre document du CDT se rapportant à ce tronçon de Loire, le guide du tourisme pêche...

Mise en œuvre

A la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Partenaires

Structure animatrice, DDJS, Randonnièvre, Fédérations départementales de la pêche et de la chasse, CDT

Budget

Nature des opérations	Montants	Financements
Rédaction d'articles de présentation	10 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOPA
Contacts avec les différentes structures éditrices de documents à destination des touristes	4 journées de la structure animatrice/ 6 ans	MEDD, FEOPA

Suivis

Mise en place d'une surveillance saisonnière sur le site

Description

Certaines zones particulièrement sensibles du site Natura 2000 méritent une surveillance régulière notamment en période de fréquentation plus importante (du 01 mai au 30 septembre)

Localisation

En fonction des résultats de la mesure J1

Modalités

Rapprochements des différents services de police, définition d'une stratégie commune d'intervention et renforcement des actions de surveillance

En charge de gardes assermentés ONCFS, CSP et gendarmes. Un planning annuel de la police assermentée sera établi afin de définir la charge de chacun. 20 demi-journées en période de forte fréquentation (càd sur 5 mois) et 14 le reste de l'année (7 mois) seront ainsi à répartir.

et

En charge d'une tierce personne : on travaillera en collaboration avec la fédération départementale de la chasse qui assure la garderie d'une partie des lots de chasse du site Natura 2000. Cette personne aura un rôle informatif et de sensibilisation lors de ses tournées (1 fois par semaine en période de forte fréquentation et 1 fois toutes les deux semaines le reste de l'année)

Une attention particulière sera portée au respect de la réglementation concernant le piégeage des espèces comme le Ragondin notamment concernant l'interdiction de l'utilisation d'appâts empoisonnés.

Chaque année, deux réunions de compte-rendu auront lieu : la première entre les personnes assermentées et celle chargée de la sensibilisation, la deuxième avec le comité de suivi de l'application du Document d'Objectifs

Mise en œuvre

Phase de police à la charge des services de l'État

Phase de sensibilisation à la charge d'un prestataire en collaboration avec la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Partenaires

DDE, DDAF, RNVL, CSP, ONCFS, fédérations départementales de la chasse et de la pêche

Budget

Nature des opérations	Montants	Financements
Opérations de sensibilisation supplémentaires	9120 €/an (10 jours en période de forte fréquentation, 7 le reste de l'année et 2 journées de réunions)	MEDD, FEOGA

Suivis

Restauration des corridors dégradés : plantations de haies

Description

Il s'agit de restaurer les zones de transfert des différents espèces animales (en ce qui concerne les zones humides, cf. objectif B « restauration des annexes hydrauliques »)

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Mesure 0501A du PDRN :

Plantation au choix de haies basses, moyennes ou hautes en espèces locales

Préparation du sol puis plantation

Entretien :

Taille de formation

Désherbage annuel et taille

Remplacements des manquants

Maintien des haies existantes et particulièrement des haies hautes

Plantation : minimum 50 ml/ha et maximum 140 ml/ha

Spécificités sur le site Natura 2000 : plantations sur 2 rangs obligatoires à raison de 250 plants/ml et entretien des haies hautes au lamier exclusivement.

Les haies seront plantées parallèlement à l'écoulement des eaux (*règlementation du PPR*)

Mise en œuvre

Contractualisation de la mesure sous forme de CAD pour les exploitants agricoles ou de contrat Natura 2000 pour les autres

Partenaires

CA 58 et autres organisations professionnelles agricoles, DDAF 58, exploitants agricoles, CRPF

Budget

Nature des opérations	Coûts de l'opération	Sources de financement
Mesure 0501A du PDRN	MAE hors CAD : 2,87 €/ml/an MAE dans CAD : 3,45 €/ml/an	MAAPAR, FEOPA
Mesure hors MAE	5,5 €/ml/an	MEDD, FEOPA, CG 58

Suivis

Plan de l'état initial des haies et contrôle de terrain (éventuellement effectué par le CNASEA/ la DDAF)
Linéaire de haies plantées par an

Entretien du réseau des haies

Description

Il s'agit de maintenir l'ensemble des haies déjà présentes sur le site

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Mesure 0601A du PDRN

1er cas : Haies avec plus de 20% de manquants :

Interventions sur la structure de la haie (suppression des brins morts ou très vieux, recépage de certains pieds)

Taille 3 fois en 5 ans

Désherbage chimique interdit

2ème cas : Haies épaissies (moins de 20% de manquants):

Recépage de l'ensemble des pieds

Entretien

Désherbage chimique interdit

Spécificités sur le site Natura 2000 applicables aux deux cas pré-cités : plantations sur 2 rangs obligatoires à raison de 250 plants/ml et entretien des haies hautes au farnier exclusivement.

Mesure plafonnée à 100 ml/ha

Mise en œuvre

Contractualisation de la mesure sous forme de CAD pour les exploitants agricoles ou Contrat Natura 2000 pour les autres

Partenaires

Chambre d'Agriculture 58 et autres organisations professionnelles agricoles, DDAF 58, exploitants agricoles, CRPF

Budget

Nature des opérations	Coûts de l'opération	Sources de financement
Mesure 0601A du PDRN	MÂE hors CAD : 1,37€/ml/an MAE dans CAD : 1,64€/ml/an	MAAPAR, FEOGA
Mesure hors MAE	3,5 €/ml/an	MEDD, FEOGA, CG 58

Suivis

Contrôle de terrain (éventuellement effectué par le CNASEA/ la DDAF)

Mise en place de dispositifs appropriés permettant de rendre inoffensives les lignes EDF

Description

Il s'agit de limiter la mortalité des oiseaux due à la présence de lignes EDF sur les zones de transfert des oiseaux.

Localisation

Ligne EDF à l'aval de Fourchambault
Ligne EDF à l'aval de La Chanté-sur-Loire, au lieu-dit La Pointe

Modalités

Pour éviter l'électrocution :

Disposer des silhouettes de rapaces sur les pylônes électriques

Cependant, si la ligne électrique se situe dans une zone de nidification, on évitera cet aménagement qui pourrait constituer une cause d'échec pour la nidification (trayeur des oiseaux).

Pour éviter les collisions :

Disposer des spirales de couleur rouge et blanche sur les lignes électriques

Mise en œuvre

En concertation avec EDF et RTE Bourgogne

Partenaires

EDF, RTE Bourgogne, associations naturalistes, structure animatrice, AMBE (organisme qui a breveté le procédé de spirales)

Budget

Nature des opérations	Coûts de l'opération	Sources de financement
Pose de silhouettes de rapaces sur les pylônes	Sur devis	EDF, RTE Bourgogne
Pose de spirales rouges et blanches sur les lignes électriques	Sur devis	EDF, RTE Bourgogne

Suivis

Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site

Description

Il s'agit d'expliquer aux différents usagers les enjeux identifiés sur le site et l'impact de leurs activités sur le fonctionnement de celui-ci.

Dans un deuxième temps, il s'agit de présenter les différents contrats Natura 2000 possibles.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000.

Modalités

Organisation de plusieurs réunions d'information et de sensibilisation dès le début de l'application du Document d'Objectifs. On pourra organiser une réunion pour chaque type d'usage : par exemple 5 réunions (activités agricoles, activités forestières, activités piscicoles, activités cynégétiques, activités touristiques).

Dans un deuxième temps, la structure animatrice du Document d'Objectifs pourra apporter une aide lors du montage des dossiers de demande de subventions dans le cadre des contrats Natura 2000.

Mise en œuvre

A la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs.

Partenaires

Organismes professionnels (Chambre d'Agriculture 56, CRPF), fédérations de chasse et de pêche, communes.

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Préparation et animation de 5 réunions	10 journées de l'opérateur de suivi / 6 ans	MEDD, FEOGA
Aide au montage des dossiers pour les contrats Natura 2000	8 journées de la structure Animatrice / 6 ans	

Suivis

Conception et installation de panneaux d'information en certains points stratégiques du site

Description

Il s'agit de communiquer et d'informer les usagers une fois qu'ils sont sur le site en installant des panneaux en des points définis en fonction des mesures J1, J2, (évaluation de la fréquentation et mise en place d'un schéma d'aménagement et d'organisation de la circulation)

Localisation

à voir en fonction de J1

Modalités

Réalisation de panneaux d'information en couleur (80*100 cm) présentant le site Natura 2000 (qu'est-ce que Natura 2000, les caractéristiques du site, la faune et la flore que l'on peut y trouver...)

- Impression sur vinyle 5 ans
- Laminage recto satin
- Collage alucobond 3 mm
- Support bois

Pose des panneaux

3 à 5 panneaux répartis sur l'ensemble du site peuvent être d'ores et déjà envisagés

Mise en œuvre

Réalisation des panneaux par un prestataire extérieur

Pose des panneaux par un prestataire extérieur ou les services techniques des communes

Partenaires

Conseil Général 58, CSNB, communes, communauté de communes

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Conception et réalisation des panneaux (impression et support)	Conception : 3100 € 315 €/panneau de support et d'impression	Communautés de communes et communes, MEDD, FEOGA, CG 58 (à étudier au cas par cas)
Pose des panneaux	1060 €/ 3 panneaux	Communautés de communes et communes, MEDD, FEOGA, CG 58 (à étudier au cas par cas)

Suivis

Mise en place d'une information régulière concernant l'avancement de l'application du Document d'Objectifs

Description

De façon régulière, par exemple tous les 6 mois ou lors d'une action de « grande ampleur » (sentier, restauration de frayères...), il s'agit d'informer les riverains du site Natura 2000 de l'état d'avancement de l'application du Document d'Objectifs

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Préparation et animation du comité de suivi du site (au moins 1 réunion/an)

Réalisation de communiqués de presse (presse locale) lors des actions d'ampleur (ouverture de sentier, restauration de frayère, de gravière...)

Information régulière (tous les 6 mois) sous forme d'articles dans les bulletins communaux des actions menées sur la commune en question dans le cadre de Natura 2000 et éventuellement des projets pour les 6 mois suivants. Libre à l'opérateur de la mesure en collaboration avec la structure animatrice du Document d'Objectifs d'ajuster la fréquence des articles en fonction des opportunités

Mise en œuvre

À la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Partenaires

Communes, Conseil Général 58, Pays

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Préparation et animation du comité de suivi	12 journées de la structure animatrice/ 6 ans	MEDD, communes, FEOPA, CG 58 (à étudier au cas par cas)
Communiqués de presse (en moyenne 1 par an)	6 journées de la structure animatrice/ 6 ans	MEDD, communes, FEOPA, CG 58 (à étudier au cas par cas)
Articles dans les bulletins communaux	0,5 journée/article de la structure animatrice	MEDD, communes, FEOPA, CG 58 (à étudier au cas par cas)

Suivis

Mise en place de sentiers pédagogiques selon la mesure J1

Description

Il s'agit par l'intermédiaire de l'aménagement léger d'un sentier de découverte d'expliquer aux promeneurs le fonctionnement et la sensibilité des milieux qu'ils traversent.

Localisation

La Celle-sur-Loire (site des Brocs)
Germigny-sur-Loire

Modalités

Au regard de l'état des lieux réalisé pour l'élaboration du Document d'Objectifs, les 2 sites pré-cités semblent les plus appropriés pour ce type d'aménagement.

La démarche pour la réalisation de sentiers d'interprétation est basée sur 3 grandes phases :

Etude d'interprétation :

Visites de terrain

Analyse des thématiques à aborder

Conception du sentier

L'étude s'attachera à définir des aménagements légers s'intégrant au mieux dans le paysage.

Un aménagement des abords sera envisagé si nécessaire.

Conception des outils nécessaires à la mise en valeur du sentier

Réalisation du dépliant d'accompagnement

Conception des « médias d'interprétation » (panneaux et des bornes repères par exemple)

Aménagement du sentier :

Débroussaillage, création du sentier

Pose des « médias d'interprétation »

Mise en œuvre

Dans le cadre du programme Loire nature, sur le site des Brocs à La Celle-sur-Loire, le Conseil Général de la Nièvre s'est positionné comme maître d'ouvrage pour réaliser un tel aménagement.

Pour les autres sites, les différentes phases de cette mesure seront effectuées par un prestataire extérieur.

Partenaires

Conseil Général 58, communes et communauté de communes, CSNB, Pays

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Etude d'interprétation	Par sentier : 4500 € TTC	MEDD, FEOPA, CG 58, communes
Conception des « médias d'interprétation » (dépliants, panneaux, bornes)	Par sentier : 7500 € de conception Impression dépliant : 3600 € TTC/30000 exemplaires Impression, support panneau: 300 € TTC/sentier Bornes repère : 91 € TTC l'unité	MEDD, CG 58, communes, FEOPA
Aménagement du sentier (débroussaillage, pose des bornes et du panneau)	Par sentier : Sur devis, de l'ordre de 5 €/ml	MEDD, CG 58, communes, FEOPA

Réalisation d'un dossier de presse

Description

Il s'agit de réaliser un dossier de presse destiné à présenter le site Natura 2000 aux journaux locaux lors du début de l'application du Document d'Objectifs

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Réalisation d'un dossier de presse rappelant la procédure Natura 2000, les caractéristiques du site, ses enjeux et les objectifs de gestion définis et l'échéancier prévu.

On y ajoutera divers documents se référant à la procédure, ainsi que plusieurs illustrations.

On mentionnera les personnes ressources.

Mise en œuvre

Ce dossier sera réalisé par un prestataire extérieur

Partenaires

CSNB, DIREN, élus locaux

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Réalisation du dossier de presse	1000 €	MEDD, FEOGA

Veille de la cohérence des opérations du PILGN, volet « sécurité des populations face aux risques d'inondation » avec les objectifs du site Natura 2000

Description

Il s'agit de s'assurer de la cohérence entre les projets menés dans le cadre du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature, volets « sécurité des biens et des personnes » et « développement économique » et la conservation des habitats et des espèces.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Renforcement des relations entre la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs et les instances décisionnaires du PILGN ; participation à des réunions (positionnement de la structure animatrice en tant « qu'expert de la gestion des milieux naturels »)

Suivi des différents projets menés dans le cadre du PILGN sur le périmètre du site Natura 2000, notamment accompagnement de la DDE lors des travaux d'entretien du lit mené par le Service Hydrologie et Voies Navigables.

Rappel des enjeux et objectifs de conservation définis dans le cadre du réseau Natura 2000 et présentation du rapport de Paul CASSAGNES « Préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans les opérations de restauration et d'entretien du lit de la Loire moyenne » et du Guide Technique d'entretien du lit de la Loire

Mise en œuvre

À la charge de la structure animatrice qui pourra notamment intervenir lors de la programmation des travaux

Partenaires

DIREN de bassin (Orléans), Équipe Pluridisciplinaire Loire Grandeur Nature, DDE (SHVN)

Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Suivi des projets et participation à des réunions de concertation	18 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEDGA

Suivis

Participation au choix et à la définition des travaux prévus dans le cadre du PILGN, volet « restauration des milieux aquatiques et des espaces naturels »

Description

Il s'agit de suivre les travaux de restauration et d'entretien des annexes hydrauliques et de la ripisylve mis en place sur le site Natura 2000, dans le cadre du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature. Dans un même temps, l'opérateur de suivi pourra apporter son avis sur la définition des priorités d'action.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Positionnement de la structure animatrice comme « expert » lors du choix et la programmation des travaux à réaliser.

Mise en place d'une coopération étroite entre la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs, la Fédération de pêche de la Nièvre et le Conseil Supérieur de la Pêche, la DDE (service gestionnaire du Domaine Public Fluvial).

Mise en œuvre

A la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Partenaires

Fédération de pêche de la Nièvre, APPMA, Équipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature, services de l'état (DIREN de bassin, DDE...), établissements publics (CSP,...)

Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Suivis des actions mises en place dans le cadre du Programme interrégional Loire Grandeur nature	18 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOGA

Suivis

Conférence des différentes actions entre-elles et satisfaction des ayants droits

Collaboration entre la Réserve Naturelle du Val de Loire et la structure animatrice du Document d'Objectifs

Description

Il s'agit d'utiliser la Réserve Naturelle du Val de Loire comme pôle d'expérience pour l'application du Document d'Objectifs.

Localisation

La Réserve Naturelle du Val de Loire

Modalités

Utiliser l'expérience acquise sur la Réserve Naturelle du Val de Loire
 Démonstration des techniques de gestion sur le secteur de la Réserve Naturelle du Val de Loire : équipe de la Réserve Naturelle aura alors le rôle d'expert
 Communiquer autour de ces actions (communiqués de presse, visites de terrain...)

Mise en œuvre

Coopération entre la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs et l'équipe de la Réserve Naturelle du Val de Loire

Partenaires

Réserve Naturelle du Val de Loire

Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Actions de communication autour des opérations réalisées dans le périmètre de la Réserve Naturelle du Val de Loire en application du Document d'Objectifs du site Natura 2000	6 journées de la structure animatrice et Équipe de la Réserve Naturelle du Val de Loire / 6 ans	MEDD, FEOGA
Démonstrations des techniques de gestion par l'équipe de la réserve Naturelle du Val de Loire	6 journées de l'équipe de la réserve Naturelle / 6 ans	MEDD, FEOGA
Coordination avec l'équipe de la Réserve Naturelle du Val de Loire	6 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOGA

Suivis

Établissement d'une liste type de projets et procédures d'aménagements susceptibles d'avoir un impact sur les milieux et information des maîtres d'ouvrage

• Description

Il s'agit d'identifier de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des projets susceptibles d'avoir un impact significatif sur les habitats et espèces du site, d'en faire part aux différents maîtres d'ouvrages et services instructeurs des dossiers.

• Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

• Modalités

Établissement d'une liste des types de projets (soumis à autorisation ou non, projets d'aménagement) susceptibles d'avoir un impact sur la conservation des habitats et espèces du site
Les projets « à surveiller » mais n'étant pas initialement soumis à étude d'incidence pourront le devenir si nécessaire pour la conservation des habitats et des espèces grâce à un arrêté préfectoral valable sur le site Natura 2000 (ex : abaissement de certains seuils pour la réalisation d'une étude d'incidence)

Diffusion de cette liste auprès des maîtres d'ouvrage potentiels et des structures professionnelles représentatives pour qu'elles jouent le rôle de relais.

Mise en œuvre

Elaboration de la liste à la charge de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs
Sensibilisation et communication autour de cette liste à la charge des services de l'Etat

Partenaires

Services instructeurs (DSV, DDAF, DDE, DIREN, DRIRE, DDASS, CRPF), collectivités instruisant des demandes d'autorisation, organismes professionnels

• Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Réflexion et établissement de la liste des types de projets « à surveiller »	8 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEDGA

• Suivis

Adaptation des cahiers des charges s'appliquant sur le Domaine Public Fluvial

Description

Il s'agit d'adapter les cahiers des charges s'appliquant sur le DPF afin que les modalités des actions autorisées soient en cohérence avec la conservation des habitats

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Cahier des charges d'exploitation des francs-bords :

Dans le titre II « dispositions applicables aux lots bénéficiant du droit de chasse au gibier de plaine », ajout d'un article spécifique aux lots de chasse se situant sur un site Natura 2000 :

- Interdiction des cultures à gibier sur les milieux sensibles : un zonage précisant les secteurs concernés sera réalisé dans le cadre du Document d'Objectifs du site Natura 2000. Pour toute création de culture à gibier, l'avis de la structure animatrice sera sollicité.
- Le débroussaillage (notamment en ce qui concerne le positionnement des lignes de tirs) prévu à l'article 13 devra être soumis à l'avis de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs
- Constitution de Garennes à lapins en coopération avec la structure animatrice. Elles le seront préférentiellement sur les pelouses à Corynéphore et Fétuque et prendront une forme aussi naturelle que possible

Toute création de zones de stationnement aura au préalable reçu un avis favorable de la DDE avec l'appui technique de la structure animatrice et devra être conforme au schéma d'organisation de la circulation (mesure J2)

Cahier des charges fixant les clauses et conditions générales de la location par l'État du droit de chasse au gibier d'eau :

Ajout d'un article concernant des dispositions spéciales pour les lots situés sur un site Natura 2000

- Les cultures à gibier devront être soumises à l'avis de l'opérateur de suivi du site Natura 2000
- Les projets d'entretien des berges des bras morts devront s'appuyer sur le « Guide d'entretien du lit de la Loire » et sur le rapport de Paul CASSAGNES « Préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans les opérations de restauration et d'entretien du lit de la Loire moyenne »

Mise en œuvre

En accord, avec les services de l'État (DDE, DDAF et DIREN), modifications des textes des cahiers des charges

Partenaires

DDE, DDAF, structure animatrice, Fédérations de chasse et de pêche de la Nièvre, ONCFS

Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Modifications des textes des cahiers des charges en coopération avec la DDE et la DDAF	3 journées de la structure animatrice	MEDD, FEOGA.

Suivis

Gestion patrimoniale des zones artificialisées

Description

Il s'agit de s'assurer que l'entretien des zones artificialisées (abords des puits de captage, des stations d'épuration, des dépendances vertes des grandes infrastructures) respecte les milieux

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Concertation avec les services chargés des entretiens (DDE, communes et communautés de communes, syndicats d'eau potable, structures d'exploitation des stations d'épuration)

Présentation des préconisations d'entretien aux différents agents

Éviter l'utilisation des produits phytosanitaires

Éviter les entretiens intenses injustifiés

Diversifier l'entretien en fonction des enjeux

Adapter les techniques d'entretien (favoriser la fauche et le broyage avec exportation des produits)

Veiller à la protection des espèces et habitats patrimoniaux

Mise en œuvre

Opérateur de suivi

Partenaires

Opérateur de suivi, organismes sus-cités, CSNB

Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Concertation avec les différents services chargés de l'entretien	2 journées de la structure animatrice/an Soit 12 journées sur 6 ans	MEDD, FEOPA
Formation et sensibilisation des agents techniques chargés de l'entretien	2 journées de la structure animatrice/an Soit 12 journées sur 6 ans	MEDD, FEOPA

Suivis

Travaux sur le terrain et modifications des pratiques

Mise en cohérence des objectifs et mesures de gestion établis sur les deux sites Natura 2000 (Cher, Nièvre)

Description

Il s'agit de rechercher la cohérence entre les deux Documents d'Objectifs concernant la Loire (côté Cher et côté Nièvre)

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Participation aux réunions du Comité de Pilotage du site Natura 2000 dans le département du Cher
Rapprochement et concertation des deux structures animatrices lors de la mise en application des Documents d'Objectifs : réunion, visites de terrain, suivi de l'avancement des projets
Selon la faisabilité, une seule structure animatrice pourrait être choisie pour l'application des Documents d'Objectifs sur les deux sites Natura 2000.

Mise en œuvre

À la charge de la structure animatrice

Partenaires

DIREN Centre et Bourgogne, opérateur du Document d'Objectifs dans le Centre, CSNB, les deux structures animatrices pour l'application des Documents d'Objectifs

Budget

Nature des opérations	Coûts	Sources de financement
Participation aux comités de pilotage du site Natura 2000 dans le Cher et lecture des documents préparatoires	8 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOGA
Réunions de concertation des deux structures animatrices	9 journées de la structure animatrice / 6 ans (le cas échéant)	MEDD, FEOGA

Suivis

Suivi de la morphologie fluviale

Description

Il s'agit d'approfondir la connaissance concernant la dynamique de la Loire sur ce secteur.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Exploitation des données disponibles à la DIREN de bassin et synthèse de ces données pour ne conserver que celles qui concernent le site Natura 2000

(Utilisation des photographies aériennes (des plus anciennes aux plus récentes) pour analyser l'évolution du tracé en plan de la Loire)

Identification des zones d'érosion et des zones de dépôts

Rendu sous forme cartographique au 1/25000 ème

Mise en œuvre

Réalisation de la synthèse par un prestataire extérieur

Partenaires

DIREN de bassin, Equipe Pluridisciplinaire Loire Grandeur Nature, Universités, CNRS

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Synthèse des données et rendu cartographique	2650 €	MEDD, FEOGA

Suivis

Suivi des populations de Grands Cormorans

• Description

Il s'agit de mieux connaître la population de Grands Cormorans sur le site Natura 2000 (effectifs, évolution...)

• Localisation

L'ensemble du site Natura 2000, au niveau des dortoirs

• Modalités

Programme national de suivi des populations de Grands Cormorans hivernant pris en charge par la SOBA Nature-Nièvre pour le département de la Nièvre et du Cher.

Dénombrements aux dortoirs à la tombée de la nuit une fois début janvier (et une fois début décembre si les comptages de janvier n'ont pu être effectués).

Il ne s'agit pas de recenser les pré-dortoirs diurnes ou les Cormorans en alimentation en cours de journées.

Mise en œuvre

Dans le cadre du programme national de suivi des populations de Grands Cormorans, suivi effectué par la SOBA Nature-Nièvre

Partenaires

SOBA Nature Nièvre, DDAF

• Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
1 Comptage annuel puis compte-rendus	3000 €/an soit 18000 €/6 ans	MEDD, FEOGA

• Suivis

Évolution des populations sur plusieurs années

Études complémentaires concernant les peuplements d'insectes

Description

Il s'agit de préciser et étoffer les inventaires concernant les peuplements d'insectes sur le site et notamment les Odonates, Coléoptères forestiers dont le potentiel semble intéressant (une espèce de l'annexe II de la Directive Habitat, Faune, Flore déjà présente sur le site et des habitats favorables) mais dont les données sont peu nombreuses.

Localisation

La Celle-sur-Loire
Germigny-sur-Loire
Réserve Naturelle du Val de Loire

Modalités

Inventaire Odonates

S'inspirer du protocole mis en place sur la Réserve Naturelle du Val de Loire (cf. feuille jointe)

Inventaires Coléoptères forestiers

Récette et élevage des larves prélevées sur le site pour la détermination

Les récoltes se feront à la fois en forêt alluviales de bois tendres, en forêt alluviales de bois durs, et sur les fruticées. Elles s'effectueront sur les différentes essences d'arbres présentes afin d'avoir un échantillonnage le plus complet possible

Mise en œuvre

Réalisation des études par des prestataires extérieurs

Partenaires

Associations naturalistes, UEF

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Inventaires Odonates	5000 €	MEDD, FEOPA
Inventaires Coléoptères forestiers	6000 €	MEDD, FEOPA

Suivis

Inventaire des espèces de Chauve-souris

Description

Il s'agit de connaître les différentes espèces de chauves-souris qui fréquentent le site Natura 2000

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000 (et plus précisément à Gernigny-sur-Loire, la Celle-sur-Loire et la RNVL)

Modalités

Réalisation de transects (au moins trois sur l'ensemble du site Natura 2000) parcourant à la fois des milieux boisés et des zones ouvertes et enregistrement au sonomètre (vitesse de cheminement de l'ordre de 3 km/h en comptant entre 2 et 3 heures par transect)

L'opération s'effectuera à la nuit tombée en période estivale

Analyse des résultats

Mise en œuvre

Réalisation de la mesure par un prestataire extérieur

Partenaires

Associations naturalistes, Groupe Chiroptères, CSNB, Muséum de la ville de Bourges, Fédération de chasse (58)

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Relevés de terrain	1900 €	MEDD, FEOGA
Analyse des résultats	530 €	MEDD, FEOGA

Suivis

Cette mesure consiste en la réalisation d'un état initial. En fonction des résultats de cette étude, des suivis des populations pourront par la suite être envisagés.

Suivis des populations de Sternes et Oedicnème criard

Description

Suivi annuel des populations de Sternes et d'Oedicnème criard lorsque les adultes sont en fin d'incubation ou sur des poussins

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Il s'agit d'appliquer le protocole déjà mis en place sur le secteur de la Réserve Naturelle du Val de Loire à savoir :

Nombre de visites : 2 à 3 selon les conditions météorologiques

Dates de recensements : 1 visite fin mai/début juin et 1 visite mi-juillet. Une troisième visite de remplacement est prévue en cas de forte crue de la Loire au printemps

Méthode : repérage des colonies en observant les captures de proies et les nourrissages. Des comptages depuis la berge sont préconisés ; les dénombrements se réalisant à partir d'une lunette d'observation. Tous les nids occupés seront dénombrés (adultes couvant ou avec des poussins). Noter si possible le nombre de poussins de chaque espèce.

En complément, il est possible de descendre la Loire en canoë au moins sur les portions de Loire les plus difficilement observable depuis la berge, avec 2 ou 3 personnes au maximum

Analyse des populations (localisation, évolution des effectifs)

Mise en œuvre

Réalisation de la mesure par un prestataire extérieur

Partenaires

Réserve Naturelle du Val de Loire, Associations naturalistes, CSNB, association départementale des chasseurs de gibier d'eau de la Nièvre et du Cher

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Relevés de terrain	9700 €	MEDD, FEOGA
Analyse des résultats et synthèse	3180 €	MEDD, FEOGA

Suivis

Suivi annuel et rendu d'une note de synthèse chaque année

Suivis des espèces végétales invasives

Description

Il s'agit d'étudier la prolifération des Renouées du Japon, du Robinier, du Solidage et éventuellement de la Jussie

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Suivis :

Cartographie précise des zones de prolifération avec détermination des surfaces concernées. Suivi par photo-interprétation et/ou visites de terrain des superficies occupées (régression, progression, apparition ou disparition de nouvelles zones) à la fin de l'application du Document d'Objectifs.

Mise en œuvre

Réalisation de la mesure par un prestataire extérieur

Partenaires

CSNB, universités, organismes de recherche. Réserve Naturelle du Val de Loire

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Cartographie et suivis	1575 €	MEDD, FEOPA

Suivis

Précisions sur le fonctionnement ornithologique du site par rapport aux couloirs de circulation

Description

Il s'agit de préciser les connaissances concernant le fonctionnement des corridors biologiques par rapport à la circulation des oiseaux.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Étude scientifique concernant la circulation des oiseaux au sein du site Natura 2000 et à sa proximité immédiate (zones de transit entre secteur de reproduction et secteurs de nourrissage, obstacles, impact de l'A 77...)

Mise en œuvre

Réalisation de la mesure par un prestataire extérieur

Partenaires

Associations Naturalistes, fédération de pêche, fédération de chasse

Budget

Nature des opérations	Coûts de l'opération	Sources de financement
Étude scientifique	4000 €	MEDD, FEOGA

Suivis

En fonction de l'intérêt patrimonial ou non des espèces présentes, de l'importance des populations, des suivis réguliers pourront être envisagés par la suite

Inventaire batraciens

Description

Il s'agit de préciser et étoffer les connaissances concernant les populations des différentes espèces d'amphibiens présentes sur le site.

Localisation

Potentiellement, l'ensemble du site Natura 2000. Cependant, la totalité du site Natura 2000 ne pourra pas être expertisée dans les détails. 2 ou 3 zones (plutôt à l'extérieur de la Réserve Naturelle du Val de Loire sur laquelle des suivis existent déjà) seront choisies en fonction de leur potentialités d'accueil (présence d'habitats favorables).

Modalités

Protocole :

Il est conforme aux préconisations d'Espaces Naturels de France dans le cadre du programme Loire Nature II. 3 sorties à des périodes échelonnées entre la fin de l'hiver et le début de l'été seront réalisées, à savoir :

- une en février
- une en avril
- une fin mai à début juin

Les différents genres (crapaud, grenouille, triton, salamandre) et différents stades de développement seront recherchés. Les Tritons marbrés et ponctués sont des espèces rares en Bourgogne, donc à rechercher plus particulièrement.

Ces prospections de terrain s'effectueront à la nuit tombée, avec des lampes, essentiellement sur les sites de reproduction.

L'écoute des chants et la recherche des individus à vue, à leur différents stades de développement (pontes, larves, ajuilles), seront conjuguées afin d'inventorier le plus d'espèces possible.

Des captures au troubleau pourront être envisagées. Une autorisation à la DIREN devra être préalablement demandée.

Une synthèse écrite présentant la liste des espèces, leur valeur patrimoniale, les menaces auxquelles elles sont confrontées sera rédigée.

Mise en œuvre

Réalisation de la mesure par un prestataire extérieur.

Partenaires

Associations Naturalistes, Fédération de pêche, CSNB

Budget

Nature des opérations	Coûts de l'opération	Sources de financement
Inventaire	4500 €	MEDD, FEOGA

Suivis

Suivi, analyse des mesures et de leur taux de réalisation

Description

Il s'agit de mettre en place un tableau de suivi de la réalisation des différentes mesures, puis annuellement de faire le point sur l'état d'avancement du document d'objectifs afin, si besoin est, de réajuster certaines mesures

Localisation

Concerne l'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Mise en place d'un tableau annuel de suivi des mesures par l'opérateur de suivi du document d'objectifs ayant pour trame le tableau suivant :

Intitulé de la mesure	Superficie engagée	Coût engagé	Date de réalisation des travaux	Opérateur (s) de la mesure	Localisation	% de réalisation (surface engagée/surface potentiellement concernée)	Commentaires : résultats, pertinence

Organisation de réunion annuelle de synthèse sur les travaux et mesures réalisés durant l'année avec les différents membres du Comité de suivi pour réajuster les modalités de réalisation de certaines mesures, si besoin est. Cette action se retrouve dans la mesure L4 « Mise en place d'une information régulière concernant l'avancement de l'application du Document d'Objectifs »

On s'attachera à avoir un retour sur les informations diffusées et ainsi à évaluer leur portée respective.

Mise en œuvre

A la charge de la structure animatrice

Partenaires

Opérateurs des différentes mesures, comité de suivi

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Tableau de synthèse	12 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOPA
Réunions (préparation et animation des réunions, cf. mesure L4)	9 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOPA

Suivis

Réalisation d'un état des lieux du site après les 6 années d'application du document d'objectifs

Description

Il s'agit de réaliser un nouvel état des lieux du patrimoine naturel du site après les 6 premières années de mise en application du Document d'Objectifs et de le comparer avec l'état initial du site

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

Cartographie des formations végétales au 1/25000 ème (terrain et cartographies disponibles dans le cadre du SIEL)

Synthèse des éventuelles nouvelles données concernant des espèces patrimoniales (modernisation des ZNIEFF, données des associations naturalistes et inventaires réalisés dans le cadre de l'application du Document d'Objectifs)

Analyse de l'état de conservation des habitats d'intérêt européen

Rédaction d'un document de conclusion permettant la mise en évidence de l'évolution des habitats depuis la mise en application du document d'objectifs en liaison avec la gestion préconisée.

Mise en œuvre

Réalisation de l'état des lieux et du document de synthèse par un prestataire extérieur

Partenaires

CSNB, associations naturalistes, prestataires de service en environnement

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financement
Réalisation de l'état des lieux : cartographie des formations végétales, synthèse des données faune, flore	8300 €	MEDD, FEOPA
Document de synthèse et de comparaison	2120 €	MEDD, FEOPA

Suivis

Identification des parcelles pour lesquelles la maîtrise foncière ou d'usage est nécessaire à la gestion patrimoniale des milieux et espèces

Description

Il s'agit d'identifier les parcelles pour lesquelles une convention de gestion ou une procédure d'acquisition est indispensable pour assurer une gestion patrimoniale des habitats et des espèces.

Localisation

L'ensemble du site Natura 2000

Modalités

On s'appuiera sur le retour des réunions de sensibilisation avec les différents acteurs (mesure L2) et sur une visite de terrain pour déterminer quelles sont les parcelles pour lesquelles une gestion patrimoniale et contractuelle peut être envisagée (milieu trop sensible, enjeu fort : enrochement par exemple...). Une rencontre avec les propriétaires sera alors envisagée en complément de la visite de terrain.

Mise en œuvre

Cette mesure est postérieure au calage des contours du site Natura 2000 avec le cadastre, à l'identification des propriétaires et à la mesure L2 « Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site ». Mesure prise en charge par la structure animatrice.

Partenaires

Chambre d'Agriculture 58, CRPF, communes, Réserve Naturelle du Val de Loire, SAFER

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Étude et rencontre éventuelle avec les propriétaires	10 journées de la structure animatrice / 6 ans	MEDD, FEOGA

Suivis

Au terme des 6 premières années d'application du Document d'Objectifs, un bilan de la maîtrise foncière sera établi.

Mise en place de convention de gestion avec les différents propriétaires

Description

Il s'agit, pour les propriétaires qui ne souhaitent pas gérer leurs parcelles (et qui ne les font pas gérer par une tierce personne), de signer des conventions d'usage ou d'autorisations de travaux avec des maîtres d'œuvre

Localisation

Sur les secteurs identifiés à la mesure P1

Modalités

Mettre en relation des organismes gestionnaires des milieux naturels (CSNB, Conseil Général 58) et les propriétaires intéressés par ce mode de gestion (cf. mesure P1)

Rédaction des conventions de gestion

Mise en œuvre

À la charge de la structure animatrice

Partenaires

SAFER, CRPF, Chambre d'Agriculture 58, Réserve Naturelle du Val de Loire, CSNB, Conseil Général 58,

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Passage de conventions avec les propriétaires	0,5 journée/propriétaire (structure animatrice)	MEDD, FEOGA

Suivis

Taux de conventionnement

Procédures d'acquisition

Description

Il s'agit de faciliter et coordonner les procédures d'acquisition.

Localisation

Sur les parcelles identifiées à la mesure P1

Modalités

Cartographie (localisation et extrait du cadastre) des parcelles privées pour lesquelles l'acquisition est souhaitable : absence de gestion ou gestion entraînant la détérioration des habitats d'intérêt européen, zones érodables permettant la recharge en flux solide du fleuve (cf. mesure H1)

Mise en relation des organismes acquéreurs et des propriétaires

Mise en œuvre

À la charge de la structure animatrice

Partenaires

SAFER, CRPF, CG 58, communes, CSNB

Budget

Nature des opérations	Montants	Sources de financements
Procédure d'acquisition	1 journée/propriétaire (structure animatrice)	MEDD, FEOGA
Acquisitions des terrains	Sur devis (de 460 €/ha à 4600 €/ha)	MEDD, FEOGA, Agence de l'eau

Suivis

Taux d'acquisitions

Tableau synthétique des objectifs et mesures de gestion

Objectifs	Mesures
A : restaurer la fonctionnalité des habitats piscicoles	A1 : restauration et entretien des frayères A2 : suivi de l'efficacité de la passe à poissons sur le seuil de la centrale de Belleville
B : restaurer les annexes hydrauliques	B1 : restauration et entretien des bras secondaires et boîtes B2 : gestion des berges des cours d'eau d'affluents B3 : restauration et entretien des mares
C : réhabiliter les gravières	C1 : diagnostic approfondi du fonctionnement de la gravière C2 : restauration de la gravière
D : maintenir et restaurer les espèces de pelouses et prairies et les capacités d'accueil des espèces	D1 : gestion des prairies et pelouses par l'intermédiaire du pâturage D2 : travaux de débroussaillage des pelouses et prairies D3 : gestion des prairies par la fauche D4 : reconversion des terres arables en prairies D5 : animation des CAD sur le site Natura 2000 D6 : travaux de hersage des pelouses D7 : gestion des équipements cynégétiques hors des lots de chasse D8 : suivis scientifiques des différents travaux effectués
E : réhabiliter les friches post-culturales	E1 : traitement par la fauche des friches post-culturales E2 : suivis scientifiques
F : maintenir l'habitat naturel forestier à faible valeur productive : la Saule blanche	F1 : maintien et création de zones tampons
G : conserver l'habitat naturel de Chénopodiacées-arnica	G1 : dispositif favorisant le développement des bois sénescents G2 : reconstitution de ripisylves G3 : reboisement en feuillus précieux et sociaux G4 : limitation d'une espèce exogène invasive : le robinier G5 : mise en œuvre de régénérations dirigées pour reconstituer la forêt alluviale après des plantations d'essences allochtones G6 : gestion patrimoniale des massifs forestiers G7 : participation à des programmes de recherche concernant les formations arborées originales et l'hybridation du peuplier noir
H : favoriser la dynamique fluviale et garantir un espace de liberté au fleuve	H1 : recensement des tronçons de berges potentiellement érodables H2 : suppression des enrôchements selon H1 et lutte contre les enrôchements sauvages

<p>I : restaurer la qualité des eaux souterraines et superficielles</p>	<p>I1 : centralisation des données existantes sur la qualité des eaux superficielles et souterraines I2 : propositions d'adaptations pertinentes du réseau des mesures I3 : mise en place d'un partenariat entre la structure animatrice et les services chargés des suivis de la qualité de l'eau I4 : Réduction ou modification de la fertilisation des surfaces cultivées et adaptation des pratiques agricoles périurbaines I5 : mise en place de bandes enherbées J1 : évaluation de la fréquentation J2 : mise en place d'un schéma d'aménagement et d'organisation de la circulation terrestre et fluviale en fonction de la sensibilité écologique du site J3 : installation d'une signalétique fluviale temporaire et pose de panneaux J4 : réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des oiseaux nicheurs sur les grèves J4 bis : réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats naturels fragiles J5 : présentation du site Natura 2000 dans les différents documents à destination des touristes J6 : mise en place d'une surveillance saisonnière sur le site</p>
<p>J : gérer la fréquentation, conserver et mettre en place des zones de tranquillité</p>	<p>K1 : restauration des corridors dégradés : plantation de haies K2 : maintien du réseau des haies K3 : mise en place de dispositifs appropriés permettant de rendre inoffensives les lignes EDF</p>
<p>K : restaurer et maintenir le fonctionnement des corridors biologiques transversaux</p>	<p>L1 : information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site L2 : conception et installation de panneaux d'information en certains points stratégiques du site L3 : mise en place d'une information régulière concernant l'avancement de l'application du Document d'Objectifs L4 : mise en place de sentiers pédagogiques selon la mesure J1 L5 : réalisation d'un dossier de presse</p>
<p>L : informer et communiquer sur site et hors site</p>	<p>M1 : veille de la cohérence des opérations du PILGN avec les objectifs de gestion M1 bis : participation au choix et à la définition des travaux prévus dans le cadre du PILGN, volet gestion des milieux naturels M2 : collaboration entre la Réserve Naturelle du Val de Loire et la structure animatrice du Document d'Objectifs M3 : établissement d'une liste type de projets et procédures d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur le site et information des maîtres d'ouvrage M4 : adaptation du cahier des charges d'exploitation des francs-bords</p>
<p>M : assurer la cohérence des différents programmes de gestion existants et mettre en cohérence les politiques publiques et d'aides sur le site Natura 2000 et sur le bassin versant</p>	

	<p>M5 : gestion patrimoniale des zones artificialisées M6 : mise en cohérence des objectifs de gestion établis sur les deux sites Natura 2000 (Odet, Nièvre)</p>
<p>N : améliorer la connaissance du site</p>	<p>N1 : suivi de la morphologie fluviale N2 : suivi des populations de Grands Cormorans N3 : études complémentaires concernant les peuplements d'insectes N4 : inventaire des espèces de Chauves-souris N5 : suivis des populations de Sternes et Oedémème aïlard N6 : suivis des espèces végétales invasives et lutte contre leur prolifération N7 : précisions sur le fonctionnement ornithologique du site par rapport aux corridors de circulation N8 : inventaire batraciens</p>
<p>Q : évaluer l'état du site Natura 2000 au terme de la période des 6 ans</p>	<p>Q1 : suivi, analyse des mesures et de leur taux de réalisation Q2 : état des lieux du site après les 6 années d'application du documents d'objectifs</p>
<p>P : mise en place de la stratégie foncière</p>	<p>P1 : identification des propriétaires et mise en place d'une stratégie foncière P2 : mise en place de conventions de gestion P3 : procédures d'acquisitions</p>

Tableau synthétique présentant les habitats naturels d'intérêt européen et les mesures de gestion les concernant

Habitats	Objectifs	Mesures
Eaux courantes : 3260	<p>A : restaurer la fonctionnalité des habitats piscicoles</p> <p>B : restaurer les annexes hydrauliques</p> <p>Tous les objectifs transversaux et plus particulièrement :</p> <p>H : favoriser la dynamique fluviale</p> <p>I : restaurer la qualité des eaux souterraines et superficielles.</p>	<p>A1, A2</p> <p>B1, B2</p> <p>H1, H2</p> <p>I1 à I5</p>
Eaux lentes et stagnantes : 3150	<p>B : restaurer les annexes hydrauliques</p> <p>C : réhabiliter les gravières</p> <p>Tous les objectifs transversaux et plus particulièrement :</p> <p>I : restaurer la qualité des eaux souterraines et superficielles</p>	<p>B1 à B3</p> <p>C1, C2</p> <p>I1 à I5</p>
Grèves	<p>Tous les objectifs transversaux et plus particulièrement :</p> <p>H : favoriser la dynamique fluviale</p> <p>I : restaurer la qualité des eaux souterraines et superficielles</p> <p>J : gérer la fréquentation, conserver et mettre en place des zones de tranquillité</p>	<p>H1, H2</p> <p>I1 à I5</p> <p>J1 à J6</p>

			D : maintenir et restaurer les espaces de pelouses et de prairies et les capacités d'accueil des espèces Tous les objectifs transversaux et plus particulièrement : J : gérer la fréquentation, conserver et mettre en place des zones de tranquillité	D1, D2, D6, D7, D8
Pelouses	2330		Tous les objectifs transversaux et plus particulièrement : J : gérer la fréquentation, conserver et mettre en place des zones de tranquillité	J1 à J6
	6120		D : maintenir et restaurer les espaces de pelouses et de prairies et les capacités d'accueil des espèces Tous les objectifs transversaux	D1, D2, D6, D7, D8
	6210		D : maintenir et restaurer les espaces de pelouses et de prairies et les capacités d'accueil des espèces E : réhabiliter les friches post-culturales Tous les objectifs transversaux	D1 à D5 et D7, D8 E1, E2
	Mégaphorbiaies : 6430 (surtout en tant qu'ourlet forestier)		F : maintenir l'habitat naturel forestier à faible valeur productive ; la Saule blanche Tous les objectifs transversaux	F1
Forêts alluviales résiduelles, saule blanche : 91E0 :			A : restaurer la fonctionnalité des habitats piscicoles B : restaurer les annexes hydrauliques F : maintenir l'habitat naturel forestier à faible valeur productive ; la Saule blanche Tous les objectifs transversaux	A1 B1, B2 F1
	Forêts mixtes de Chênes, Frênes et Ormes bordant les grands fleuves : 91F0		G : Conserver l'habitat naturel de chênaie-frênaie-ormaie Tous les objectifs transversaux	G1 à G7

Tableau synthétique présentant les principales espèces patrimoniales et les principales mesures de gestion les concernant

L'ensemble des mesures de gestion proposées vise à restaurer ou maintenir des habitats naturels d'intérêt européen. Et c'est ainsi en conservant ces habitats que seront confortées les capacités d'accueil des milieux pour les différents espèces animales qui y sont inféodées. Certaines des mesures proposées concernent néanmoins plus spécifiquement certaines espèces. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Espèces animales		Objectifs	Mesures
Mammifères	Castor	B : restaurer les annexes hydrauliques F : maintenir l'habitat naturel forestier à faible valeur productive ; la saulaie blanche I : restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines	B1 à B3 F1
	Chauves-souris	N : améliorer la connaissance du site	N4
Oiseaux		B : restaurer les annexes hydrauliques C : réhabiliter les gravières F : maintenir l'habitat naturel forestier à faible valeur productive ; la saulaie blanche G : conserver l'habitat naturel de Chénale-frénaie-ormale J : gérer la fréquentation, conserver et mettre en place des zones de tranquillité K : restaurer et maintenir le fonctionnement des corridors transversaux N : améliorer la connaissance du site	B1 et B3 C1, C2 F1 G1, J1 à J4 K1 à K3 N6, N7
		A : restaurer la fonctionnalité des habitats piscicoles	A1, A2
		B : restaurer les annexes hydrauliques N : améliorer la connaissance du site	B2 N2
		B : restaurer les annexes hydrauliques G : conserver l'habitat naturel de Chénale-frénaie-ormale N : améliorer la connaissance du site	B2 G1 N3
Poissons			
Insectes			

Localisation des mesures de gestion du Site Natura 2000 FR 2600965

"Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire"

Communes de Fourchambault, Garchizy et Germigny-sur-Loire, Nièvre



Loire 2

Mesure B1
(selon avis)

Blanche

Mesure M5 (zone de puits de captage)

Mesure F1

Mesures G2 ou G3

Mesures G1, G6

Echelle : 1/25000 ème

500 m

Localisation des mesures de gestion du Site Natura 2000 FR 2600965

"Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire"

Communes de Tronsanges, La Marche et La Charité-sur-Loire, Nièvre



Réalisation : Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons -2002-

Source du fond : IGN SCAN25, carte 25240

Localisation des mesures de gestion du Site Natura 2000 FR 2600965

"Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire"

Communes de La Charité-sur-Loire, Mesves-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire, Nièvre



Loire 4

Localisation des mesures de gestion du Site Natura 2000 FR 2600965

"Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire"

Communes de Pouilly-sur-Loire et Tracy-sur-Loire, Nièvre



Réalisation : Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons -2002-

Source du fond : IGN SCAN25, carte 25230

Echelle : 1/25000 ème

500 m

Loire 5

Formations végétales du Site Natura 2000 FR 2600965

"Vallée de la Loire entre Fourchambault
et Neuvy-sur-Loire"

Communes de Tracy-sur-Loire et
Cosne-Cours-sur-Loire, Nièvre



Mesures G1, G6

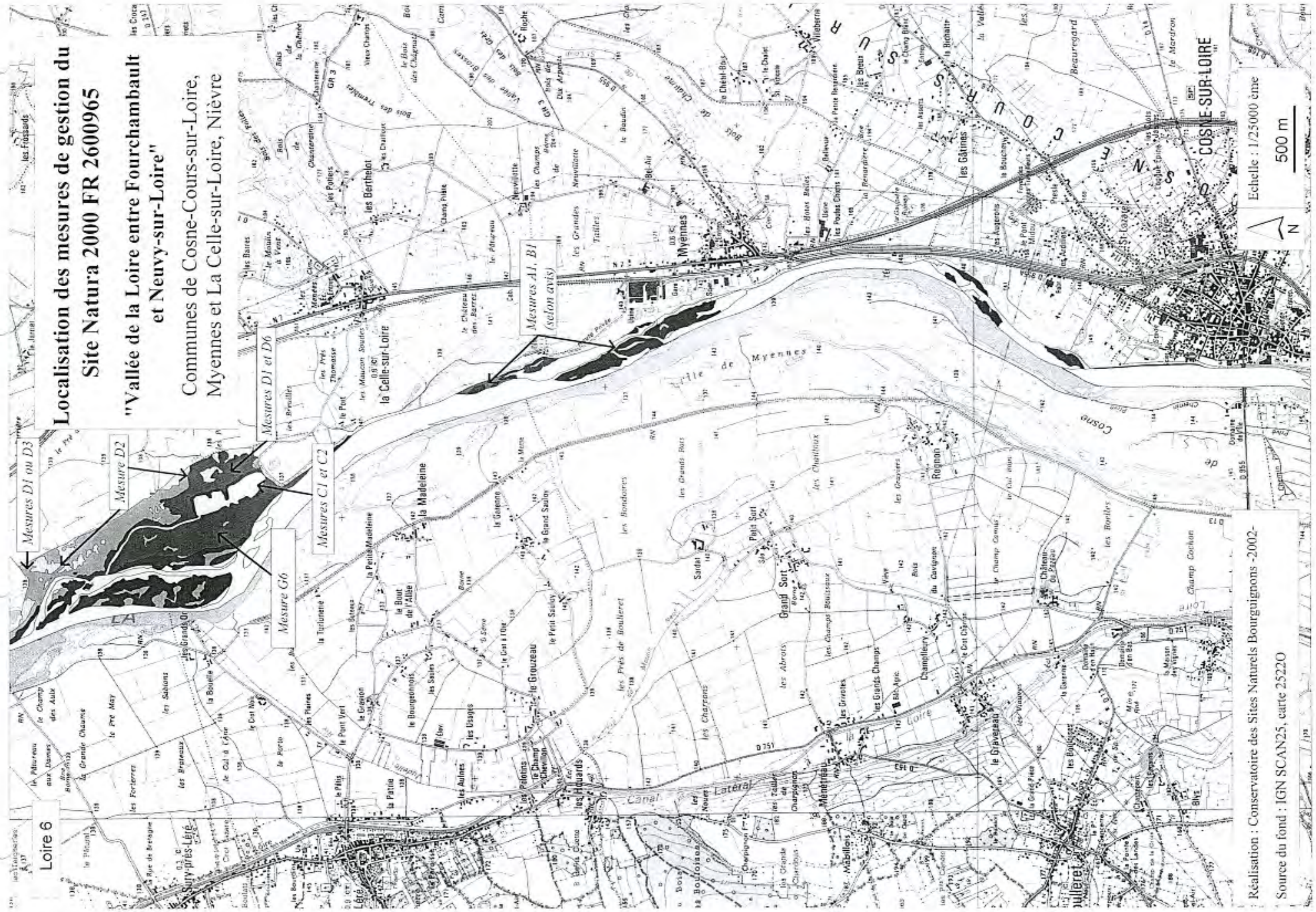
Réalisation : Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons -2002-

Source du fond : IGN SCAN25, cartes 25230 et 25220



Echelle : 1/25000 ème

500 m



Localisation des mesures de gestion du Site Natura 2000 FR 2600965

"Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire"

Communes de Cosne-Cours-sur-Loire, Myennes et La Celle-sur-Loire, Nièvre

Mesures D1 ou D3
Mesure D2

Mesure G6

Mesures C1 et C2

Mesures A1, B1
(selon avis)

Réalisation : Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons - 2002 -
Source du fond : IGN SCAN25, carte 25220

3. Modalités de mise en œuvre du document d'objectifs

Site n°FR2600965



DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION

3 Modalités de mise en œuvre du Document d'Objectifs

Programme d'actions

Préalable : Validation par le Comité de pilotage et arrêté préfectoral d'approbation du Document d'Objectifs du site Natura 2000

1 : Mise en place du pilotage et de l'animation pour l'application du Document d'Objectifs

- Choix de la structure animatrice du site Natura 2000
- Constitution du Comité de suivi du site Natura 2000 qui prend le relais du Comité de pilotage

2 : Mise en place de la stratégie foncière sur le site Natura 2000

- Calage du périmètre sur les limites cadastrales et identification des propriétaires, exploitants et autres allocataires
- Information et sensibilisation des différents propriétaires et exploitants (*mesure P1 de l'Objectif P et mesure L2 de l'Objectif L, au moins parties activités agricoles et forestières*)

3 : Phase opérationnelle et contractualisation

- Acquisitions éventuelles et passage de conventions (*mesures P2 et P3 de l'Objectif P*)
- Programmation annuelle des différentes mesures des 3 axes principaux, à savoir :

Communication, sensibilisation, information

- Objectifs J et L

Coordination des différentes politiques publiques et projets

- Objectifs I et M

Gestion patrimoniale des milieux et des espèces

- + Objectifs A à G, H, K et N

4 : Evaluation du Document d'Objectifs

- Evaluation de la pertinence des actions proposées en cours d'application et en phase finale (*mesure O1 de l'Objectif O*)
- Etat des lieux du site après les 6 premières années d'application du Document d'Objectifs (*mesure O2 de l'Objectif O*)

Rôles de la structure animatrice pour l'application du Document d'Objectifs

Rôles	Mesures correspondantes	Nombre de jours/an	Nombre de jours/6 ans
Coordination	M1 : cohérence des opérations du PILGN, volet "sécurité des biens et des personnes face aux risques d'inondation" avec les objectifs de gestion du site Natura 2000	3	18
	M1bis : participation au choix et à la définition des travaux prévus dans le cadre du PILGN, volet "restauration des milieux aquatiques et des espaces naturels"	3	18
	M2 : collaboration entre la Réserve Naturelle et la structure animatrice du Document d'Objectifs	2	12
	M6 : mise en cohérence des objectifs de gestion établis sur les deux sites Natura 2000 (Cher, Nièvre)		17
	O1 : suivi, analyse des mesures et de leur taux de réalisation		21
	D5 : animation des CAD sur le site Natura 2000		-
	D7 : gestion des équipements cynégétiques hors des lots de chasse		-
	J6 : mise en place d'une surveillance saisonnière sur le site		-
Total du nombre de jours passés à la coordination			86
Information, formation et sensibilisation	I4 : réduction et modification de la fertilisation		6
	M5 : gestion patrimoniale des zones artificialisées	4	24
	L1 : information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site		18
	L3 : information régulière concernant l'avancement de l'application du Document d'Objectifs		22
	J4 : réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des oiseaux nicheurs sur les grèves	0,5	4
	J4 bis : réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats naturels fragiles	0,5	4
	J5 : présentation du site Natura 2000 dans les différents documents à destination des touristes		14
	J6 : mise en place d'une surveillance saisonnière sur le site	2	12
	D5 : animation des CAD sur le site Natura 2000		-
D7 : gestion des équipements cynégétiques hors des lots de chasse		-	
Total du nombre de jours passés à l'information			104
Expert	A1 : restauration de frayères		1
	B1 : restauration de boires et bras morts		1
	G7 : participation à des programmes de recherche		4
	H2 : étude pour la suppression des enrochements		21
	M3 : établissement d'une liste de projets et procédure d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur le site et		8
	M4 : adaptation des cahiers des charges s'appliquant sur le Domaine Public Fluvial		3
	L1 : information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site		-
	I1 : centralisation des données sur la qualité des eaux		24
	I2 : adaptation pertinente du réseau		4
	I3 : veille à l'application des différents suivis et réglementation		12
	D5 : animation des CAD sur le site Natura 2000		10
	D6 : travaux de hersage des pelouses installées sur les sols les plus superficiels		4
	D7 : gestion des équipements cynégétiques hors des lots de chasse		3
	P1 : identification des parcelles dont la maîtrise foncière ou d'usage est indispensable		10
	P2 : signature de conventions		5
P3 : acquisitions		5	
Total du nombre de jours passés en tant qu'expert			115
Total du nombre de jours passés par la structure animatrice pour 6 années d'application des mesures du Document d'Objectifs			305
Moyenne du nombre de jours/an passés par la structure animatrice pour l'application des mesures du Document d'Objectifs		51	
Animations diverses et suivis de projets		15	
rapport annuel d'activités		3	
fonctionnement et gestion interne		10	
formation		3	
Total /an		82	

Tableau récapitulatif des objectifs et mesures spatialis

Types de milieux	Objectifs	Mesures	Objectif au terme des 5 ans	Coûts pour 5 ans (en considérant l'objectif final atteint)		
Eaux courantes et stagnantes	A : restaurer la fonctionnalité des habitats piscicoles B : restaurer les annexes hydrauliques C : réhabiliter les gravières	A 1 : restauration et entretien de frayères A 2 : suivi de l'efficacité de la passe à poissons sur le seuil de la centrale de Belleville	de 40 à 60 % soit entre 5 et 10 100%	36000 € (pour 6 frayères) dont 111 de structure annuelle		
		B 1 : restauration et entretien des bras secondaires et bords B 2 : gestion des berges des cours d'eau affluents B 3 : restauration et entretien des marais	de 40 à 60 % soit entre 5 et 10 0	85000 € (pour 6 bras morts) dont 111 de structure annuelle		
		C 1 : diagnostic approfondi du fonctionnement de la gravière en vue d'un réaménagement C 2 : restauration de la gravière	100%	4 500 €		
Milieux ouverts de pelouses et prairies		D 1 : gestion des pelouses et prairies par l'intermédiaire du pâturage D 2 : travaux de débroussaillage des pelouses et prairies D 3 : gestion des prairies par la fauche D 4 : reconversion des terres arables en prairies D 5 : animation des CAD sur la site Nature 2000 D 6 : travaux de hersage sur les pelouses à sols très superficiels D 7 : gestion des équipements cynégétiques hors des lots de chasse D 8 : suivi scientifique des travaux E 1 : traitement des friches par la fauche E 2 : suivis scientifiques des parcelles fauchées F 1 : maintien et création de zones tampons G 1/F 2 : développement des bois adossés F 3 : entretien des ripisylves (pour mémoire) G 1 : développement des bois adossés G 2 : développement des îlots de vieillissement G 3 : reconstitution de ripisylves G 4 : reboisement en feuillus précieux et sociaux G 5 : limitation d'une espèce exotique invasive - le robinier G 6 : régénérations naturelles G 7 : gestion patrimoniale des massifs forestiers G 8 : participation à des programmes de recherche concernant les formations arborescentes originales et l'hybridation du peuplier noir	40 % de l'existant soit de l'ordre de 85 ha 80 % de l'existant soit de l'ordre de 30 ha 20 % de l'existant soit de l'ordre de 40 ha 80 % de l'existant soit de l'ordre de 8 ha 100 % de l'existant 100 % du potentiel soit de l'ordre de 2 ha 100% 40 % de l'existant soit de l'ordre de 30 ha 100 % de l'existant	67 620 € 35 100 € 32 880 € 21 800 € 3 150 € 1310 € dont 4 journées de la sculpture animale 2185 € (pour 5 gelées) dont 3 de structure animale 5 040 € 40 500 € 5 580 €		
		: mesures de première priorité : priorité 1				
		: mesures de deuxième priorité : priorité 2				
		Total				409 925 € 389 500 € 20 425 €

Tableau récapitulatif des objectifs et mesures transversaux

Objectifs	Mesures	Coûts pour 6 ans
H : favoriser la dynamique fluviale et garantir un espace de liberté au fleuve	H.1 : recensement des tronçons de berges potentiellement érodables pour permettre la rectification en flux solide	5 100 €
	H.2 : suppression des encroûtements selon la mesure H1	8215 € (sans les travaux dont 21 j de structure animale)
I : restaurer la qualité des eaux souterraines et superficielles	I.1 : réalisation de sondages de suivi de la nappe phréatique	12 000 €
	I.2 : propositions d'adaptations permanentes de ce réseau pour répondre aux objectifs de conservation des habitats et des espèces	1 000 € soit 4 j de structure animale
	I.3 : veille à l'application des différents suivis et réglementations	3780 € soit 12 j de la structure animale
	I.4 : réduction ou modification de la fertilisation des surfaces cultivées et adaptation des pratiques agricoles pérennes	1850 € (sans les subventions CAD) soit 6 j de la structure animale
	I.5 : mise en place de bandes enherbées	3000 €
	I.6 : réalisation de zones de rétention	10 000 €
	I.7 : mise en place de dispositifs de traitement de la circulation de l'eau	10 000 €
	I.8 : réalisation de zones de rétention	10 000 €
	I.9 : réalisation de zones de rétention	10 000 €
	I.10 : réalisation de zones de rétention	10 000 €
J : gérer la fréquentation, conserver et mettre en place des zones de tranquillité	J.1 : réalisation de dispositifs de gestion de la fréquentation	4410 € soit 14 j de la structure animale
	J.2 : réalisation de dispositifs de gestion de la fréquentation	4410 € soit 14 j de la structure animale
K : restaurer et maintenir le fonctionnement des corridors biologiques transversaux	K.1 : restauration des corridors dégradés : plantation de haies	2870 € pour 1000 ml plantés
	K.2 : maintien du réseau des haies	1840 € pour 1000 ml entretenu
L : informer et communiquer sur le site et hors site	L.1 : mise en place de dispositifs appropriés permettant de rendre indéchiffrables les lignes EDF à haute tension	5000 €
	L.2 : conception et installation de panneaux en certains points choisis du site	5105 € pour 3 panneaux
M : assurer la cohérence des différents programmes de gestion existants et mise en cohérence des différentes politiques publiques s'appliquant sur le site	M.1 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	6450 € soit 22 j de la structure animale
	M.2 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	32 000 € pour 1000 ml plantés
N : améliorer la connaissance du site	N.1 : réalisation d'un dossier de presse	1 000 €
	N.2 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	10 000 €
	N.3 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	10 000 €
	N.4 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	10 000 €
	N.5 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	10 000 €
	N.6 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	10 000 €
	N.7 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	10 000 €
	N.8 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	10 000 €
	N.9 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	10 000 €
	N.10 : mise en place de dispositifs de gestion de la fréquentation	10 000 €
O : évaluer l'état du site Natura 2000 au terme de la période de 6 ans	O.1 : réalisation de l'état des lieux de la réserve	10 420 €
	O.2 : réalisation de l'état des lieux de la réserve	10 420 €

Tableau récapitulatif des objectifs et mesures transversaux

Objectifs	Mesures	Coûts pour 6 ans
P : mise en place d'une stratégie foncière cohérente sur le site Natura 2000	P1 : acquisition de parcelles pour acquiescer la mise en place d'un plan d'occupation agricole durable P2 : mise en place de conventions avec les propriétaires P3 : procédures d'acquisition	1575 € soit 5 j de la structure animatrice 1575 € (sans les acquisitions) soit 5 j de la structure animatrice
Total		300 497 €

: mesures de première priorité : priorité 1 129 090 €
 : mesures de deuxième priorité : priorité 2 59 597 €
 : mesures de troisième priorité : priorité 3 111 810 €

4• Annexes

Site n°FR2600965



**DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION**

Annexes

BIBLIOGRAPHIE

AGOU P - 1998 - *Plan de gestion biologique du bois de Malaga (commune de Pouilly-sur-Loire, Nièvre)* - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons - 23p + annexes.

BOUCHARDY C - 2001 - *La Loure d'Europe, histoire d'une sauvegarde* - Calliope Productions-Libris - 32p.

BRAQUE R et LOISEAU J.E - 1972 - *Flora et groupements végétaux du lit fluvial dans le bassin de la Loire moyenne* - Etudes Algériennes - p99-167

BRAQUE R et LOISEAU J.E - 1980 - *Forêts alluviales intéressantes du cours moyen méridien de la Loire et de l'Allier* - Colloques phytosociologiques IX. Les forêts alluviales - p601-605

BRAQUE R, DESCHATRES R et LOISEAU J.E - 1971 - *Les landes à Arnaise du lit majeur dans les vallées de la Loire moyenne, de l'Allier et du Cher* - tiré à part du Bulletin de l'Association des Géographes n°393/394 - 16p

CHAMBAUD F - 1996 - *Opération Locale Val de Loire- Val d'Allier, suivi et évaluation des mesures agri-environnementales. Préétude écologique et typologie fonctionnelle des prairies, landes et pâtures inondables* - Cellule d'Application en Ecologie - 100p + annexes.

CHAMBAUD F - 1998 - *Opération Locale Val de Loire- Val d'Allier SB, Suivi et évaluation écologique, bilan de l'état zéro, tomes 1 et 2 textes et figures et annexes techniques* - Cellule d'Application en Ecologie, 92p + annexes.

CORILLON - 1981 - *Flora et végétation de la vallée de la Loire, tome I*. Jouve, Paris, 736p.

FERS V., GALVRIET B., GAVAZZI E., HAFNER P., MAURIN H., et coll., 1997 - *Statut de la faune de France métropolitaine - Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Col. Patrimoines naturels, vol. 24, Paris, service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.

GODREAU V. et al - 2001 - *Plan de Gestion de la Réserve Naturelle du Val de Loire* - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre - 166p + annexes

HEINZ C - 1992 - Schéma départemental de vocation piscicole et halieutique - Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture de la Nièvre - 63p.

LOISEAU J.E - 1976, 1977 - Contribution à l'étude de la flore et de la végétation alluviales de la Loire moyenne et de l'Allier - Le Monde des Plantes, n°387, 389 et 391 - 9p.

LOISEAU J.E - 1978 - La végétation alluviale de la Loire moyenne et de l'Allier inférieur - Annales du Centre régional de Documentation pédagogique de Clermont-Ferrand, n°58/300 - p23-39.

LOISEAU J.E - 1997 - flore et végétation des alluvions de la Loire et de l'Allier en Nivernais Berry - Le Journal de Botanique de la Société botanique de France, n°2 - p27-44.

LOISEAU J.E et FELZINES J.C - 1988 - Nouvelles observations sur la flore alluviale d'introduction dans le bassin moyen de la Loire - Revue Scientifique Naturelle d'Auvergne, Vol.54, p15-23.

LOISEAU J.E et FELZINES J.C - 1990 - Investigations floristiques et écologiques dans le lit de la Loire en Nivernais Berry - Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle Série, tome 21 - p9-28.

LOISEAU J.E et FELZINES J.C - 1990-1991 - Compléments à l'inventaire de la flore du Val de Loire et ses abords - Revue Scientifique Naturelle d'Auvergne, Vol.56, p59-70.

MORHAIN E et ROY I - 1995 - Étude des gravières et des plans d'eau en lit majeur de la Loire nivernaise (de Decize à Neuvy-sur-Loire). Propositions de gestion et d'aménagement à vocation écologique de quelques sites - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons - 52p + annexes.

PROMONATURE - 1994 - Cartographie des Groupements Végétaux de la Loire nivernaise de Nevers à Cosne-sur-Loire et de l'Allier nivernais - Textes + cartes.

ROCAMORA G., YEATMAN BERTHELOI D., 1999 - Oiseaux menacés, à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.

SCHNITZER - 1995 - Cartographie au 1:10000^{ème} des formations boisées des lits majeurs de l'Allier et de la Loire - WWF

SECOND M - 2001 - Les espaces naturels sensibles du Bassin Loire-Allier, Mise en place d'un programme d'aide à la décision pour le Conseil Général de la Nièvre - Mémoire de DESS Espaces et Milieux, Université Denis Diderot, Paris 7 - 139p. + annexes.

SOBA NATURE NIEVRE - 2002 - NATURA 2000. Site Fourchambault/Neuvy-sur-Loire. Présentation des 7 sites les plus remarquables. 10p.

STEINBACH P - 2000 - Situation et restauration des populations de poissons migrateurs amphihalins dans le bassin de la Loire - Bull. Fr. Pêche Piscic. (2000) 357/358, p 226-276.

YEATMAN-BERTHELOI D., JAISY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*, Société Ornithologique de France, 775 p.

LEXIQUE

(d'après Nouvelle Flore de Bourgogne, tome II, E. Bagnon
& Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tome 2, vol.2)

Alluvions : dépôts abandonnés par un cours d'eau après un transport à plus ou moins grande distance

Amodiation : location d'un bien contre une redevance contractuelle

Bassin versant : territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents

Biocénose : communauté naturelle d'espèces animales et végétales vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance

Boire : terme traditionnellement utilisé en val de Loire pour désigner les bras morts plus ou moins connectés

Caricole : groupement végétal de milieu humide dominé par des espèces appartenant au genre *Carex* (Laiche)

Climax : aboutissement d'une série progressive de formations ou groupements végétaux en équilibre avec les conditions climatiques et édaphiques (relatives aux caractéristiques du substrat) d'une période stable

Endémique : se dit d'une espèce animale ou végétale qui n'existe que dans une région déterminée, de surface plus ou moins restreinte en général

Etiage : niveau le plus bas atteint par un cours d'eau

Eutrophisation : enrichissement d'un milieu (sol, eau) en matières nutritives permettant une forte activité biologique et dont les conséquences sont parfois néfastes à l'équilibre des biocénoses et au fonctionnement des écosystèmes

Exondé : entièrement émergé

Formation végétale : terme général utilisé pour désigner une association de végétaux et faisant référence non seulement à sa composition floristique mais aussi à sa structure et sa physiologie

Francs-bords : zones clairement délimitées, en bord de cours d'eau ou sur les îles, appartenant à l'Etat

Fulcée : formation végétale constituée par des arbustes et arbrisseaux

Héliophile : se dit d'une plante recherchant la pleine lumière avec ensoleillement direct

Héliophyte : plante dont les organes de renouvellement (rhizomes, etc...) se situent dans la vase et dont les organes végétatifs sont aériens

Hydromorphe : qualifie un sol engorgé par l'eau de façon périodique ou permanente

Hydrophyte : plante qui vit en permanence en milieu aquatique et qui est plus ou moins émergée

Hygrophile : qui est inféodé aux milieux humides

Lenique : qui se rapporte aux eaux douces stagnantes ou à circulation lente

Lolique : qui se rapporte aux eaux douces à circulation rapide

Mésophile : qui affectionne les milieux à humidité modérée

Messicole : se dit d'une plante annuelle qui pousse avec les céréales

Nitrophile : se dit d'une plante vivant sur des sols enrichis en azote

Phytosociologie : discipline de la biologie végétale consacrée à l'étude des tendances manifestées par des individus d'espèces différentes à cohabiter en une même communauté ou au contraire à s'exclure

Pionnier : se dit d'une espèce ou d'un groupement végétal colonisant des milieux neufs ou très ouverts, participant ainsi au stade initial d'une série de végétation

Psammophile : se dit d'une plante qui affectionne les terrains sableux

Ripisylve : forêt galerie installée aux bords des cours d'eau, et soumise régulièrement aux crues. Synonyme de forêt riveraine

Sapement de berge : destruction de la berge par sa base

-trophe : relatif à la richesse en éléments nutritifs d'un milieu

oligotrophe : pauvre en éléments nutritifs

mésotrophe : moyennement riche en éléments nutritifs

eutrophe : riche en éléments nutritifs

Verdiaux : nom local donné aux buissons de saules colonisant par taches plus ou moins serrées les sables du lit mineur d'un cours d'eau

Xérophile : qui semble rechercher ou s'accomoder des conditions de sécheresse plus ou moins prolongées.

A propos des Directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux »

Directive « Habitats-Faune-Flore »

En 1992, les États membres de la Communauté Économique Européenne, aujourd'hui Union Européenne, ont décidé de coordonner leur politique de protection de la nature en adoptant une nouvelle directive européenne, la directive n°92-43 du 21 mai 1992 (annexes modifiées en 1997) « *concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages* ».

Les mesures prises en application de cette directive « visent à assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages » en tenant compte « des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales ».

- ❖ Les habitats naturels et les espèces dont les habitats sont menacés, sont énumérés dans les **annexes I et II** de la directive.
- ❖ Chaque État membre de l'Union Européenne doit classer en Zone Spéciale de Conservation, les sites les plus adaptés à la conservation de ces habitats et de ces espèces sur la base de critères définis dans l'**annexe III** de la directive.
- ❖ Outre les espèces dont les habitats doivent être protégés, certaines espèces animales et végétales font l'objet d'une protection stricte au niveau européen. Elles sont énumérées dans l'**annexe IV** de la directive.
- ❖ Pour les espèces moins menacées, figurant à l'**annexe V**, le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont autorisés sous réserve de mesures de gestion adaptées.

• **Habitat d'espèce**

terme utilisé dans la directive pour désigner « le milieu où vit l'espèce » animale ou végétale « à l'un des stades de son cycle biologique ». Il comprend à la fois une partie non vivante (type de sol, climat, ...) et l'ensemble des autres espèces, animales ou végétales, qui y vivent.

• **Habitat naturel**

La directive appelle « habitats naturels » des zones « entièrement naturelles ou semi-naturelles » aux caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques.

• **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Il s'agit d'habitats naturels qui sont :

- soit en danger de disparition,
- soit avec une aire de répartition naturelle réduite,
- soit des exemples remarquables de l'une des régions biogéographiques européennes.

Ces habitats figurent dans l'annexe I de la directive (cf. supra). Un « Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne » adopté en avril 1996, permet de les identifier.

• **Habitat prioritaire**

Certains habitats naturels sont désignés par la directive comme prioritaires. Il s'agit d'habitats menacés de disparition, et dont l'Union Européenne couvre l'essentiel ou la totalité de leur aire de répartition naturelle.

Directive « Oiseaux »

La directive n°79-409 du 2 avril 1979 « concernant la conservation des oiseaux sauvages » vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage sur le territoire européen.

Elle demande aux États membres de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats ».

Les dispositions générales cadrent notamment les mesures et modalités de protection des oiseaux sauvages (interdiction de les tuer ou capturer, de les perturber ou détenir, de détruire ou endommager leurs nids, de ramasser leurs œufs). Une liste d'annexes (modifiées à plusieurs reprises) fixe les listes d'espèces à protéger, celles pouvant être chassées ou commercialisées.

- ❖ **L'annexe I** énumère les espèces les plus menacées qui doivent faire l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction.
- ❖ **L'annexe II** fixe la liste des espèces pouvant être chassées (essentiellement dans le cadre des législations nationales).
- ❖ **L'annexe III** fixe la liste des espèces pouvant être commercialisées.

A noter que la directive considère la chasse comme une activité légitime mais qui doit être pratiquée selon certaines règles. Les États veillent en particulier à ce que les oiseaux ne soient pas chassés « pendant la période nidicole, ni pendant les différents stades de reproduction et de dépendance ». En outre les espèces migratrices ne doivent pas être chassées pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification.

Quelques sigles

ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique.

Cet inventaire du patrimoine biologique a été lancé en 1982 pour servir de base et de référence à des politiques volontaristes d'intervention et orienter les décisions d'aménagement. Il s'agit d'un porter-à-connaissance n'ayant aucun caractère réglementaire. Cet inventaire évolue en fonction des connaissances.

Les ZNIEFF répertoriées sont de deux types :

- de type 1, elles ont une valeur écologique de premier ordre : espèces ou milieux localement rares ou remarquables, qu'il importe de préserver
- de type 2, ce sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, ...) peu modifiés et offrant des potentialités biologiques importantes.

ZICO = Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

Cet inventaire des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne a été initié par le Ministère français de l'Environnement au début des années 1980. Il n'a aucun caractère réglementaire.

POS = Plan d'Occupation des Sols.

Document réglementant le droit à construire sur l'ensemble du territoire d'une commune. Il comprend un diagnostic, un parti pris d'aménagement et un zonage du territoire communal avec un règlement adapté à chaque zone. Deux grands types de zones sont distingués : les zones urbaines et les zones naturelles, non encore équipées.

PLU = Plan Local d'Urbanisme.

Nouveau document d'urbanisme remplaçant le POS à partir du 1^{er} avril 2001 en application de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains ». Un projet d'aménagement et de développement durable du territoire communal doit désormais être réalisé. Quatre types de zones sont distingués : les zones urbaines, celles d'urbanisation future, les zones agricoles et les zones naturelles.

CTE = Contrat Territorial d'Exploitation.

Dispositif central de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, c'est un outil qui vise à aider les agriculteurs à répondre aux trois fonctions de l'agriculture d'aujourd'hui : économique, environnementale et sociale.

Il s'agit d'un contrat liant pour une durée de 5 ans, un agriculteur avec l'État avec pour objectif le maintien à long terme des facteurs de production économique et l'emploi par une bonne gestion des ressources naturelles (sol, eau, biodiversité, ...) et des paysages.

Ce contrat s'appuie sur un diagnostic économique, environnemental et territorial. Il est soutenu financièrement par l'État avec l'appui de l'Union Européenne.

RDR : Règlement du Développement Rural

PDRN : Plan de Développement Rural National

MEDD : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

MAAPAR : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

FGMN : Fonds de Gestion des Milieux Naturels

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

SHVN : Service Hydrologie et Voies Navigables (service de la DDE)

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et Sport

CA : Chambre d'Agriculture

CDT : Comité Départemental du Tourisme

CG : Conseil Général

Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire

liste non exhaustive des espèces végétales

Données :

Promonature, 1994

P. Agou, 1997

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, 2001

C.Forest, 2002

liste non exhaustive des espèces animales

Données :

SOBA Nature Nièvre

Réserve Naturelle du Val de Loire

Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

Conseil Supérieur de la Pêche

Fédération départementale de la Chasse Nièvre

	Rareté régionale			Protection		Divers	
	Rare (R)	Très Rare (RR)	Très Très Rare (RRR)	France	Bourgogne	Menaces	Limite d'Aire
<i>Acer campestre</i>							
<i>Acer negundo</i>							
<i>Acer platanoides</i>							
<i>Acer pseudoplatanus</i>							
<i>Achillea millefolium</i>							
<i>Achillea ptarmica</i>							
<i>Agrimonia eupatoria</i>							
<i>Agropyrum hybridum</i>							
<i>Agrostis capillaris</i>							
<i>Aira caryophylla</i>							
<i>Ajuga genevensis</i>							
<i>Alisma gramineum</i>			RRR	F		II	
<i>Alisma plantago-aquatica</i>							
<i>Alliaria petiolata</i>							
<i>Allium oleraceum</i>							
<i>Allium vineale</i>							
<i>Alnus glutinosa</i>							
<i>Alopecurus aequalis</i>							
<i>Alopecurus geniculatus</i>							
<i>Alopecurus pratensis</i>							
<i>Alsine ssp.</i>							
<i>Althaea officinalis</i>							
<i>Alyssum alyssoides</i>							
<i>Amaranthus blitum</i>							
<i>Amaranthus retroflexus</i>							
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	R						
<i>Ampelopsis quinquefolia</i>							
<i>Angelica sylvestris</i>							
<i>Anthoxanthum odoratum</i>							
<i>Arabidopsis thaliana</i>							
<i>Arctium lappa</i>							
<i>Arenaria leptoclados</i>							
<i>Aristolochia clematitis</i>	R						
<i>Arenaria arenaria arenaria</i>	R						
<i>Arrhenatherum elatius</i>							
<i>Artemisia campestris</i>		RR			B		
<i>Artemisia vulgaris</i>							
<i>Asparagus officinalis</i>							
<i>Aster sp.</i>							
<i>Astragalus glycyphyllos</i>							
<i>Atriplex hastata</i>							
<i>Avenula pubescens</i>							
<i>Azolla filiculoides</i>							
<i>Barbarea verna</i>							
<i>Barbarea vulgaris</i>							
<i>Bellis perennis</i>							
<i>Berteroa incana</i>							
<i>Bidens cernua</i>							
<i>Bidens frondosa</i>							
<i>Bidens radiata</i>							
<i>Bidens tripartita</i>							
<i>Brachypodium silvaticum</i>							
<i>Bromus hordeaceus hordeaceus</i>							
<i>Bromus sterilis</i>							

	Rareté régionale			Protection		Divers	
	Rare (R)	Très Rare (RR)	Très Très Rare (RRR)	France	Bourgogne	Menaces	Limite d'Aire
<i>Bromus tectorum</i>							
<i>Bryonia dioica</i>							
<i>Butomus umbellatus</i>	R				B		L.A.
<i>Calamintha nepeta</i>							
<i>Calystegia sepium</i>							
<i>Campanula rapunculus</i>							
<i>Cardamine hirsuta</i>							
<i>Cardamine impatiens</i>							
<i>Cardamine pratensis</i>							
<i>Cardaria draba</i>							
<i>Carduus crispus</i>							
<i>Carduus nutans</i>							
<i>Carex acuta</i>							
<i>Carex acutiformis</i>							
<i>Carex hirta</i>							
<i>Carex ligerica</i>			RRR		B	II	L.A.
<i>Carex pairae</i>							
<i>Carex praecox</i>	R						
<i>Carex vesicaria</i>							
<i>Carex vulpina</i>	R						
<i>Centaurea jacea</i>							
<i>Centaurea rhenana</i>	R						
<i>Centaurea scabiosa</i>							
<i>Centaurea thuyllieri</i>							
<i>Cerastium arvense</i>							
<i>Cerastium pumilum</i>							
<i>Ceratophyllum demersum</i>							
<i>Chaenorthinum minus</i>							
<i>Chaerophyllum temulum</i>							
<i>Chelidonium majus</i>							
<i>Chenopodium album</i>							
<i>Chenopodium ambrosioides</i>							
<i>Chenopodium botrys</i>	R						
<i>Chenopodium hybridum</i>							
<i>Chenopodium polyspermum</i>							
<i>Chondrilla juncea</i>							
<i>Circaea lutetiana</i>							
<i>Cirsium arvense</i>							
<i>Cirsium eriophorum</i>							
<i>Cirsium vulgare</i>							
<i>Clematis vitalba</i>							
<i>Clinopodium vulgare</i>							
<i>Coincya cheiranthos</i>							
<i>Colchicum autumnale</i>							
<i>Conium maculatum</i>							
<i>Convolvulus arvensis</i>							
<i>Coryza canadensis</i>							
<i>Cornus sanguinea</i>							
<i>Comgiola littoralis</i>							
<i>Corylus avellana</i>							
<i>Corynephorus canescens</i>	R				B		L.A.
<i>Crataegus monogyna</i>							
<i>Crepis pulchra</i>							
<i>Crepis vesicaria taraxacifolia</i>							

	Rareté régionale			Protection		Divers	
	Rare (R)	Très Rare (RR)	Très Très Rare (RRR)	France	Bourgogne	Menaces	Limite d'Aire
<i>Cucubalus baccifer</i>							
<i>Cuscuta australis</i>			RRR				
<i>Cynodon dactylon</i>							
<i>Cynoglossum officinale</i>							
<i>Cynosorus cristatus</i>							
<i>Cyperus esculentus</i>							
<i>Cyperus fuscus</i>							
<i>Cyperus michelianus</i>	R						
<i>Cytisus oromediterraneus</i>			RRR				L.A.
<i>Cytisus scoparius</i>							
<i>Dactylis glomerata</i>							
<i>Datura stramonium</i>							
<i>Daucus carota</i>							
<i>Deschampsia caespitosa</i>							
<i>Dianthus armeria</i>							
<i>Digitaria sanguinalis</i>							
<i>Dipsacus fullonum</i>							
<i>Echinochloa crus-galli</i>							
<i>Echinochloa muricata</i>							
<i>Echium vulgare</i>							
<i>Eleocharis palustris</i>							
<i>Elymus caninus</i>							
<i>Epilobium tetragonum</i>							
<i>Epilobium tetragonum lamyi</i>							
<i>Equisetum ramosissimum</i>	R						
<i>Equisetum x-moorei</i>		RR					L.A.
<i>Eragrostis pilosa</i>	R						
<i>Erigeron annuus</i>							
<i>Erodium cicutarium</i>							
<i>Erophila verna</i>							
<i>Eryngium campestre</i>							
<i>Euonymus europaeus</i>							
<i>Euphorbia cyparissias</i>							
<i>Euphorbia esula</i>							
<i>Euphorbia flavicomta verrucosa</i>							
<i>Euphorbia stricta</i>							
<i>Festuca arundinacea</i>							
<i>Festuca longifolia</i>							
<i>Fraxinus excelsior</i>							
<i>Galeopsis tetrahit</i>							
<i>Galium aparine</i>							
<i>Galium mollugo</i>							
<i>Galium palustre elongatum</i>							
<i>Galium verum</i>							
<i>Genista tinctoria</i>							
<i>Geranium columbinum</i>							
<i>Geranium dissectum</i>							
<i>Geranium lucidum</i>	R						
<i>Geranium molle</i>							
<i>Geranium robertianum</i>							
<i>Geum urbanum</i>							
<i>Glechoma hederacea</i>							
<i>Gnaphalium uliginosum</i>							
<i>Gratiola officinalis</i>	R			F		II	

	Rareté régionale			Protection		Divers	
	Rare (R)	Très Rare (RR)	Très Très Rare (RRR)	France	Bourgogne	Menaces	Limite d'Aire
<i>Gypsophila muralis</i>							
<i>Helianthus rigidus</i>							
<i>Heliotropium europaeum</i>							
<i>Heracleum sphondylium</i>							
<i>Herniaria glabra</i>							
<i>Hieracium peleterianum ssp.ligericum</i>							
<i>Hieracium pilosella</i>							
<i>Holcus lanatus</i>							
<i>Holcus mollis</i>							
<i>Hottonia palustris</i>	R				B		
<i>Humulus lupulus</i>							
<i>Hypericum perforatum</i>							
<i>Hypochaeris glabra</i>							
<i>Hypochaeris radicata</i>							
<i>Inula britannica</i>	R					II	
<i>Iris pseudacorus</i>							
<i>Jasione montana</i>							
<i>Juglans regia</i>							
<i>Juncus bufonius</i>							
<i>Lamium album</i>							
<i>Lamium maculatum</i>							
<i>Lamium purpureum</i>							
<i>Lapsana communis</i>							
<i>Leersia oryzoides</i>	R						
<i>Lemna gibba</i>							
<i>Lemna minor</i>							
<i>Lepidium campestre</i>							
<i>Lepidium virginicum</i>							
<i>Leucanthemum vulgare</i>							
<i>Ligustrum vulgare</i>							
<i>Linana vulgaris</i>							
<i>Lindernia dubia</i>			RRR				
<i>Litorella uniflora</i>							
<i>Lotus corniculatus</i>							
<i>Luzula campestris</i>							
<i>Lycopersicum esculentum</i>							
<i>Lycopus europaeus</i>							
<i>Lysimachia nummularia</i>							
<i>Lysimachia vulgaris</i>							
<i>Lythrum salicaria</i>							
<i>Malus ssp.</i>							
<i>Malva alcea</i>							
<i>Matricaria perforata</i>							
<i>Medicago arabica</i>							
<i>Medicago lupulina</i>							
<i>Medicago minima</i>							
<i>Medicago rigidula</i>							
<i>Melilotus albus</i>							
<i>Mentha aquatica</i>							
<i>Mentha arvensis</i>							
<i>Mentha pulegium</i>							
<i>Mentha x rotundifolia</i>							
<i>Mibora minima</i>	R						
<i>Microphyrum tenellum</i>							

	Rareté régionale			Protection		Divers	
	Rare (R)	Très Rare (RR)	Très Très Rare (RRR)	France	Bourgogne	Menaces	Limite d'Aire
<i>Minuartia hybrida tenuifolia</i>							
<i>Muscari comosum</i>							
<i>Myosotis arvensis</i>							
<i>Myosotis discolor</i>							
<i>Myosotis ramosissima</i>							
<i>Myosotis scorpioides</i>							
<i>Myosotis stricta</i>							
<i>Myosoton aquaticum</i>							
<i>Myriophyllum spicatum</i>							
<i>Nuphar lutea</i>							
<i>Odontites vernus serotinus</i>							
<i>Oenanthe aquatica</i>							
<i>Oenanthe fistulosa</i>							
<i>Oenanthe silaifolia</i>		RR			B		
<i>Oenothera biennis</i>							
<i>Oenothera muricata</i>							
<i>Oenothera parviflora</i>	R						
<i>Ononis spinosa procurrens</i>							
<i>Ononis spinosa spinosa</i>							
<i>Ornithogalum umbellatum</i>							
<i>Ornithopus perpusillus</i>							
<i>Oxalis dillenii</i>							
<i>Panicum capillare</i>							
<i>Panus tigrinus</i>							
<i>Papaver rhoeas</i>							
<i>Petrorhagia prolifera</i>							
<i>Petunia hybrida</i>							
<i>Peucedanum cervaria</i>							
<i>Peucedanum oreoselinum</i>	R				B		L.A.
<i>Phalaris arundinacea</i>							
<i>Plantago lanceolata</i>							
<i>Plantago major</i>							
<i>Plantago scabra</i>	R						
<i>Poa angustifolia</i>							
<i>Poa annua</i>							
<i>Poa bulbosa</i>							
<i>Poa bulbosa var. vivipara</i>							
<i>Poa nemoralis</i>							
<i>Poa palustris</i>		RR					
<i>Poa trivialis</i>							
<i>Polygonum amphibium</i>							
<i>Polygonum aviculare arenastrum</i>							
<i>Polygonum dumetorum</i>							
<i>Polygonum hydropiper</i>							
<i>Polygonum lapathifolium</i>							
<i>Polygonum mite</i>							
<i>Populus nigra</i>							
<i>Portulaca oleracea</i>							
<i>Potamogeton crispus</i>							
<i>Potamogeton nodosus</i>							
<i>Potentilla anserina</i>							
<i>Potentilla argentea</i>							
<i>Potentilla neumanniana</i>							
<i>Potentilla reptans</i>							

	Rareté régionale			Protection		Divers	
	Rare (R)	Très Rare (RR)	Très Très Rare (RRR)	France	Bourgogne	Menaces	Limite d'Aire
<i>Prunus avium</i>							
<i>Prunus fruticans</i>							
<i>Prunus spinosa</i>							
<i>Pulicaria vulgaris</i>				F		II	
<i>Pyrus ssp.</i>							
<i>Quercus petraea</i>							
<i>Quercus robur</i>							
<i>Ranunculus acris</i>							
<i>Ranunculus aquatilis</i>							
<i>Ranunculus bulbosus</i>							
<i>Ranunculus ficaria</i>							
<i>Ranunculus montpelicacus</i>		RR					LA
<i>Ranunculus paludosus</i>	R						LA
<i>Ranunculus peltatus</i>							
<i>Ranunculus repens</i>							
<i>Ranunculus sardous</i>							
<i>Raphanus raphanistrum</i>							
<i>Reynoutria japonica</i>							
<i>Reynoutria sachalinensis</i>							
<i>Rhamnus cathartica</i>							
<i>Robinia pseudo-acacia</i>							
<i>Rorippa amphibia</i>							
<i>Rorippa austriaca</i>		RR					
<i>Rorippa palustris</i>							
<i>Rorippa stylosa</i>	R						
<i>Rorippa sylvestris</i>							
<i>Rosa canina</i>							
<i>Rosa ssp.</i>							
<i>Rubus caesius</i>							
<i>Rubus ssp.</i>							
<i>Rumex acetosa</i>							
<i>Rumex acetosella</i>							
<i>Rumex conglomeratus</i>							
<i>Rumex crispus</i>							
<i>Rumex pulcher</i>							
<i>Rumex thyrsiflorus</i>		RR					LA
<i>Sagina apetala</i>							
<i>Salix alba</i>							
<i>Salix fragilis</i>							
<i>Salix purpurea</i>							
<i>Salix triandra</i>							
<i>Salix viminalis</i>							
<i>Sambucus ebulus</i>							
<i>Sambucus nigra</i>							
<i>Sanguisorba minor</i>							
<i>Saponaria officinalis</i>							
<i>Saxifraga granulata</i>							
<i>Saxifraga hndactylites</i>							
<i>Scabiosa columbaria</i>							
<i>Schoenoplectus lacustris</i>							
<i>Scilla autumnalis</i>							
<i>Scleranthus annuus</i>							
<i>Scrophularia auriculata</i>							
<i>Scrophularia canina</i>							

Scrophularia nodosa
Scutellaria galericulata
Scutellaria hastifolia
Securigera varia
Sedum acre
Sedum album
Sedum rubens
Sedum rupestre
Sedum sexangulare
Sedum telephium telephium
Senecio aquaticus
Senecio erucifolius
Senecio viscosus
Setaria pumila
Silene latifolia alba
Silene alites
Sinapis arvensis
Solanum dulcamara
Solanum nigrum
Solanum villosum
Sonchus asper
Spergula pentandra
Spiraea ulmaria
Spirodela polyrrhiza
Stachys annua
Stachys palustris
Stachys sylvatica
Stellaria graminea
Symphoricarpos alba
Symphytum officinale
Tamanx ssp.
Tanacetum vulgare
Taraxacum officinale
Teucrium scordium
Thalictrum flavum
Thymus serpyllum
Tonils japonica
Tragopodon pratensis
Trifolium arvense
Trifolium campestre
Trifolium dubium
Trifolium fragiferum
Trifolium hybridum elegans
Trifolium incarnatum
Trifolium pratense
Trifolium repens
Trifolium striatum
Trifolium subterraneum
Tumilis glabra
Ulmus laevis
Ulmus minor
Ulmus nitens
Urtica dioica
Valeriana officinalis sambucifolia

Rareté régionale			Protection		Divers	
Rare (R)	Très Rare (RR)	Très Très Rare (RRR)	France	Bourgogne	Menaces	Limite d'Aire
	RR			B	II	L.A.
	RR			B		
R						
		RRR				
R				B		L.A.

Valerianella locusta
Verbascum densiflorum
Verbascum pulverulentum
Verberna officinalis
Veronica anagalloides
Veronica arvensis
Veronica austriaca teucrium
Veronica chamaedrys
Veronica peregrina
Veronica scutellata
Veronica serpyllifolia
Vicia cracca
Vicia hirsuta
Vicia sativa
Vincetoxicum hircundinana
Viola odorata
Viola reichenbachiana
Viscum album
Vulpia bromoides
Vulpia myuros
Xanthium orientale
Yucca gloriosa

	Rareté régionale			Protection		Divers	
	Rare (R)	Très Rare (RR)	Très Très Rare (RRR)	France	Bourgogne	Menaces	Limite d'Aire
			RRR				

Insectes

Odonates

Aeschné paisible	<i>Boyeria irene</i>
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>
Agrion vert	<i>Erythemma viridulum</i>
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncalus</i>
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>
Gomphe serpentín	<i>Ophiogomphus cecilia</i>
Leste brun	<i>Sympetma fusca</i>
Leste francé	<i>Lestes sponsa</i>
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrhosoma nymphula</i>
Sympétrum à côtes striés	<i>Sympetrum striolatum</i>
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>
	<i>Platycnemis acutipennis</i>

Lépidoptères

Argus bleu	<i>Polygonatus icarus</i>
Argus bleu céleste	<i>Lysantra bellargus</i>
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>
Azuré bleu-violet	<i>Glaucopsyche alexis</i>
Azuré de l'ajonc	<i>Plebejus argus</i>
Azuré du genêt	<i>Plebejus italus</i>
Azuré du serpolet	<i>Maculinea anon</i>
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>
Dicranure	<i>Cerula vinula</i>
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>
Flamme	<i>Iphiclides podalirius</i>
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>
Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>
Hespérie de la Mauve	<i>Pyrgus malvae</i>
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>
Paon de jûur	<i>Inachis io</i>
Pieride du lotier	<i>Lupatula silius</i>
Rouci	<i>Golias erocea</i>

Coléoptères

Coccinelle à sept points	<i>Coccinella septempunctata</i>
--------------------------	----------------------------------

Orthoptères

Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>
-------------------	---------------------------

Poissons

Salmonidés

Saumon atlantique
Truite de mer

Salmo salar
Salmo trutta trutta

Petromyzonidés

Lamproie fluviatile
Lamproie marine
Lamproie de Planer

Lampetra fluviatilis
Petromyzon marinus
Lampetra planeri

Clupeidés

Grande Alose
Alose feinte

Alosa alosa
Alosa fallax

Esocidés

Brochet

Esox lucius

Cyprinidés

Carassin
Amour blanc
Able de Heckel
Vairon
Pseudorasbora
Rotengle
Ablette
Spirin
Brème
Brème bordelière
Carpe commune
Carpe cuir
Carpe miroir
Holu
Goujon
Chevaine
Gardon
Bouvière
Barbeau
Tanche

Carassius carassius
Ctenopharyngodon idella
Leucaspis delineatus
Phoxinus phoxinus
Pseudorasbora parva
Scardinius erythrophthalmus
Alburnus alburnus
Alburnoides bipunctatus
Abramis brama
Blicca bjoerna
Cyprinus carpio
Cyprinus carpio
Cyprinus carpio
Chondrostoma nasus
Gobio gobio
Leuciscus cephalus
Rutilus rutilus
Rhodeus sericeus
Barbus barbus
Tinca tinca

Cobitidés

Loche franche

Noemacheilus barbatulus

Ictaluridés

Poisson-chat

Ictalurus melas

Siluridés

Silure glane

Silurus glanis

Anguillidés

Anguille

Anguilla anguilla

Gadidés

Lote de rivière

Lota lota

Percidés

Perche de rivière
Sandre
Grémille

Perca fluviatilis
Stizostedion lucioperca
Gymnocephalus cernua

Centrarchidés

Perche soleil
Black-bass à grande bouche
Crapet de roche

Lepomis gibbosus
Micropterus salmoides
Ambloplites rupestris

Gastérostéidés

Épinoche

Gasterosteus aculeatus

Cottidés

Chabot

Cottus gobio

Reptiles et Amphibiens

Reptiles

Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>

Amphibiens

Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>
Rainette arboricole	<i>Hyla arborea</i>
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>

Oiseaux

Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>
Algrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Autor des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>
Balbusard pêcheur	<i>Pantion haliaetus</i>
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
Bécasseau cocaril	<i>Calidris ferruginea</i>
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Bécassine sourde	<i>I yinocryptes minimus</i>
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Bergeronnette printanière nordique	<i>Motacilla flava thunbergi</i>
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Bouvreuil pivone	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Caille des blés	<i>Colinus coturnix</i>
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Canard mandarin	<i>Aix galenculata</i>
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
Chevalier gambotte	<i>Tringa totanus</i>
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
Choucas de tours	<i>Corvus monedula</i>
Chouatte hulotte	<i>Strix aluco</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>

Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>
Cornelle noire	<i>Corvus corone corone</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Courlis cendré	<i>Numerius arquata</i>
Courlis cossieu	<i>Nihonius phaeopus</i>
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>
Cygne noir	<i>Cygnus atralis</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Faisan de Colchide	<i>Pheasianus colchicus</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Faucon pelerin	<i>Falco peregrinus</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Fauvette babillardes	<i>Sylvia curruca</i>
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>
Gallinule-Pouls d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>
Goéland leucophaé	<i>Larus cachimans</i>
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Guifette leucophaé	<i>Chlidonias leucoptentis</i>
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
Harelda boréale	<i>Clangula hyemalis</i>
Harle pievre	<i>Mergus merganser</i>
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>

Harle piebleu	<i>Mergus albellus</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron garde-bœufs	<i>Butor ibis</i>
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>
Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hypolaïs polyglotta</i>
Labbe sp	<i>Stercorarius sp</i>
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>
Locustelle lachetée	<i>Locustella naevia</i>
Loot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Marouette sp	<i>Pezana sp</i>
Martin noir	<i>Apus apus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Mésange nomette	<i>Parus palustris</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
Mouetteieuse	<i>Larus ridibundus</i>
Oedicnème criard	<i>Butor oedicnemus</i>
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>
Oieieuse	<i>Anser albifrons</i>
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubus</i>
Pic cendré	<i>Picus canus</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>
Pipit farouche	<i>Anthus pratensis</i>
Plongeon calmann	<i>Gavia stellata</i>
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>

Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>
Pouillot véronce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochturos</i>
Rousserolle élfarvale	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Serin cin	<i>Serinus serinus</i>
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
Sterne naine	<i>Sterna sibirica</i>
Sterna pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Tadome de Bekin	<i>Tadorna tadorna</i>
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>
Tarier pâle	<i>Saxicola torquata</i>
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>
Tourterelle à collier	<i>Arenaria interpres</i>
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>
Traquet matéux	<i>Oenanthe oenanthe</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Vanneau huppé	<i>Varellus vanellus</i>
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>

Mammifères

Belette	<i>Mustela nivalis</i>
Blaireau	<i>Meles meles</i>
Castor	<i>Castor fiber</i>
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>
Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>
Écureuil	<i>Sciurus vulgaris</i>
Fouine	<i>Martes foina</i>
Hérisson	<i>Erinaceus europaeus</i>
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>
Lièvre	<i>Lepus europeus</i>
Loutre	<i>Lutra lutra</i>
Martre	<i>Martes martes</i>
Musaraigne commune	
Musaraigne musette	<i>Crocidura russula</i>
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>
Noctulé de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Putois	<i>Mustela putorius</i>
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>
Rat d'eau	<i>Arvicola sapidus</i>
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>
Renard	<i>Vulpes vulpes</i>
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>
Taube	<i>Talpa europaea</i>